

# Vers la pleine inclusion

2<sup>e</sup> édition



L'orientation sexuelle et l'identité de genre au sein de l'Église Unie du Canada

Traduction de *Moving Toward Full Inclusion:  
Sexual Orientation and Gender Identity in The United Church of Canada*  
2<sup>e</sup> édition



Copyright © 2020  
The United Church of Canada  
L'Église Unie du Canada



Le contenu de cette ressource est autorisé sous la Licence d'attribution non commerciale sans œuvres dérivées (by-nc-nd) de Creative Commons. Pour consulter un exemplaire de cette licence, visitez le <http://creativecommons.org/licenses/by-nc-nd/2.5/ca/legalcode.fr>.

Toute reproduction doit inclure l'avis de copyright de l'Église Unie et la licence de Creative Commons.

Les textes bibliques sont tirés de La Bible en français courant © Société biblique française, Paris 1982.  
Avec l'autorisation de la Société biblique canadienne. Utilisés avec permission. Tous droits réservés.

La recherche de la propriété des droits d'auteurs concernant le matériel ci-inclus a été faite avec soin. L'éditeur acceptera avec gratitude toute information lui permettant de rectifier une référence ou un crédit dans les éditions à venir.

The United Church of Canada  
L'Église Unie du Canada  
3250 Bloor Street West, Suite 200  
Toronto, ON  
Canada M8X 2Y4  
1 800-268-3781  
[www.united-church.ca](http://www.united-church.ca)

La réalisation de cette publication  
a été possible grâce à  
Mission & Service.

Conception : Carina Cruz Domingues, Graphics and Print

# Vers la pleine inclusion

L'orientation sexuelle et  
l'identité de genre au sein de  
l'Église Unie du Canada

## Table des matières

<b>2</b>	Introduction
<b>5</b>	1. Qui nous sommes et notre fonctionnement
<b>12</b>	2. Genre, ordination et mariage
<b>20</b>	3. Affiliation et orientation sexuelle
<b>34</b>	4. Accès universel au mariage
<b>43</b>	5. Où sommes-nous rendus et où allons-nous?
	Annexes :
<b>48</b>	A. Chronologie de l'Église Unie du Canada
<b>50</b>	B. Chronologie des événements sociaux et politiques au Canada
<b>53</b>	C. Utilisation des textes à des fins d'étude biblique
<b>55</b>	D. Utilisation des textes à des fins de dialogue social et politique
<b>57</b>	E. Perspectives de la famille chrétienne au Canada et dans le monde

# Introduction

En 1988, le 32<sup>e</sup> Conseil général de l'Église Unie a fait la déclaration suivante sur la question de l'orientation sexuelle, l'affiliation et le leadership en son sein :

**T** (Ce symbole est utilisé dans le présent document pour signifier une traduction.)

- « Toutes personnes, peu importe leur orientation sexuelle, qui confesse leur foi en Jésus-Christ et leur obéissance à celui-ci, sont considérées comme membres à part entière de l'Église Unie du Canada ou seront accueillies comme tels », et
- « Tous les membres de l'Église Unie du Canada peuvent avoir accès à la candidature au ministère ordonné. »<sup>1</sup>

De cette même assemblée est également née la politique de partenariat de l'Église Unie du Canada, intitulée *Seeking to Understand Partnership for God's Mission Today* [compréhension du concept de partenariat visant la réalisation de la mission de Dieu aujourd'hui]. Celle-ci établissait les protocoles de collaboration avec d'autres Églises ainsi qu'avec des organisations non gouvernementales et des groupes sociaux<sup>2</sup>. Le partenariat était reconnu comme « une façon de s'engager dans des actions communes pour œuvrer à la mission de Dieu – protéger l'intégrité de la vie, notamment au nom des populations pauvres et sans voix. » L'assemblée a reconnu que les partenariats « rassemblent les gens en communautés et favorisent l'autonomisation mutuelle grâce au partage des dons que Dieu, dans sa générosité, nous accorde pour servir l'humanité, des dons qui ne sont pas destinés qu'à un petit nombre de privilégiés. » Notre compréhension du concept de partenariat continue d'évoluer. En 2008, l'exécutif du Conseil général a approuvé une nouvelle déclaration sur le concept de partenariat selon laquelle la quête de *relations justes* (déjà une préoccupation liée au travail de l'Église dans le dossier de la réconciliation avec les peuples autochtones et à la réflexion théologique féministe) faisait intrinsèquement partie de la pratique partenariale.

En 2003, quinze ans après la déclaration sur les questions d'orientation sexuelle, d'affiliation et de leadership, le Conseil général a déclaré, par voie de vote, son soutien aux changements apportés à la législation civile canadienne, lesquels reconnaissaient dans les faits le mariage entre personnes de même sexe<sup>3</sup>.

Entre ces décisions historiques en matière d'orientation sexuelle et d'inclusion, la Division de la mission mondiale de l'Église Unie (DMM) a déclaré son engagement en matière de justice de genre et à l'établissement de partenariats pertinents. Au terme de la campagne *Décennie œcuménique des Églises solidaires des femmes*, lancée en 1998, la DMM a approuvé le document *Gender Justice and Partnership Guidelines [Lignes directrices en matière de justice de genre et de partenariats]*.

La démarche d'équité des genres analyse les liens entre les hommes et les femmes, notamment les liens d'oppression. **T** Elle examine l'influence d'autres facteurs, telles la classe, l'ethnicité, et l'orientation sexuelle, sur ces relations. Le but fondamental de la justice de genre est de soutenir l'établissement (ou le renforcement) de relations transformatives et non oppressives, qui expriment, selon nous, le règne de Dieu<sup>4</sup>.

Le document s'inspirait du travail réalisé par le Conseil œcuménique des Églises sur les questions de genre liées au partage des ressources. Selon le World Council of Churches Unit IV (Sharing and Service) [Conseil œcuménique des Églises, unité IV (partage et service)], le genre fait référence aux rôles sociaux attribués aux femmes et aux hommes, ainsi qu'aux garçons et aux filles. Les rôles sexuels renvoient, eux, aux fonctions biologiques masculines et féminines<sup>5</sup>.

---

1. « Overview: Historical Timeline », consulté le 4 mars 2009 à <https://www.united-church.ca/community-faith/being-community/gender-sexuality-and-orientation#downloads>.

2. Consulté le 7 mars 2009.

3. Compte rendu des délibérations du 38<sup>e</sup> Conseil général, 2003, p. 75.

4. « Gender Justice and Partnership Guidelines », Division de la mission mondiale (L'Église Unie du Canada, 1998), p. 10. Consulté le 4 mars 2009

5. Cité dans Myra Blyth et Wendy S. Robins, *No Boundaries to Compassion? An Exploration of Women, Gender and Diakonia* (Genève : World Council of Churches Programme Unit on Sharing and Service, 1998). Consulté le 4 mars 2009 à [www.wcc-coe.org/wcc/ what/regional/compas.html](http://www.wcc-coe.org/wcc/what/regional/compas.html).

Cette définition a été incorporée dans les lignes directrices, et a continué d'influencer les travaux de la DMM de même que ceux du nouveau Comité Justice, mondialisation et relations œcuméniques (JMRCE) après la restructuration du Bureau du Conseil général en 2002.

L'adoption des lignes directrices a mené à la création du Gender Justice and Partnership Monitoring Committee [Comité de suivi de la justice de genre et des partenariats]. Ce comité a facilité puis suivi la mise en œuvre des Lignes directrices en matière de justice de genre et de partenariats. Pour ce faire, il a mis au point des ressources et des outils pour aider le personnel à réaliser les engagements pris dans les lignes directrices.

L'engagement envers la justice systémique a été la pierre angulaire de l'approche de l'Église Unie du Canada en matière de partenariat. Honorer ses engagements dans le cadre d'un partenariat peut être enrichissant pour toutes les parties impliquées, mais cela peut aussi imposer d'importants défis et pressions, et même créer de fortes tensions dans les relations<sup>6</sup>. Pour l'Église Unie, travailler en partenariat, c'est accompagner à long terme ses partenaires œcuméniques, interreligieux et mondiaux, sans chercher à imposer sa théologie ou son analyse. Notre Église privilégie le partage des ressources – non seulement financières, mais aussi humaines et intellectuelles – et la reconnaissance de toutes les contributions.

Notre approche au partenariat soulève certaines questions : est-ce que l'approche susmentionnée nous empêche de fonctionner en vrais partenaires, capables de se remettre mutuellement en question dans le cadre de nos efforts visant les enjeux de justice systémique? Est-ce que notre approche nous amène à modérer notre plaidoyer en faveur des questions de justice systémique dans les domaines comme les droits des minorités sexuelles et les questions de genre avec nos partenaires qui peuvent avoir des opinions différentes?

Motivé en partie par l'impression que le dialogue avec nos partenaires sur les questions de l'orientation sexuelle et l'identité de genre était à la traîne par rapport aux autres aspects du dialogue sur la justice en matière de genre, le Comité de suivi de la justice de genre et des partenariats a commencé en 2006 à élaborer une ressource qui permettrait d'avoir un dialogue réciproque avec les partenaires (mondiaux et canadiens) sur l'orientation sexuelle. Ce sont les facteurs suivants qui ont, entre autres choses, incité cette initiative :

- le fait que des représentants et des représentantes de l'Église Unie se soient retrouvés dans des situations où leur homosexualité ou leur lesbianisme posait problème pour des partenaires mondiaux, régionaux ou œcuméniques de l'Église Unie;
- le peu d'occasions sûres pour les membres ouvertement gais, lesbiennes ou bisexuels de l'Église Unie de servir auprès de partenaires à l'étranger;
- le désir de partager plus ouvertement avec nos partenaires mondiaux et œcuméniques cette facette de l'identité de l'Église Unie tout en respectant les positions de nos partenaires;
- la reconnaissance par les coordonnatrices et les coordonnateurs des programmes régionaux du besoin de créer une ressource pour soutenir le dialogue, en particulier dans le contexte où on assiste à des débats dans d'autres Églises partout dans le monde et où les groupes de minorités sexuelles dans d'autres pays réclament leur inclusion et la protection de leurs droits.

En 2003, la modératrice de l'époque, la pasteure Marion Pardy, avait également cerné une autre raison d'élaborer une telle ressource. Elle a écrit que **T** « il peut être déroutant pour le reste du monde de constater qu'à l'Église Unie du Canada, la diversité des opinions et des pratiques est la norme plutôt que l'exception ». Nous avons besoin d'une ressource qui explique comment les membres de l'Église Unie ont été capables « de vivre ensemble fidèlement, tout en ayant des opinions différentes<sup>7</sup> ».

L'objectif de cette ressource est de :

- permettre un dialogue réciproque avec les partenaires sur l'orientation sexuelle;
- permettre à l'Église Unie du Canada de partager respectueusement avec ses partenaires sa compréhension de l'orientation sexuelle, et des difficultés qu'elle a connues en lien avec cette question.

---

6. « Commitment to Systemic Justice and Implications for Partnership », The United Church of Canada Partnership Consultation : Division of World Outreach, 2000.

7. Marion Pardy, « Moderator Calls for 'Holy Manners' in the Same-sex Marriage Debate : The United Church of Canada and the Civil Recognition of Same-sex Partnerships » (août 2003). Consulté le 4 mars 2009.

Cette ressource ne vise pas à imposer la position officielle de l'Église Unie ni à convertir les partenaires à cette position sur la pleine inclusion des personnes gaies, lesbiennes, bisexuelles et transgenres dans l'Église, mais à simplement dire : c'est ce qui s'est passé ici. Nous sommes également conscients et conscientes que ce mouvement vers la pleine inclusion n'est pas terminé. Même au moment de mettre la dernière main à la rédaction de ce document, vers le milieu de l'année 2009, la couverture médiatique sensationnaliste de la situation d'une coureuse sud-africaine attirait l'attention sur diverses conditions intersexuelles qui ont peu de choses en commun sauf le fait que les personnes qui les vivent sont considérées comme anormales par la société<sup>8</sup>. Presque au même moment, le 40<sup>e</sup> Conseil général de l'Église Unie a déclaré que :

**T** dans toutes les questions ayant trait à la doctrine, au culte, aux membres et à la gouvernance, l'Église Unie du Canada s'oppose à la discrimination contre toute personne sur la base des facteurs suivants : âge, ascendance, couleur de la peau, handicap, origine ethnique, langue, état civil, pays d'origine, race, orientation sexuelle, statut socioéconomique ou toute autre raison servant à dévaloriser une personne<sup>9</sup>.

En 2009, le 40<sup>e</sup> Conseil général a aussi confirmé la participation et le ministère des personnes transgenres dans l'Église Unie du Canada, et il a encouragé toutes les paroisses de l'Église à accueillir les personnes transgenres parmi leurs membres et dans leur ministère, et à leur permettre de participer pleinement à toutes leurs activités.

En 2012, l'exécutif du Conseil général a adopté une motion affirmant que l'Église Unie reconnaît la distinction entre l'identité de genre (qui fait référence à l'expérience profonde et innée d'une personne qui sent qu'elle est un homme, une femme, ou les deux, ou ni un ni l'autre) et l'orientation sexuelle (qui est liée au genre vers lequel une personne est émotionnellement et physiquement attirée); et le fait que l'identité de genre n'empêche pas d'être membre ni pasteur ou pasteure de l'Église Unie du Canada.

Les définitions évoluent et les personnes qui sont marginalisées dans l'Église et dans la société à cause de leur identité de genre et de leur appartenance à une minorité sexuelle nous tiennent renseignés sur leur réalité.

Nous reconnaissons que nos diverses traditions religieuses, culturelles et juridiques font en sorte que nous avons des expériences différentes à partager. Des partenaires et des personnes représentant l'Église Unie ont lu une ébauche du présent document pendant la Partnership Consultation [consultation sur les partenariats] qui s'est tenue en juin 2008. Les partenaires ont convenu que le document contribuait utilement au dialogue sur un sujet qui avait souvent été une source de discordance entre les Églises. À la suite des commentaires exprimés par les partenaires, nous nous sommes efforcés de faire de ce document une invitation au dialogue; de rendre compte d'une plus grande diversité d'opinions dans l'Église Unie, ses partenaires, et d'autres Églises; et d'offrir plus de suggestions d'études.

Depuis le début de ces efforts, nous avons constaté que cette ressource peut faciliter le dialogue dans les paroisses interculturelles de l'Église Unie (ou comptant des minorités ethniques<sup>10</sup>) et avec les partenaires œcuméniques et de religions différentes au Canada qui acceptent difficilement la position officielle de l'Église Unie concernant la pleine inclusion des personnes gaies, lesbiennes, bisexuelles et transgenres dans la vie et le ministère de l'Église. Cette ressource peut également être utile pour les membres du personnel des paroisses ou des ministères, ou des deux, d'autres Églises qui aimeraient devenir membres de l'Église Unie du Canada.

Le document *Autorité et Interprétation des Écritures* (1992), que l'on peut consulter dans le site Web de l'Église Unie ou commander auprès du Centre de distribution de ressources de l'Église Unie, est une source de référence utile sur l'approche de l'Église à l'égard des Écritures.

Nous vous invitons à nous faire part de vos commentaires ou de vos questions, soit en personne lorsque vous rencontrez un représentant ou une représentante de l'Église Unie du Canada, ou par courriel à [justice@united-church.ca](mailto:justice@united-church.ca).

8. Intersex Initiative. Consulté le 26 septembre 2009 à [www.ipdx.org/articles/intersex-faq.html](http://www.ipdx.org/articles/intersex-faq.html).

9. L'Église Unie du Canada, 40<sup>e</sup> Conseil général, Arctic Commission #6, « The United Church of Canada Commitment to Inclusion ».

10. L'Église Unie regroupe des personnes de différentes races, ethnies et cultures. L'expression *ethnic ministry congregations* [paroisses de communautés culturelles] a été utilisée pour désigner les paroisses qui n'appartiennent pas à la culture dominante du Canada et de l'Église Unie.

# Chapitre 1

## Qui nous sommes et notre fonctionnement

De sa fondation en 1925 à la première décennie du nouveau millénaire, l'Église Unie du Canada a évolué dans sa compréhension de la sexualité et du mariage. En 1925, l'article XX des Principes de l'Union déclarait ce qui suit : « Nous croyons qu'il est de notre devoir [...] de préserver l'inviolabilité du mariage et le caractère sacré de la famille<sup>1</sup> ».

Près de 80 ans plus tard, le 14 août 2003, le 38<sup>e</sup> Conseil général de l'Église a voté en faveur de réclamer que le gouvernement fédéral reconnaisse les mariages entre personnes de même sexe (ou mariages homosexuels) au même titre que les mariages hétérosexuels. En 2005, le Canada est devenu l'un des très rares pays à reconnaître les mariages homosexuels, même si certains de nos pasteurs et pasteures, et certaines paroisses refusaient de les célébrer.

Comment est-ce arrivé? Comment en sommes-nous arrivés là?

Ces questions et d'autres sur nos décisions et sur le processus que nous avons suivi nous ont été posées par certains partenaires et Églises au Canada et à l'étranger, par des alliés politiques et sociaux, ainsi que par certains de nos membres.

La discussion porte aussi sur le fait que l'Église Unie accueille et accepte les hommes et les femmes qui s'identifient autrement qu'en tant qu'hétérosexuels. Les *minorités sexuelles* peuvent inclure les personnes qui sont homosexuelles (les hommes gais et les femmes lesbiennes), les personnes bisexuelles, les personnes transgenres (les personnes qui s'identifient physiquement, spirituellement et émotionnellement à un sexe, mais qui sont physiquement de l'autre sexe), ou les personnes au genre variant (qui ne se conforment pas aux normes de genre dominantes). Au Canada, nous considérons les personnes homosexuelles comme des personnes qui sont attirées par les personnes de même sexe. D'autres perspectives existent cependant sur cette question.

**T** L'idée d'une identité gaie n'est pas universelle. Laisser entendre que c'est le cas peut être vu comme de l'ethnocentrisme occidental. De nombreuses personnes dans le Sud s'identifient en fait comme étant *gais* [...] Mais elles sont encore plus nombreuses dans le Sud à avoir des relations sexuelles avec des personnes de même sexe sans s'identifier comme gais. On pourrait dire qu'elles *ont* une activité homosexuelle, sans *être* des personnes homosexuelles<sup>2</sup>.

Les minorités sexuelles dans les pays du Sud (et peut-être dans les groupes marginalisés des pays du Nord) adoptent des façons de penser et de parler de la diversité sexuelle qui sont hautement contextuelles<sup>3</sup>, ce qui se reflète aussi dans la réflexion théologique sur l'orientation sexuelle et sur l'identité de genre dans les pays du Sud<sup>4</sup>.

Ce livret présente un résumé de l'histoire de l'Église Unie. Certains partenaires nous parlent de l'oppression et de l'homophobie qui ont cours dans leur Église ou leur pays, et nous demandent comment nous avons abordé ces mêmes questions dans notre Église. Nous offrons cette ressource comme une invitation au dialogue, mais nous le faisons avec prudence, conscients et conscientes qu'elle peut être considérée comme un moyen de nous excuser de ce que nous avons fait, ou comme de la vantardise, comme si nous avions toutes les réponses et toutes les solutions. Elle peut même être reçue comme une imposition inopportune. Mais cette publication ne se veut pas un manuel pratique ni un guide pour arriver à une certaine étape de la discussion. Elle constitue simplement un compte rendu de ce que nous avons fait jusqu'à présent.

---

1. Les Principes de l'Union, Doctrine, Article XX. <https://egliseunie.ca/wp-content/uploads/Le-manuel-2019.pdf>, p. 22.

2. Vanessa Baird, *The No-Nonsense Guide to Sexual Diversity* (Toronto : New Internationalist Publications and Between the Lines, 2001), p. 14. Avec autorisation.

3. Voir, par exemple, « Gender Roles and Identities in Post-Colonial Polynesia – *Fa'afafine* : The Pacific's 'Third Gender' » *Tok Blong Pasifik*, vol. 6, n° 3 (automne 2008). Consulté le 26 février 2009.

4. Terry Brown, dir. de la réd., *Other Voices, Other Worlds : The Global Church Speaks Out on Homosexuality* (New York : Church Publishing, 2006), p. 1.

Aucun autre pays n'est comme le Canada. Notre histoire, notre culture et notre vie quotidienne sont uniques.

De même, l'Église Unie est différente de toutes les autres Églises au Canada. Elle a été constituée par un acte juridique du Parlement du Canada. Elle regroupe au moins quatre courants théologiques (presbytérien, méthodiste, congrégationaliste, et les Églises d'union), et elle a une structure différente de celle des Églises de nos frères et sœurs.

Ce qui suit n'est pas un plan à suivre ou à éviter. C'est un portrait de notre façon de prier, de débattre, de nous battre, de protester, de prendre position, de réfléchir, d'étudier, d'entendre, et d'avancer en tenant compte de notre contexte et de notre foi.

Vous trouverez peut-être dans les différentes étapes de notre histoire des similitudes avec votre situation, votre foi et votre culture. Mais il se peut que vous ne vous retrouviez pas dans cette histoire et que vous vous demandiez encore comment nous pouvons nous tromper à ce point. Ainsi soit-il. Même si nos situations sont semblables ou assez proches, notre façon de réagir aux questions qui se posent est influencée par notre culture.

Ceci est une humble tentative d'expliquer notre histoire. Nous savons que notre parcours est unique et qu'il est impossible de le reproduire exactement de la même façon ailleurs.

En juin 2008, nous avons présenté une version préliminaire de ce document à des partenaires mondiaux lors de la Consultation sur les partenariats de l'Église Unie. Ces partenaires nous ont dit avoir trouvé le document utile, mais certains ont ajouté qu'il n'avait pas changé leur opinion; qu'ils et elles demeuraient en désaccord avec nos positions. Ces partenaires connaissent toutefois à présent notre histoire. La consultation a été un modèle du genre de dialogue respectueux que l'Église souhaite établir avec ses partenaires sur cette question et sur d'autres.

## Notre héritage social et politique

Il faut se rappeler que le Canada est formé d'anciennes colonies des empires français et britannique. Notre histoire commence avec l'imposition aux peuples des Premières Nations des cultures britannique et française. Nos lois et notre compréhension chrétienne de la foi et du ministère reposaient sur les systèmes européens. Les gouvernements et les Églises œuvraient en collaboration pour *civiliser* les peuples autochtones (les Premières Nations) et en faire des citoyens chrétiens.

Nous étions également gouvernés par les principes victoriens. On parlait peu de la sexualité, surtout en public. Dans le droit anglais, la sodomie a été déclarée un crime passible de la pendaison en 1533. Elle l'était encore lorsque le Canada a créé les Lois codifiées du Canada en 1859. Le Royaume-Uni a maintenu le délit, mais a retiré la peine de mort par pendaison en 1861; le Canada n'a fait de même qu'en 1869. En 1892, le Canada a adopté une loi contre la grossière indécence, qui interdisait toutes formes de comportement homosexuel. Cette loi a été maintenue jusqu'en 1969<sup>5</sup>. Même encore aujourd'hui, certaines personnes se demanderont pourquoi nous discutons de sexualité. Qu'on la considère du point de vue biologique ou social, la sexualité n'est-elle pas une affaire personnelle, qui n'a pas à être discutée sur la place publique?

**T** La réponse à cette question se trouve dans l'hétérosexualité imposée dans notre société par les institutions du mariage et de la famille. Ce sont ces institutions qui font que les droits fondamentaux et les privilèges comme la citoyenneté, les soins de santé et l'assurance maladie gratuits, les régimes de retraite, la succession et la sécurité de la vieillesse sont refusés à une partie de la population<sup>6</sup>.

---

5. Des lois semblables existent toujours dans de nombreux pays qui sont d'anciennes colonies britanniques. Voir l'article à [https://fr.wikipedia.org/wiki/Loi\\_anti-sodomie](https://fr.wikipedia.org/wiki/Loi_anti-sodomie), consulté le 2 mars 2009.

6. Sanjukta Ghosh, « Myths on Sexual Minorities – II », *Facts against Myths*, vol. VI, n° 4 (2000), p. 2–3. Avec autorisation.



## Le processus de prise de décisions dans l'Église Unie

Avant d'aborder l'histoire de la sexualité et du mariage, voyons comment on prend les décisions dans l'Église Unie. L'Église Unie est composée de quatre instances (ou assemblées décisionnelles) qui ont le pouvoir de prendre des décisions dans les domaines sur lesquels elles exercent un contrôle.

L'instance locale est la charge pastorale, laquelle peut comprendre une ou plusieurs paroisses. La charge pastorale voit aux soins, à la formation, au culte et aux besoins de ses membres. Elle est dirigée par un conseil élu. Son autorité sur le culte est un élément clé de notre histoire.

Le consistoire (appelé *district* à Terre-Neuve-et-Labrador) (Note : Le présent document date de 2014. À compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019, la structure de l'Église Unie du Canada a changé et les consistaires ont été remplacés par des conseils régionaux) est un regroupement de charges pastorales. Les consistaires supervisent les charges pastorales locales, les aident à trouver des pasteurs et des pasteuses, et surveillent également le comportement des pasteurs et des pasteuses, ainsi que des charges pastorales. Au besoin, ils offrent des formations aux charges pastorales. Tous les pasteurs et les pasteuses sont membres d'un consistoire, et les charges pastorales envoient au moins une personne laïque au consistoire. Les membres du consistoire élisent un exécutif qui aide à coordonner le travail.

Un synode (Note : Le présent document date de 2014. À compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019, la structure de l'Église Unie du Canada a changé et les synodes ont été remplacés par des conseils régionaux) est un regroupement de consistaires. L'Église compte treize synodes. Douze synodes sont délimités géographiquement, tandis que le Synode autochtone est ouvert à toutes paroisses ou tous consistaires des Premières Nations (autochtones) au pays qui souhaitent se joindre à lui. Les synodes se réunissent généralement une fois par année. Tous les pasteurs et les pasteuses en sont membres, et les consistaires y envoient également des laïcs. Ce groupe élit un président ou une présidente qui travaille de pair avec le personnel et les bénévoles des comités du synode. Les synodes emploient des membres du personnel qui sont rémunérés par l'Église nationale. Ils jouent un rôle très important dans le choix, la formation, l'ordination, et la consécration des pasteurs et des pasteuses; l'administration des octrois de Mission & Service (les fonds qui sont recueillis et affectés aux synodes par l'Église nationale); et ils aident les consistaires dans l'exécution de leur travail, en prenant soin en particulier des pasteurs et des pasteuses, et en trouvant des membres de l'ordre ministériel expérimentés.

Le Conseil général est l'instance dirigeante à l'échelle nationale qui se réunit aux trois ans. Il compte un nombre égal de membres de l'ordre ministériel et de l'ordre laïc. Les synodes reçoivent des nominations des consistaires et élisent les représentants et les représentantes bénévoles au Conseil général lors de leur assemblée annuelle. Les personnes élues au Conseil général sont appelées *personnes déléguées*. Le Conseil général et l'exécutif du Conseil général prennent les décisions relatives aux politiques nationales.

L'Église Unie croit que Dieu guide ces groupes par l'entremise de l'Esprit-Saint, qui communique non seulement avec les personnes, mais aussi, dans notre *processus collégial*, avec l'entière communauté des peuples de Dieu.

Les décisions du Conseil général représentent les positions de l'Église Unie du Canada. Ces politiques sont des déclarations sur ce que croit l'Église Unie dans son ensemble. Cependant, parce que nous sommes une Église inclusive, certains membres peuvent être en désaccord avec les décisions du Conseil général. C'est leur droit. La même chose est vraie pour les charges pastorales et les consistaires. Ils peuvent ne pas être d'accord avec une position nationale et on ne leur demande pas de l'être.

Pourquoi?

L'Église Unie se caractérise depuis longtemps par son ouverture radicale, et son inclusion des gens dans la famille de son Église même en cas de grand désaccord. Le Conseil général peut, par exemple, déclarer publiquement que l'Église Unie appuie l'ordination des femmes, mais des personnes et des charges pastorales peuvent, en privé, être en désaccord avec cette position. Dans le processus de nomination (soit le choix d'un pasteur ou d'une pasteuse), la charge pastorale peut constamment choisir un homme plutôt qu'une femme et citer d'autres

raisons que le sexe pour expliquer son choix. La même situation s'applique aux décisions concernant la race, la culture, l'orientation, et les compétences.

Le mariage entre personnes de même sexe (ou de même genre) est toutefois différent. La charge pastorale est responsable du culte et de toutes ses formes à l'intérieur de ses limites. Cela inclut le mariage. La charge pastorale prend les décisions en matière de mariage, y compris déterminer qui peut célébrer la cérémonie et qui peut se marier. Elle peut donc refuser publiquement de célébrer des mariages homosexuels.

**T** C'est la paroisse, par l'intermédiaire du conseil des anciens et des anciennes ou d'un autre conseil semblable, qui décide qui peut se marier dans l'Église Unie du Canada. Certaines paroisses célèbrent des alliances entre personnes de même sexe depuis longtemps. Pour ces paroisses, la transition vers le mariage de personnes de même sexe pourra se faire tout en douceur. D'autres paroisses regretteront l'adoption de la loi et considéreront qu'il va à l'encontre de la conscience de permettre le mariage entre personnes de même sexe dans l'Église<sup>7</sup>.

## La compréhension de l'autorité biblique par l'Église Unie

Le quadrilatère de John Wesley pour la prise des décisions est un des outils que nous ont transmis nos aïeux méthodistes lors de notre fondation. Ce quadrilatère est formé par les Écritures, la tradition, l'expérience et la raison. La Bible – les deux Testaments – est la source de la vérité de Dieu. La tradition, l'expérience et la raison nous aident toutefois à interpréter les Écritures et à révéler la vérité.

La *tradition* désigne l'histoire de la pensée chrétienne, du moment où les Écritures ont été rédigées jusqu'à aujourd'hui. Notre façon de percevoir Dieu, le Christ et l'Esprit a évolué au fil des ans parce que notre connaissance de la vérité contenue dans les Écritures s'est accrue et, de ce fait, notre compréhension des Écritures. Notre expérience personnelle en tant que chrétien ou chrétienne influe à son tour sur la tradition. L'expérience que nous avons de nous-mêmes, de nos Églises et de nos communautés soulève des questions concernant les enseignements passés. À l'aide de la *raison*, nous faisons des liens entre l'expérience, la tradition et l'interprétation biblique. La raison implique d'utiliser toutes les ressources qui s'offrent à nous : histoire, science, philosophie, culture, politique, expérience interculturelle, etc.

Les trois – tradition, expérience et raison – jouent un rôle dans la recherche de la vérité de Dieu contenue dans les Écritures. À différentes étapes de notre parcours, l'une des trois a pris préséance ou a influencé une autre, qui à son tour a influencé les autres. On retrouve le quadrilatère wesleyen dans le document de 1992 de l'Église Unie intitulé *Autorité et Interprétation des Écritures*. La *tradition* et la *raison* y sont toutefois désignées par les termes *héritage* et *compréhension*<sup>8</sup>.

En 1925, les trois confessions fondatrices reconnaissaient le pouvoir, l'autorité et l'importance de la sainte Bible, mais y accordaient une signification différente. En termes très généraux, pour les congrégationalistes, la Bible était **T** « le témoin officiel de la parole de Dieu »; pour les méthodistes, elle était « la principale source de la doctrine chrétienne »; tandis que pour les presbytériens, elle était un « témoin sans précédent du Christ, exprimé dans un langage humain rendant compte des croyances de l'époque<sup>9</sup> ».

Le premier *mouvement de renouveau* (dans le sens d'adhésion renouvelée à l'orthodoxie théologique) est apparu au sein de l'Église Unie en 1966, en partie à cause du débat sur les perceptions entourant l'autorité des Écritures. Comme le souligne Laurie-Ann Zachar dans un article pour le Ontario Theological Seminary :

7. Voir la lettre du modérateur Peter Short, « Pastoral Letter Following the Passage of Same-Sex Marriage Legislation », consultée le 2 mars 2009.

8. Comité théologie et foi du Conseil général de l'Église Unie du Canada, *Autorité et Interprétation des Écritures*, Toronto : Maison d'édition de l'Église Unie, 1992.

9. Scott Douglas et Nanette McKay, dir. de la réd., *The (Un)Official United Church Handbook* (Toronto : Maison d'édition de l'Église Unie, 2007), p. 78–81.

**T** « La libéralisation était en hausse, tant dans la culture environnante que dans l'Église. [...] Il y avait également de plus en plus de rébellion contre l'autorité des Écritures, et l'Église, grâce à sa formation théologique libérale de longue date, s'est *adaptée* aisément avec le nouveau programme des écoles du dimanche de 1964<sup>10</sup> ».

La United Church Renewal Fellowship [Alliance du renouveau de l'Église Unie] (l'UCRF) affirmait que l'un de ses principaux objectifs était de tenir l'Église responsable du respect des Principes de l'Union et de l'autorité des Écritures. Elle affirmait que le New Curriculum [le Nouveau programme] montrait qu'on avait enseigné aux membres de l'ordre ministériel pendant de nombreuses années à considérer d'un œil critique les Écritures plutôt qu'à les accepter comme la parole digne de foi de Dieu, et à y chercher le message de Dieu<sup>11</sup>.

Le second mouvement de renouveau a également porté sur la compréhension de l'autorité des Écritures. En 1974, Graham Scott et d'autres personnes ont fondé Church Alive [Église vivante]. Lorsqu'on demandait à M. Scott pourquoi les membres de Church Alive ne se joignaient pas à la UCRF, il répondait que la UCRF était encline à considérer les Écritures comme infaillibles, ce qu'il ne pouvait pas accepter<sup>12</sup>. D'autres actions de l'Église Unie préoccupaient les deux mouvements de renouveau, mais l'attitude de l'Église envers les Écritures était ce qui les dérangeait le plus.

Le document *Autorité et Interprétation des Écritures* est le résultat final des travaux amorcés en 1985 par le Comité théologie et foi de l'Église. Le comité a présenté son rapport au Conseil général en 1988. Le rapport a été reçu et son étude a été recommandée par voie d'une motion. Plus tard, au même Conseil, au milieu d'un débat sur le rapport intitulé *Toward a Christian Understanding of Sexual Orientations, Lifestyles and Ministry* [Vers une compréhension chrétienne de l'orientation sexuelle, des styles de vie et du ministère], la motion a été élargie afin d'inclure une étude nationale sur les prémisses théologiques et culturelles qui influencent notre lecture des Écritures. Comment interprétons-nous aujourd'hui la parole de Dieu en tant que bonne nouvelle pour nous, nos frères et sœurs, notre culture, notre pays et notre planète?

Sur une période de 15 mois, plus de 1 200 réponses ont été formulées dans des réunions et par des membres de l'Église Unie répondant essentiellement à la question : « Ainsi, quelle autorité a-t-elle [la Bible] sur nous et comment cette autorité se présente-t-elle à nous<sup>13</sup>? » Le rapport souligne que :

Lorsque nous lisons, entendons, ou affirmons « La Bible dit », nous devons nous rappeler que nous parlons d'interprétation : ce qu'un lecteur, une lectrice ou une communauté comprend de la Bible. Ainsi, la question de l'autorité de la Bible devient fortement liée à la question d'une interprétation particulière de l'autorité. Ce lien étroit entre les autorités est inévitable, mais il vaut la peine de le garder à l'esprit lorsque nous discutons des questions de pouvoir et d'autorité<sup>14</sup>.

En 1992, en acceptant ce rapport, le 34<sup>e</sup> Conseil général a communiqué aux paroisses les prises de conscience suivantes :

- Entrer en dialogue avec la Bible n'est pas facultatif pour la communauté chrétienne.
- Lorsque nous entrons en dialogue avec la Bible, que ce soit individuellement ou collectivement, nous sommes profondément influencés, voire embrouillés, par la façon de percevoir le monde propre à la nation, à la communauté et à la famille dans lesquelles nous vivons.
- Notre façon de vivre est la manifestation la plus éloquente de notre interprétation de l'Écriture.
- L'interprétation est inévitable lorsque nous entrons en dialogue avec la Bible.
- Toute interprétation est une invitation à sans cesse découvrir et comprendre de nouveaux aspects de l'alliance de Dieu avec la vie et le monde<sup>15</sup>.

---

10. Laurie-Ann Zachar, « The Renewal/Reform Groups of the United Church of Canada : The Spirit of Methodism », Ontario Theological Seminary, 11 décembre 1997. Consulté le 2 mars 2009 à <http://web.ncf.ca/dq579/ucrenewal.html>.

11. Lloyd G. Cumming, *The Uncomfortable Pew : Committed to Renewal* (Barrie : UCRF 1990), p. 25.

12. Michael Riordan, *The First Stone : Homosexuality and the United Church* (Toronto : McClelland and Stewart, 1990), p. 35.

13. *Autorité et Interprétation des Écritures*, p. 5.

14. *Ibid.*, p. 14.

15. *Ibid.*, p. 4.

Tous n'ont pas bien accueilli le document. Ainsi, le Regroupement national des paroisses d'alliance, qui a été constitué en 1991, a déclaré dans son site Web :

**T** Nous sommes d'avis que le document *Autorité et Interprétation des Écritures* produit par l'Église Unie du Canada est tel qu'il mine la foi qui le sous-tend. Il le fait en décrivant l'Écriture sainte comme un livre parmi d'autres livres, dont l'autorité correspond à celle qu'une personne veut bien lui conférer. Il réduit le Christ, le Fils divin de Dieu, à un homme aimant et bienveillant, qui représente pour nous un excellent modèle à suivre. À cet égard, nous considérons que non seulement ce document omet des questions qui sont au cœur de notre foi, mais qu'il traite de façon destructive les questions qu'il aborde<sup>16</sup>.

### Écritures

*L'amour ne disparaît jamais. Les paroles dites au nom de Dieu s'arrêteront, le don de parler en langues inconnues disparaîtra, la connaissance finira. En effet, nous ne connaissons pas tout, et les paroles dites au nom de Dieu ne sont pas complètes. Mais quand tout deviendra parfait, ce qui n'est pas complet disparaîtra. Quand j'étais enfant, je parlais comme un enfant, je pensais comme un enfant. Maintenant, je suis un homme et je n'agis plus comme un enfant. À présent, nous ne voyons pas les choses clairement, nous les voyons comme dans un miroir, mais plus tard, nous verrons face à face. À présent, je ne connais pas tout, mais plus tard, je connaîtrai comme Dieu me connaît.*

(Première lettre aux Corinthiens 13,8-12 BFC)

*Seigneur, fais-moi connaître le chemin à suivre, apprend-moi à vivre comme tu veux. Conduis-moi sur le chemin de ta vérité. Enseigne-moi, car tu es le Dieu qui me sauve, et je compte sur toi tous les jours.*

(Les Psaumes 25,4-5 BFC)

### Fait vécu

On peut comprendre cette histoire comme un exemple de l'Église Unie qui voit tout d'abord les choses « comme dans un miroir », puis qui voit les choses plus clairement et agit conformément à cette nouvelle vision. Les quatre éléments du quadrilatère de Wesley : Écritures, tradition, expérience et raison, y jouent tous un rôle. Mais, surtout, cette histoire en est une d'acceptation de la diversité dans le corps de l'Église Unie : nous sommes toutes et tous unis.

Au 36<sup>e</sup> Conseil général, qui s'est tenu en 1997 à Camrose, en Alberta, les personnes déléguées ont discuté de deux pétitions : la Déclaration de repentir concernant les pensionnats autochtones et An Apology from St. Andrews United Church for Harm Caused by 'Indian' Residential Schools [Excuses de la St. Andrews United Church pour les torts causés par les pensionnats autochtones]. Les personnes déléguées au Conseil général ont examiné les déclarations de membres des Premières nations, entendu les réactions de petits groupes, consulté de nombreux spécialistes et personnes déléguées des Premières Nations, écouté un ancien élève d'un pensionnat autochtone et un ancien éducateur chrétien dans un pensionnat autochtone raconter leur histoire respective.

16. Regroupement national des paroisses d'alliance, « Authority and Interpretation of Scripture ». Consulté le 2 mars 2009. Avec autorisation.

Le Conseil a adopté une motion incluant la phrase suivante : **T** « nous exprimons aux Premières Nations du Canada notre profond regret et notre tristesse pour les injustices qui ont été commises et pour le rôle joué par l'Église Unie du Canada dans le système des pensionnats autochtones<sup>17</sup> ».

L'ancien élève poursuivait en justice l'Église Unie du Canada pour le rôle qu'elle avait joué dans le pensionnat autochtone qu'il avait fréquenté. Tant l'élève que l'ancien éducateur chrétien, un de ses enseignants et sympathisants, étaient des délégués de la Colombie-Britannique. Lorsque la motion a été adoptée, l'ancien élève a remercié les autres personnes déléguées de ce qu'elles avaient fait, tout en exprimant son regret qu'elles ne soient pas allées aussi loin qu'il l'espérait. Il a ensuite traversé la scène et serré dans ses bras le modérateur, soit la personne élue qui est à la tête de l'Église Unie. Il poursuivait en justice l'Église dont il était membre.

Nous sommes différentes et différents, mais toutes et tous unis.

### Questions

1. Quelles sont les structures d'autorité pour la prise des décisions sur les questions de genre, le mariage, et la sexualité dans votre communauté, ministère ou organisation?
2. Lorsque les décisions sont difficiles à prendre, comment procédez-vous?
3. Quelle autorité a la Bible dans votre processus de prise des décisions? Dans quelle mesure est-ce que la tradition, l'expérience ou la raison, telles qu'elles sont décrites ci-dessus, jouent un rôle dans votre processus de prise de décisions?

---

17. *Record of Proceedings of the 36th General Council*, 1997, p. 894.

# Chapitre 2

## Genre, ordination et mariage

**T** *Il n’y a aucune possibilité que les femmes remplacent un jour les hommes dans cette vocation [l’ordination]. [...] Les personnes qui recommandent ce changement le font, sans doute, en pensant que l’ordination ne serait demandée ou considérée que dans les cas les plus inhabituels [...]¹.*

Comme l’illustre cette citation tirée d’un numéro de 1935 de la revue *New Outlook* (aujourd’hui *The United Church Observer*), l’ordination et le mariage sont des sujets controversés et complexes depuis toujours dans l’histoire de l’Église Unie. Dans ce chapitre, nous explorons l’ordination et le mariage en lien avec le rôle des femmes, dont les luttes préparent le terrain pour les débats qui suivront sur l’orientation sexuelle, le genre et l’inclusion. L’ordination, qui était tout d’abord impossible, est devenue acceptée, mais à contrecœur, pour finalement devenir quelque chose de courant. Les rôles de l’épouse et de la mère dans le contexte du mariage ont été examinés attentivement, et les tâches de la parentalité, du ménage et du soutien financier du foyer sont repensées d’une façon qui nous rapproche de l’égalité.

Parce que nous sommes une Église collégiale, nous ne sommes pas simplement une démocratie. Nous écoutons ceux et celles qui n’ont pas le droit de vote; nous prions pour être guidés; nous lisons les Écritures; et nous discutons. Lorsque nous votons, c’est la majorité qui l’emporte. Mais, comme dans toutes les situations où l’on tente d’élargir la compréhension, ce sont toujours les personnes qui sont en position d’autorité qui ouvrent la voie à une plus grande inclusion. Notre compréhension de l’autorité – biblique, politique et personnelle – a changé.

**T** Depuis sa création, [l’Église Unie du Canada] a eu à tenir compte d’une diversité de croyances théologiques. Elle n’a jamais hésité à aborder publiquement les questions sociales très controversées. Certains cyniques pourraient dire que l’Église a eu le besoin constant de se tirer dans le pied ou de former un peloton d’exécution contre elle-même. On pourrait soutenir qu’elle perd des membres chaque fois qu’elle se lance dans un de ces débats².

Après le tout premier Conseil général qui a suivi l’union de l’Église en 1925, les personnes déléguées (qui étaient surtout, sinon uniquement des hommes) ont eu à répondre à la demande d’ordination de Lydia Gruchy. Les femmes avaient obtenu le droit de vote en 1917, mais elles n’étaient toujours pas considérées comme des personnes égales aux hommes.

Le gouvernement canadien avait refusé d’admettre les femmes au Sénat, soutenant qu’elles n’étaient pas des personnes et qu’une non-personne ne pouvait pas être admise au Sénat. Quatre femmes, y compris Nellie McClung, qui était membre de l’Église Unie, se sont adressées aux plus hautes cours canadiennes pour faire reconnaître leurs droits. Les femmes ont été déclarées des personnes en 1929, ce qui a donné plus de poids à la position des personnes en faveur de l’ordination des femmes. La demande de Lydia Gruchy a alors pris une nouvelle dimension, pleine de défis. Pour l’Église, le débat sur le rôle des femmes et sur les tâches appropriées à chaque sexe a commencé à ce moment-là, de même que le débat sur ce qu’est le ministère et sur son rôle.

1. *The New Outlook*, 23 juin 1935, p. 76. Avec autorisation.

2. « Denominations and homosexuality : The United Church of Canada and Homosexuality ». Consulté le 2 mars 2009.

La demande de Lydia Gruchy a divisé les membres de l'Église à cause de la conception du rôle des femmes à l'époque. Le ministère responsable et rémunéré était réservé aux hommes. Les femmes pouvaient aider, mais on s'attendait d'elles qu'elles soient principalement des épouses et des mères. Dans cette discussion, l'Église Unie a fait des déclarations très progressistes. Un rapport du Conseil général de 1932 s'intitule *The Meaning and Responsibility of Christian Marriage* [La signification et la responsabilité du mariage chrétien]. Ce rapport reconnaissait que la subordination des femmes avait existé dans le passé, et il encourageait leur émancipation. Lydia Gruchy n'était ni épouse ni mère. Elle avait très bien réussi ses études théologiques et avait occupé une charge pastorale comportant six lieux de culte dans le nord de la Saskatchewan. Pourrait-elle, elle, mais aussi les femmes en général, être ordonnée pasteure?

En 1936, Lydia Gruchy a finalement été ordonnée; elle a été parmi les premières femmes pasteures des principales confessions en Amérique du Nord. Malgré tout, on la considérait comme une exception à la règle. La revue nationale de l'Église Unie à l'époque, *The New Outlook*, écrivait : **T** « Il n'y a aucune possibilité que les femmes remplacent un jour les hommes dans cette vocation. [...] Les personnes qui recommandent ce changement le font, sans doute, en pensant que l'ordination ne serait demandée ou considérée que dans les cas les plus inhabituels, comme celui de M<sup>lle</sup> Gruchy, et les dangers que certaines personnes voient risquent d'exister uniquement dans leur imagination<sup>3</sup> ».

Des femmes ont néanmoins été ordonnées. Des femmes ont également servi pendant la Seconde Guerre mondiale et celles restées au Canada ont assumé des rôles auparavant réservés aux hommes. Quel effet cela a-t-il eu sur le mariage et le rôle des femmes dans l'Église?

En 1946, un autre rapport du Conseil général intitulé *Christian Marriage and Christian Home [Mariage chrétien et foyer chrétien]* présentait une nouvelle interprétation de la Genèse. Le rapport reniait la compréhension de Saint-Augustin de la relation homme-femme et déclarait que l'histoire que raconte la Genèse est celle de compagnons égaux, et non pas l'un dominant l'autre. L'Église Unie du Canada était appelée à être une communauté d'êtres égaux<sup>4</sup>.

Dans les principaux rapports soumis aux Conseils généraux en 1960 et en 1962, la Commission on Marriage and Divorce [la Commission sur le mariage et sur le divorce] décrivait le mariage comme une relation mutuelle. Le premier rapport, intitulé *Toward a Christian Understanding of Sex, Love, Marriage [Vers une compréhension chrétienne de la sexualité, de l'amour et du mariage]*, définissait le mariage comme **T** « une union personnelle intime à laquelle un homme et une femme consentent, qu'ils consomment dans la relation sexuelle, et qu'ils perfectionnent dans le cadre d'une relation reposant sur un amour mutuel tout le long de leur vie. Le mariage est aussi une institution sociale reconnue et réglementée par les lois et les coutumes qu'une société établit pour protéger sa propre continuité et son bien-être. Un mariage chrétien est un mariage dans lequel l'homme et la femme ont noué publiquement une alliance avec Dieu [...]»<sup>5</sup>. La Commission recommandait que l'Église **T** « offre des cours sur le mariage chrétien et l'éducation sexuelle, la formation pastorale des pasteurs et des pasteures, et la formation à la vie familiale chrétienne et à la parentalité responsable pour permettre aux membres de se préparer au mariage et à la responsabilité familiale ».

Elle réitérait également que l'union sexuelle n'a pas que la procréation comme objectif. **T** « L'acte sexuel qui consomme le mariage exprime un amour mutuel; il fait partie de la nature de la création dans le cadre de l'union maritale, et sert au mari et à la femme à se perfectionner, bien distinctement de la relation à la procréation<sup>6</sup> ». Le même rapport appuyait la régulation des naissances, et la considérait comme une décision relevant de la conscience d'une personne<sup>7</sup>. Même s'il rejetait l'activité homosexuelle, le rapport appelait à une attitude d'équité, **T** « non entachée de préjugé et toujours charitable » envers les personnes homosexuelles<sup>8</sup>.

3. *The New Outlook*, 23 juin 1935, *op cit.*, p. 76.

4. Shirley Davy, dir. de la réd., *Women, Work, and Worship* (Toronto : L'Église Unie du Canada, 1983), p. 185.

5. *Record of Proceedings of the 19th General Council*, 1960, p. 183.

6. *Ibid.*, p. 156.

7. *Ibid.*, p. 164. Voir aussi la déclaration du 28<sup>e</sup> Conseil général (1980) sur l'avortement et la contraception, consulté le 9 mars 2009.

8. *Ibid.*, p. 162–164. En 2000, le 37<sup>e</sup> Conseil général a renoncé à la déclaration de 1960 sur l'homosexualité : *Record of Proceedings of the 37th General Council*, 2000, p. 166–167.

### Écritures

Le Seigneur Dieu se dit : « Pour l'homme, ce n'est pas bon d'être seul. Je vais lui faire une aide qui lui convienne parfaitement. » Avec de la terre, le Seigneur Dieu fait toutes sortes de bêtes sauvages et toutes sortes d'oiseaux. Il les amène à l'homme pour voir comment celui-ci va les appeler. Chaque animal doit avoir le nom que l'homme va lui donner. L'homme donne un nom à tous les animaux domestiques, à toutes les bêtes sauvages et à tous les oiseaux. Mais pour lui-même, il ne trouve pas l'aide qui lui convienne parfaitement. Alors le Seigneur Dieu fait tomber l'homme dans un sommeil très profond. Il lui prend une côte et il referme la peau à sa place. Avec cette côte, le Seigneur Dieu fait une femme et il l'amène à l'homme. Alors l'homme dit : « Cette fois, voici quelqu'un comme moi ! Elle tient vraiment de moi par tout son corps. On l'appellera femme de l'homme, parce qu'elle vient de l'homme. »  
C'est pourquoi l'homme quittera son père et sa mère pour vivre avec sa femme. Et les deux deviendront comme une seule personne. L'homme et sa femme sont nus tous les deux. Mais ils n'ont pas honte l'un devant l'autre.  
(Genèse 2, 18-25 BFC)

### Questions

1. Comment votre communauté ou votre organisation interprète-t-elle ce passage ? Son interprétation a-t-elle changé au fil des ans ?
2. Comment décririez-vous la relation entre l'homme et la femme dans ce passage ?
3. Si on s'attarde au sens symbolique plutôt que littéral, que pensez-vous que ce passage nous dit sur le rôle de l'homme et de la femme, ainsi que du mari et de la femme ?

Rétrospectivement, le 20<sup>e</sup> Conseil général de 1962 semble avoir été un événement très productif, quoiqu'un peu déroutant. Une commission qui avait mené une recherche sociologique sur les femmes et le travail a constaté que de nombreuses femmes étaient cheffes de famille monoparentale, gagnaient le revenu minimum, et que nombre d'entre elles se sentaient coupables d'avoir à laisser leur famille pour travailler. Dans *Gainful Employment of Married Women [Emplois rémunérateurs des femmes mariées]*, la commission recommandait la création de garderies et de cours de formation au sein de l'Église Unie et dans la communauté élargie pour atténuer la culpabilité ressentie par les femmes<sup>9</sup>.

Cependant, le même Conseil recommandait que l'on ordonne que les femmes (y compris celles travaillant comme diaconesses) qui étaient célibataires ou veuves, ou qui n'avaient plus d'enfants à leur charge à la maison, et seulement si on leur trouvait un poste adéquat, n'interférant pas avec la stabilité du mariage et leurs tâches en tant qu'épouse.

Dans les années 1950 et 1960, les diaconesses étaient *disjointes* du ministère si elles se mariaient. Elles devaient alors remettre à l'Église leur épinglette de diaconesse en symbole de leur disjonction<sup>10</sup>. On s'attendait également à ce qu'une femme ordonnée qui se marie suspende ses activités ministérielles jusqu'à ce qu'elle n'ait plus de responsabilités familiales<sup>11</sup>. L'idée que le ministère n'était pas fait pour les femmes mariées créait également

9. Shelagh Parsons, « Women and Power in The United Church Of Canada », *Women, Work and Worship in the United Church of Canada*, 1983 (Toronto : Église Unie du Canada), p. 185.

10. Caryn Douglas, « Ministry or Marriage », *Tapstry* (printemps 2006), p.10. Avec autorisation.

11. Sharon Davis, « Equal? Since When? », *Fire and Grace* (Toronto : Maison d'édition de l'Église Unie, 1999), p. 119.



des tensions sur les questions de salaire et de conditions de travail. Le traitement par l'Église des pasteures (ordonnées ou nommées diaconesses) semblait être en contradiction avec le document publié antérieurement dans lequel l'Église demandait que l'on offre de meilleures conditions de travail aux femmes. Caryn Douglas cite Mary Anne MacFarlane :

**T** Les demandes pour qu'on s'occupe des questions urgentes de charge de travail et de rémunération inadéquate des diaconesses étaient facilement mises de côté ou considérées comme non prioritaires. [...] On soutenait qu'à court terme, les piètres conditions de travail et salaires n'étaient pas un problème sérieux, parce que le mariage, qui était la vocation réelle, n'était jamais bien loin pour la plupart des femmes. L'absence de pensions adéquates pour les diaconesses n'était pas prise au sérieux. [...]

On commença à considérer la fonction de diaconesse comme une sorte de préparation à la vraie vie (c'est-à-dire, le mariage), et les femmes qui étaient diaconesses étaient perçues comme un groupe de jeunes travailleuses immatures, moins expérimentées que leurs collègues ordonnées, et moins sérieuses dans leur travail.

Des notions comme celles-là empêchaient de comparer les salaires et les conditions de travail avec ceux des travailleurs professionnels masculins, et gardaient le sexisme caché dans l'Église<sup>12</sup>.

Il a toujours été difficile pour les femmes mariées d'être ordonnées, et les recommandations du Conseil général de 1962 suivaient une mesure spectaculaire prise en 1957. Le Synode de London avait ordonné Elinor Leard, qui non seulement était mariée, mais aussi mère, allant ainsi à l'encontre de la recommandation de son propre Comité sur les collègues et les candidats et candidates, et malgré un télégramme envoyé par le modérateur<sup>13</sup>.

De plus, le Conseil de 1962 a également approuvé le second rapport de la Commission sur le divorce et le mariage. Le nouveau document intitulé *Marriage Breakdown, Divorce, Remariage : A Christian Understanding [L'échec du mariage, le divorce et la famille : une compréhension chrétienne]*, encourageait les pasteurs et les pasteures à offrir la préparation au mariage ainsi que du counseling aux couples dont le mariage était en difficulté. L'Église Unie a reconnu que certains mariages échouaient.

Les pasteures et les pasteurs pouvaient à présent marier des couples divorcés, mais « aucun pasteur ni pasteure de l'Église Unie n'est tenu de célébrer le remariage d'une personne divorcée si cela va à l'encontre de sa propre conscience<sup>14</sup> ». En 1974, le Conseil général a ordonné dans le document *The Permanence of Christian Marriage [La permanence du mariage chrétien]* qu'il y ait dans toute cérémonie de mariage un vœu exprimant l'intention d'être ensemble pour la vie. Ce rapport a été écrit par David Lochhead dans le but d'aborder les questions contemporaines du mariage et de prendre position sur certains aspects de la théologie féministe émergente qui considérait le mariage comme oppressif pour les femmes. David Lochhead écrivait :

**T** Le mariage n'est pas en soi un contrat. Il offre aux hommes et aux femmes non pas une relation qui les lie mutuellement, mais la possibilité d'être libres l'un pour l'autre et l'un avec l'autre. On ne doit donc pas lire les vœux du mariage comme s'il s'agissait des conditions d'un contrat. Ce ne sont pas des conditions à remplir, mais l'expression par les membres du couple de leur espoir de mener ensemble une vie épanouie, qui ne dépend pas des conditions externes<sup>15</sup>.

---

12. Caryn Douglas, *op. cit.*, p. 10.

13. Alan L. Hayes, « Theological Evolutions since 1960 ». Consulté le 2 mars, 2009, à [individual.utoronto.ca/hayes/Canada/theological.htm](http://individual.utoronto.ca/hayes/Canada/theological.htm). Hayes cite Valerie J. Korinek, « No Women Need Apply : Ordination in the United Church. 1918–1965 », *Canadian Historical Review* 74 (1993), p. 473ff.

14. *Record of Proceedings of the 20th General Council*, 1962, p. 249.

15. David Lochhead, *The Permanence of Marriage* (Toronto : Division de la Mission au Canada, L'Église Unie du Canada, 1975), p. 7.

## Écritures

L'un des passages étudiés par David Lochhead pour préparer son texte sur la permanence du mariage chrétien est tiré des Lettres aux Éphésiens 5,21–33.

*Obéissez les uns aux autres par respect pour le Christ, les femmes à leur mari comme au Seigneur. En effet, le mari est le chef de sa femme, comme le Christ est le chef de l'Église. Le Christ est le Sauveur de l'Église qui est son corps. Comme l'Église obéit au Christ, les femmes doivent obéir pour tout à leur mari. Maris, aimez votre femme comme le Christ a aimé l'Église. Il a donné sa vie pour elle, afin qu'elle soit sainte : il l'a rendue pure par l'eau et par la Parole. Il a voulu que l'Église se présente devant lui pleine de gloire, sans tache, sans ride, sans aucun défaut. Il a voulu qu'elle soit sainte et sans reproche. À son tour, un mari doit aimer sa femme comme il aime son corps. Aimer sa femme, c'est s'aimer soi-même. Non, personne n'a jamais détesté son corps. Au contraire, on le nourrit, on en prend soin, comme le Christ le fait pour son Église. Est-ce que nous ne faisons pas partie du corps du Christ? Dans les Livres Saints on lit : « C'est pourquoi l'homme quittera son père et sa mère pour s'attacher à sa femme et les deux deviendront comme une seule personne. » Ce mystère est grand, et moi, je vous dis qu'il s'agit du Christ et de l'Église. Mais il s'agit aussi de vous : chacun doit aimer sa femme comme lui-même, et la femme doit respecter son mari.*

Le texte sur la permanence du mariage chrétien répond aux préoccupations des féministes en analysant ces versets :

**T** Il est tout de suite évident que l'auteur [de l'épître] présume que la femme est subordonnée à l'homme. Cela a amené de nombreuses féministes à considérer le Nouveau Testament comme la principale source de l'idéologie antiféministe en Occident.

Bien qu'il soit vrai que l'acceptation du Nouveau Testament en tant qu'Écriture sacrée en Occident a contribué à la perpétuation de l'idéologie antiféministe, ce que les critiques féministes négligent de mentionner sur le Nouveau Testament est que ses auteurs reflètent généralement les conventions sociales plutôt que de les créer.

La question cruciale qui se pose est de savoir si on peut faire fi dans l'analogie au chapitre 5 des Lettres aux Éphésiens de la présomption de la subordination de la femme à son mari. Si on ne le peut pas, il semble que nous serions par nature antithétiques aux préoccupations contemporaines à l'égard de l'égalité des femmes et des hommes dans la société. [...] Nous sommes convaincus que l'analogie du mariage avec la relation entre le Christ et l'Église contient une perception théologique importante de la nature du mariage. La tentative d'utiliser cette analogie pour justifier la subordination éternelle de la femme à son mari est inappropriée. Premièrement, il n'est pas nécessaire d'utiliser l'analogie pour que le Christ soit considéré comme ayant toujours un rôle supérieur. Ailleurs dans les Écritures (p. ex., dans Mathieu 25,31–46), nous sommes encouragés à reconnaître le Christ dans les êtres subordonnés et faibles.

Deuxièmement, nous croyons que la meilleure interprétation de l'analogie est la réciprocité. L'homme et la femme sont égaux dans une relation qui représente et reflète la relation du Christ avec l'Église. L'homme peut être le Christ pour la femme qui est Église, et la femme peut être le Christ pour son mari qui est Église. C'est la relation du mariage plutôt que le rôle défini des membres du couple qui est sacramentelle<sup>16</sup>.

<sup>16</sup> *Ibid.*, p. 5–6.

## Questions

1. Comment interprète-t-on le passage du chapitre 5 des Lettres aux Éphésiens dans votre communauté ou votre organisation? Comment cette interprétation a-t-elle évolué au fil du temps?
2. Selon vous, comment la relation du mariage reflète-t-elle la relation du Christ avec l'Église?

L'Église Unie du Canada a continué de se préoccuper du rôle des femmes dans la société et dans l'Église. L'Église avait du mal à définir comment ses membres devaient interagir les uns avec les autres dans un esprit d'égalité et de justice. Elle était aux prises avec les traditions et les Écritures. Alors qu'elle s'appliquait à examiner le féminisme et le binarisme de genre, l'Église s'apprêtait à examiner de plus près les autres *-ismes* qui nous empêchaient d'être entièrement égaux et entièrement justes.

**T** Du moment de l'union en 1925 jusqu'au début des années 1960, l'Église a enseigné à ses membres ce qu'elle croyait être clair, donné directement, et avec un ton d'autorité acceptée. Cependant, l'évolution de la théologie mettant l'accent davantage sur un Dieu de miséricorde que sur un Dieu de jugement, sur la participation de toutes et de tous au ministère du Christ, et sur une nouvelle compréhension de la libération dans le Christ, a entraîné la création d'un environnement plus ouvert. On a sondé, écouté, et examiné plus que ce qu'on pouvait précédemment s'y attendre ou que ce ne l'était permis, les opinions de l'Église dans son ensemble sur les questions de la foi. [...] De la même façon, il y a eu un changement important dans la méthode d'enseignement dans l'Église. Plutôt que de mémoriser des passages de la Bible, on réfléchissait à ces passages à la lumière des expériences de vie; et on cultivait nos propres croyances plutôt que de simplement adopter celles du catéchisme. La prise des décisions au sein de l'Église est passée d'une approche autoritaire et directive à une approche consultative<sup>17</sup>.

Au moment où l'Église Unie continuait d'étudier le mariage, l'égalité des femmes et des hommes, la place des femmes dans le ministère, et le but de la sexualité dans et hors mariage, un événement survenu aux États-Unis en 1969 a eu pour effet d'élargir éventuellement la discussion sur la sexualité et les relations d'engagement de toutes sortes.

Le 28 juin 1969, l'escouade de la moralité publique de New York a fait encore une fois une descente dans un bar gai appelé le Stonewall Inn. Mais ce soir-là, les gens qui se trouvaient dans le bar, en majorité des travestis, soit des hommes habillés en femme, se sont défendus. L'émeute a duré une semaine. Cet événement est devenu le point de ralliement du mouvement de libération gaie en Amérique du Nord.

**T** Les années 1960 avaient été une décennie de radicalisme. Les mouvements des droits civils des personnes noires et des femmes ont eu une influence considérable. À une époque où les féministes examinaient et remettaient en question le sexisme, et où les activistes noirs se battaient contre le racisme au moyen de slogans comme *Black is Beautiful* [Fierté d'être de couleur noire], il était réellement temps de contester le préjugé contre les personnes homosexuelles<sup>18</sup>.

17. *Toward a Christian Understanding of Sexual Orientations, Lifestyles and Ministry* (rapport au 32<sup>e</sup> Conseil général de la Division du personnel ministériel et de la formation et de la Division de la mission au Canada, 1988), p. 15–16.

18. Vanessa Baird, *op. cit.*, p. 21. Avec autorisation.

Les émeutes du Stonewall ont été très importantes pour le mouvement de la libération homosexuelle aux États-Unis, au Canada et par la suite ailleurs dans le monde. Le Parlement canadien a approuvé la même année des modifications au Code criminel décriminalisant certaines pratiques sexuelles (la grossière indécence, la sodomie) entre adultes consentants (âgés d'au moins 21 ans) en privé, ne se limitant pas aux personnes homosexuelles. Ces changements venaient après l'imposition à l'égard d'Everett George Klippert de Pine Point, Territoires-du-Nord-Ouest, d'une peine d'emprisonnement à vie pour avoir été homosexuel; il a été libéré en 1971.

Des graines de changement à venir étaient semées. Les luttes de la communauté noire aux États-Unis dans les années 1950 et 1960 et l'influence croissante du féminisme sur la prise de conscience de l'Église de son attitude sexiste ont modifié le mode de prise des décisions dans l'Église Unie du Canada.

**T** Le slogan féministe affirmant que *ce qui est personnel est politique* a eu un effet révélateur pour beaucoup de personnes, rendant légitime de poser les questions d'inégalité que l'on rejetait auparavant comme *personnelles* ou *intimes*. Le féminisme encourageait tant les femmes que les hommes à s'écarter des stéréotypes de genre<sup>19</sup>.

Les rôles de genre étaient de nouveau remis en question dans la communauté, le mariage et l'Église, et ces changements se reflétaient dans les documents de l'Église.

En 1977, l'Église a affirmé que ce sont la paroisse locale et le pasteur ou la pasteure qui sont responsables de la célébration du mariage.

### Fait vécu

Au moment où l'Église devenait plus consciente de l'oppression, elle tirait d'autres leçons douloureuses :

**T** Au cours de mon stage dans une église de l'Église Unie au centre-ville de Vancouver, on m'a confié la tâche de demander à des personnes autochtones ce que l'Église pourrait faire pour entrer relation avec elles dans cette partie de la ville. Après de nombreuses conversations avec des personnes trop en colère contre l'Église pour accepter de venir dans ses murs, nous avons finalement trouvé un groupe de personnes qui suivaient des enseignements traditionnels et qui étaient prêtes à venir à l'église pour parler, en dépit de leur colère. J'ai réservé pour elles un espace dans le sanctuaire. Les personnes sont arrivées, ont formé un cercle, puis m'ont dit qu'il était très difficile de venir dans cette partie de l'église qui était un lieu du culte. Pendant que nous parlions du lieu, le pasteur de la paroisse est arrivé et a demandé à me parler. Je suis sortie du cercle. L'atmosphère était inconfortable et très tendue. Le pasteur m'a demandé : « Qu'est-ce que vous faites ici? J'ai une répétition pour la célébration d'alliance d'un couple de lesbiennes et nous devons nous préparer. »

« J'ai réservé cet espace », ai-je répondu, mais il a répliqué : « Personne n'a jamais réservé cet espace. Ce couple s'était détaché de l'Église, et c'est la première fois que ces femmes reviennent dans l'Église et tentent de renouer avec elle. Je ne peux pas leur dire que ce n'est pas possible de faire la répétition. »

« Les personnes qui sont ici sont dans une situation semblable », ai-je répondu. Nous nous tenions là, abasourdis et frustrés parce que tous les deux nous défendions une cause à laquelle nous tenions beaucoup, tout en nous sentant solidaires. Nous avons trouvé un

19. *Ibid.*, p. 26.

compromis, mais ce n'était pas totalement satisfaisant. La situation était inconfortable et délicate. Il nous a fallu une bonne semaine pour arrêter d'être frustrés l'un envers l'autre. Nous racontons à présent cette histoire pour montrer combien il est difficile d'être dans une Église qui se tient en marge de l'Église<sup>20</sup>.

## Écritures

*Les Israélites gémissent et crient du fond de leur esclavage, et leur appel monte vers Dieu.*  
(Exode 2,23 BFC)

## Questions

1. Dans l'histoire, qui étaient les personnes qui criaient?
2. Dans votre paroisse ou dans votre organisation, quelles personnes entendez-vous crier? Qui peut ne pas être entendu?
3. Quand vous avez conscience que plus d'une personne exprime de la douleur, que faites-vous?

---

20. Nanette McKay, dans Loraine MacKenzie Shepherd, dir. de la réd., *Story after Story* (Winnipeg : On Edge Publishing, 2003), p. 121. Avec autorisation.

# Chapitre 3

## Affiliation et orientation sexuelle

**T** Les différences sont profondes et, dans certains cas, irréconciliables. [...] Nous reconnaissons tous et toutes que l'Église doit avoir un centre moral et que cette base doit guider nos actions et nos décisions. Comment devrions-nous alors vivre, agir et décider ensemble dans le contexte où il n'y a pas d'accord universel sur ces valeurs de base<sup>1</sup> ?

Les discussions se sont poursuivies dans l'Église Unie sur les sujets sérieux du mariage, de l'ordination et de la consécration, mais l'accent s'est déplacé du rôle des femmes à celui des personnes homosexuelles : les hommes gais et les femmes lesbiennes. Les personnes bisexuelles et transgenres ont fait lentement leur apparition dans l'étude de la sexualité. Bien que la discussion et l'exploration de la sexualité aient porté principalement sur l'ordination, elles ont eu un effet sur la question récurrente du mariage. En 1978, l'unité de travail de la Division de la mission au Canada sur la sexualité, le mariage et la famille a formé un groupe de travail de 10 personnes pour travailler à la formulation d'une déclaration complète sur la sexualité humaine.

Le groupe de travail avait pour mandat de :

1. Déterminer en privé les expériences sexuelles personnelles de chacun et chacune, en particulier ce qui reste de nos sentiments influents et le sens de ces expériences dans nos vies.
2. Évaluer le sens de ces expériences par rapport à la réalité de la foi chrétienne et l'expérience biblique, telles que nous les avons apprises dans l'Église.
3. Explorer les implications des sciences biologiques, psychologiques et sociales modernes, qui clarifient, expliquent et décrivent l'expérience sexuelle.
4. Tenter de réaliser cela en tant que personnes liées par un engagement chrétien, qui cherchent à reconnaître les possibilités et les dilemmes sexuels d'aujourd'hui et à y réagir, tout en apprenant de cette démarche et en s'épanouissant<sup>2</sup>.

En termes généraux, ces quatre étapes reflètent le quadrilatère de Wesley : les Écritures, la tradition, l'expérience et la raison.

Le groupe de travail s'est penché sur les questions de sexualité, de sexisme et d'orientation sexuelle. Ce rapport était le premier document de l'Église Unie à tenir compte, dans ses commentaires sur l'orientation sexuelle, de l'étude d'Alfred Kinsey publiée en 1948 sur la réaction sexuelle. Kinsey a utilisé une échelle allant de 0 (personne exclusivement hétérosexuelle) à 6 (personne exclusivement homosexuelle), où 3 représentait les personnes qui sont bisexuelles. Une catégorie 7 a été ajoutée pour les personnes asexuées.

Combien de personnes homosexuelles y a-t-il dans le monde? Il y a plus de 60 ans, Alfred Kinsey affirmait que 4 pour cent des hommes et de 1 à 3 pour cent des femmes étaient exclusivement homosexuels. Aujourd'hui, en

---

1. *Toward a Christian Understanding of Sexual Orientations, Lifestyles and Ministry*, op. cit., p. 11.

2. La Division de la mission au Canada pour le Conseil général de l'Église Unie, *In God's Image... Male and Female : A Study on Human*, Toronto : L'Église Unie du Canada, 1980), p. vi.

tenant compte des personnes qui peuvent être principalement mais non exclusivement homosexuelles, le chiffre généralement accepté est de 10 pour cent de la population<sup>3</sup>.

Le rapport du groupe de travail contenait également des déclarations importantes sur l'orientation sexuelle. Le groupe s'opposait à ce que l'on désigne l'homosexualité comme une maladie physique ou mentale, de même qu'à l'idée voulant que les personnes homosexuelles soient plus susceptibles d'être aussi pédophiles, exhibitionnistes, et violentes sexuellement. Il affirmait que les personnes hétérosexuelles risquaient davantage de l'être, et soutenait que nous ne devrions pas utiliser le terme *préférence* lorsqu'on parle d'orientation. Le terme *préférence* était utilisé dans le rapport de Kinsey, mais il existe peu de preuves qu'une personne choisit consciemment d'être hétérosexuelle ou homosexuelle. Le groupe de travail déclarait que : **T** « L'orientation, qu'elle soit hétérosexuelle ou homosexuelle, semble être le résultat de l'interaction complexe de facteurs biologiques, environnementaux et émotionnels<sup>4</sup>. » Il soulignait aussi que l'Église Unie du Canada avait soumis des mémoires en 1976 et en 1977 au gouvernement de l'Ontario et au gouvernement fédéral, respectivement, en faveur de l'inclusion de l'orientation sexuelle dans les lois sur les droits de la personne. Le rapport poursuivait en affirmant que l'Église avait déjà reçu des demandes de couples de gais et de lesbiennes souhaitant obtenir la bénédiction de l'Église et la reconnaissance juridique de leur union. Les membres du groupe de travail considéraient également qu'il n'y avait aucune raison de bannir du ministère de l'Église Unie les personnes homosexuelles adultes qui s'acceptent.

Le rapport du groupe de travail a été publié en 1980 sous le titre de *In God's Image... Male and Female : A Study on Human Sexuality* [À l'image de Dieu... homme et femme : une étude sur la sexualité humaine]. Il a été présenté en réponse à la **T** « demande du 28<sup>e</sup> Conseil général aux membres de l'Église Unie<sup>5</sup> », non comme une politique, mais plutôt comme une ressource autorisée visant à susciter le dialogue et le débat.

## Écritures

L'un des passages des Écritures qui est examiné dans le rapport *In God's Image : A Study on Human Sexuality* est celui des Lettres aux Romains 1,26-32.

*C'est pourquoi Dieu les a laissés suivre des désirs qui les couvrent de honte. Leurs femmes ne couchent plus avec des hommes, mais elles couchent avec d'autres femmes, et cette façon de faire va contre la nature. Les hommes font la même chose. Ils ne couchent plus avec des femmes, mais ils brûlent de désir les uns pour les autres. Ils couchent ensemble et c'est une honte! Ainsi, ils reçoivent eux-mêmes la punition que leur conduite mauvaise entraîne.*

*Comme ils n'ont pas voulu reconnaître Dieu, Dieu les a laissés suivre leur intelligence tordue, et ils font ce qu'on ne doit pas faire. Ils sont pleins de toutes sortes d'injustice. Ils font le mal, ils veulent ce qui appartient aux autres, ils sont méchants, ils sont pleins de jalousie. Ils tuent, ils se disputent, ils trompent les autres, ils agissent n'importe comment. Ils racontent des mensonges sur les gens, ils disent du mal d'eux. Ils sont ennemis de Dieu, ils insultent les autres, ils sont orgueilleux, ils se vantent, ils trouvent tous les moyens pour faire le mal. Ils n'obéissent pas à leurs parents. Ils sont stupides, ils ne tiennent pas leurs promesses, ils sont sans cœur et sans pitié. Pourtant, ils connaissent bien le jugement de Dieu. Ceux qui agissent ainsi méritent la mort. Eh bien, non seulement ils font ces choses-là, mais encore ils approuvent ceux qui les font!*

Les auteures et les auteurs du rapport font deux remarques sur ce passage. Premièrement, Paul et son monde ne connaissaient pas l'orientation sexuelle comme nous la connaissons aujourd'hui. Les hommes qui, selon Paul, font des gestes allant à l'encontre de leur nature étaient présumés être des

3. *Ibid.*, p. 56.

4. *Ibid.*, p. 57.

5. *Ibid.*, p. ii.

hétérosexuels faisant des gestes homosexuels. Les personnes homosexuelles soutiennent, elles, qu'il serait contre leur nature d'accomplir des actes hétérosexuels.

Deuxièmement, la colère de Paul à l'égard du comportement homosexuel est liée à son fort lien avec l'idolâtrie. Le comportement qu'il décrit découle pour lui de l'idolâtrie, mais il n'y a aucune indication que les personnes homosexuelles soient plus idolâtres que les personnes hétérosexuelles.

Il n'est pas clair ce à quoi Paul fait référence lorsqu'il dit que la façon de faire des femmes qui couchent avec d'autres femmes va contre la nature. Les théologiens et théologiennes modernes croient qu'il fait référence au lesbianisme, mais les chrétiens et les chrétiennes d'avant le XX<sup>e</sup> siècle pensaient qu'il faisait référence à une activité sexuelle ne visant pas la procréation.

Si on examine le contexte dans lequel ce passage a été écrit, on constate que Paul dénonçait le jugement et l'arrogance des personnes qui insistaient pour que les chrétiens et les chrétiennes respectent les règles juives sur la diète et la circoncision. Il condamnait le jugement, mais on utilise aujourd'hui ce passage pour juger les personnes homosexuelles<sup>6</sup>.

### Questions

1. Comment votre communauté ou votre organisation réagit-elle aux théories scientifiques de l'occurrence naturelle (ou génétique) de l'homosexualité? Croit-elle qu'il est possible de changer l'orientation sexuelle?
2. Une brochure qui circulait autour des années 1980 s'intitulait *What Jesus Said about Homosexuality* [Ce que Jésus a dit sur l'homosexualité]. Lorsqu'on ouvrait la brochure, on se rendait compte qu'elle était vide. L'endos affirmait que Jésus n'avait rien dit sur l'homosexualité. Que pensez-vous de cette brochure?

Après la publication du rapport *In God's Image*, les discussions sur la sexualité et sur le mariage sont devenues très sérieuses et plus courantes dans l'Église. Lorsqu'il était question d'orientation sexuelle, on faisait référence tant à l'hétérosexualité – l'attraction pour une personne du sexe opposé – qu'à l'homosexualité – l'attraction pour une personne du même sexe. Est-ce que l'un était plus béni que l'autre? Pourquoi? Est-ce que la sexualité avait pour seul but la procréation?

Cependant, à cause du parti pris culturel voulant que les personnes hétérosexuelles soient supérieures aux personnes homosexuelles, le terme *orientation* était souvent utilisé pour désigner uniquement l'homosexualité. En posant les questions « Comment se décide l'orientation? » et « Peut-on la changer? », on demandait en fait ce qui causait l'homosexualité et si l'homosexualité pouvait être changée. Personne ne demandait ou n'étudiait publiquement ce qui causait l'hétérosexualité et si elle pouvait être changée. Aussi, à cette époque, *homosexualité* désignait uniquement les (hommes) gais et les (femmes) lesbiennes. On ne s'intéressait alors pas à la situation des personnes bisexuelles, transgenres ou appartenant à d'autres minorités sexuelles.

En 1982, un nouveau groupe s'est formé, tant pour inciter L'Église Unie du Canada à agir que pour la soutenir dans sa défense des gais et des lesbiennes. Pendant le Conseil général qui s'est tenu à Montréal cette année-là, 18 gais et lesbiennes se sont réunis dans la salle du haut du Centre Newman. Toutes et tous étaient membres de

6. Alyson C. Huntly, *Of Love and Justice* (Toronto : L'Église Unie du Canada, 2003), p. 23.



l'Église Unie ainsi que de groupes locaux soutenant l'égalité des gays et lesbiennes. Le groupe s'appelait Affirm (devenu par la suite S'affirmer ensemble). Un des membres fondateurs du groupe se rappelle :

**T** Nous n'avions pas l'air de personnes insurgées, radicales ou exclues souhaitant renverser l'autorité. Mais, à ce moment-là et dans ce lieu-là, et à cause du but solennel que nous nous donnions, notre réunion clandestine nous semblait de cet ordre. Les seules autorités que nous voulions renverser étaient nos propres peurs et celles des autres qui nous empêchaient de servir librement l'Église que nous aimions et servions déjà. Nous nous sommes fixé un premier objectif assez modeste : soutenir les personnes lesbiennes et gaies membres de l'Église afin de célébrer ensemble le plus souvent possible<sup>7</sup>.

En acceptant le document *In God's Image* comme ressource d'étude, le Conseil général de 1980 a également approuvé deux motions :

- « de préparer une ébauche de déclaration pour la présenter au Conseil général, dès sa 30<sup>e</sup> assemblée;
- ... qu'un groupe de travail théologique, représentatif des points de vue théologiques et éthiques des différentes régions, soit mis sur pied afin de rédiger un rapport préliminaire supplémentaire à être publié et distribué pour l'étude<sup>8</sup> ».

La Division de la mission au Canada a tenu un événement d'une durée de cinq jours auquel ont participé 70 personnes nommées par les synodes. Cet événement visait à former ces personnes pour qu'elles puissent diriger des séances d'étude sur le document *In God's Image... Male and Female : A Study on Sexuality*. Elle a également préparé une feuille de réponses pour cette étude. On a ensuite communiqué avec sept rédacteurs et rédactrices, à qui on a demandé de rédiger un rapport à partir des réponses. Quatre ateliers se sont tenus dans diverses villes du pays pour s'assurer que toutes les personnes souhaitant se prononcer sur ces sujets puissent le faire.

Le rapport, publié en 1984 et intitulé *Don - dilemme - promesse : réflexions sur la sexualité humaine*, est divisé en cinq chapitres : la sexualité et la personne; le mariage; l'intimité; le sexisme, la société et la personne; et l'orientation sexuelle. Chaque chapitre contient des faits vécus et des passages des Écritures, de même que des descriptions de la situation contemporaine, des questions pour la discussion, la reconnaissance de faits et des affirmations.

## Écritures

Dans le chapitre sur le mariage dans le document *Don - dilemme - promesse*, un des passages étudiés est celui d'Exode 4, 10–12 (BFC).

*Moïse dit au Seigneur : « Ah, Seigneur, excuse-moi! Je ne sais pas parler. Déjà quand j'étais petit, je ne parlais pas bien. Et cela n'a pas changé depuis que tu me parles. Ma bouche n'arrive pas à dire ce que je veux. » Le Seigneur répond à Moïse : « Qui a fait une bouche à l'homme? Qui lui ferme la bouche ou les oreilles? Qui lui ouvre les yeux? Qui le rend aveugle? Est-ce que ce n'est pas moi, le Seigneur? Maintenant, parle! Je serai avec toi quand tu parleras, et je t'apprendrai tout ce que tu devras dire. »*

On a utilisé ce passage pour faire référence au souhait du Créateur que nous agissions ensemble pour qu'advienne le règne de Dieu (ou le royaume des familiers de Dieu). « La relation d'alliance en est donc une de partenariat dans lequel nous sommes engagés entièrement. Le mariage qui est une expression de l'alliance est donc une relation où le mari et la femme sont des partenaires égaux<sup>9</sup>. ».

7. Don Ross, « Reflections from Affirm Pioneers », *Consensus*, numéro du vingt-cinquième anniversaire (novembre 2007), p 16. Avec autorisation.

8. Don - dilemme - promesse : réflexions sur la sexualité humaine, L'Église Unie du Canada, p. 7-8.

9. *Ibid.*, p. 34.

### Faits vécus

Voici l'un de plus beaux faits vécus relatés dans *Don - dilemme - promesse* :

Après 25 ans de mariage. Ruth et Gordon se retrouvent devant la table de communion pour un renouvellement de leurs vœux. De chaque côté d'eux, leurs enfants adultes se tiennent debout pour affirmer silencieusement la solennité de cet événement. Gordon prend la parole. « Dans les premières années, nous avions le même horaire et nous travaillions souvent côte à côte, dans la maison, à l'étable, dans le jardin, aux champs. Maintenant c'est différent. Nous avons de l'aide et les enfants font leur vie. Alors que je m'occupe surtout des affaires de la ferme, Ruth a été en mesure de poursuivre ses propres intérêts et sa carrière, avec le magasin et son travail au consistoire et à l'église. C'est un vrai miracle maintenant quand nous pouvons partager un repas tous les deux à la maison. Mais nous avons appris à tirer le meilleur parti de ces moments quand ils surviennent. Nous avons tant à partager ensemble et à affirmer de la vie l'un de l'autre. Je crois que ce qui fait la différence ce sont ces moments précieux ... comme se tenir la main pendant une prière à l'église<sup>10</sup> ».

Dans le chapitre sur l'orientation sexuelle, un des faits vécus partagés est celui d'un homme prénommé Sébastien :

Sébastien a entendu une émission radiophonique où un pasteur déclarait avoir le sentiment que les personnes homosexuelles étaient aussi normales que les autres et que si elles croyaient en Christ elles étaient aussi chrétiennes que tout autre croyant. Il disait que les homosexuels qui s'aimaient sincèrement et fidèlement étaient aussi chrétiens dans leur relation que des couples dont le mariage était heureux. Sébastien n'en croyait pas ses oreilles. Depuis l'âge de 15 ans, il se savait homosexuel. Il avait tout essayé pendant 25 ans pour se guérir. Il avait vu des médecins; il avait été se confesser. Il avait versé des larmes de repentir; il avait pris résolution sur résolution. Tout avait échoué. Il s'était résigné à son destin tragique. Il sentait maintenant monter en lui un nouvel espoir. Il téléphona au pasteur avec enthousiasme. Croyait-il vraiment qu'il pouvait être accepté de Dieu, tel qu'il était? Le salut s'adressait-il à lui aussi? Était-il, lui aussi, créé à l'image de Dieu<sup>11</sup>?

### Écritures

Le chapitre sur l'orientation sexuelle dans *Don - dilemme - promesse* fait référence à un seul passage des Écritures. Ce passage porte sur l'Église primitive et le défi de savoir qui étaient les élus, qui ne l'étaient pas, et qu'est-ce que les membres devaient faire pour être élus. Les gentils, qui craignaient Dieu, mais n'étaient pas juifs, entendirent les histoires sur le Christ et acceptèrent les enseignements des apôtres. Avaient-ils et elles besoin de devenir juifs pour devenir chrétiens? Est-ce que les hommes devaient être circoncis? Devaient-ils et elles respecter les interdits alimentaires?

Des gentils incirconcis embrassèrent dans la joie le Christ, furent habités par l'Esprit-Saint, et célébrèrent, témoignèrent et partagèrent ensemble. Comment quelqu'un aurait-il pu venir leur dire : « Nous sommes désolés mais vous n'êtes pas vraiment des chrétiens, vous savez. On doit vous circoncire. Et vous devez obéir à certaines lois concernant la nourriture<sup>12</sup>. »

10. *Ibid.*, p. 46.

11. *Ibid.*, p. 99.

12. *Ibid.*, p.107.

Que s'est-il passé dans l'Église pour qu'elle accepte les gentils? La rencontre de Pierre avec Corneille, relatée dans les Actes des apôtres 10,9–48 raconte l'histoire. En voici une version abrégée :

*Pierre monte sur la terrasse de la maison pour prier. Il commence à avoir faim et veut manger. Pendant qu'on lui prépare un repas, Pierre entre en transe.*

*Il voit le ciel ouvert et un objet qui descend du ciel. Cet objet ressemble à une grande toile qu'on tient par les quatre coins. Elle vient se poser par terre. Dedans, il y a toutes sortes d'animaux : des animaux à quatre pattes, ceux qui rampent sur la terre et des oiseaux. Une voix dit : « Pierre, lève-toi! Tue et mange! ». Pierre répond : « Non, Seigneur! Je n'ai jamais mangé de nourriture interdite ou impure! » Il entend la voix une deuxième fois. Elle lui dit : « Ce que Dieu a rendu pur, ne dis pas que c'est interdit! » Cela se produit trois fois. [...]*

*Pendant que Pierre ne sait pas quoi faire de ce qu'il vient de voir, les hommes envoyés par Corneille apparaissent. [...] Pierre descend et dit aux hommes : « Vous cherchez quelqu'un? C'est moi! Pourquoi êtes-vous venus? » Ils lui répondent : « Nous venons de la part de Corneille, un officier romain. C'est un homme droit qui adore Dieu, et tous les Juifs disent du bien de lui. Un ange de Dieu est venu lui donner ce conseil : «Fais venir Pierre dans ta maison et écoute ce qu'il va te dire.» » [...]*

*Au moment où Pierre arrive, Corneille vient à sa rencontre. [...] Il [Pierre] leur dit : « Vous le savez, un Juif n'a pas le droit d'être l'ami d'un étranger ni d'entrer dans sa maison. Mais Dieu vient de me montrer une chose : je ne dois pas penser qu'une personne est impure et qu'il faut l'éviter. Je suis venu sans hésiter quand vous m'avez appelé. Je voudrais donc savoir pourquoi vous m'avez fait venir. » [...]*

*Alors Pierre prend la parole et dit : « Maintenant, je comprends vraiment que Dieu accueille tout le monde. Si quelqu'un le respecte avec confiance et fait ce qui est juste, cette personne plaît à Dieu. C'est vrai dans tous les pays. Dieu a envoyé sa parole au peuple d'Israël : il lui a annoncé la Bonne Nouvelle de la paix par Jésus-Christ, qui est le Seigneur de tous. [...]*

*Pendant que Pierre parle encore, l'Esprit-Saint descend sur tous ceux qui écoutent la parole de Dieu. Les croyants d'origine juive qui sont venus avec Pierre sont très étonnés. En effet, Dieu donne largement l'Esprit-Saint même à ceux qui ne sont pas juifs! Les croyants entendent ces gens parler en langues inconnues et chanter la grandeur de Dieu. Alors Pierre dit : « Maintenant, ces gens ont reçu l'Esprit-Saint comme nous. On ne peut donc pas les empêcher d'être baptisés dans l'eau. » Et Pierre commande de les baptiser au nom de Jésus-Christ. (Actes des apôtres 10,9–48 BFC)*

Pierre a violé au moins trois commandements de Moïse en rencontrant Corneille. Premièrement, il a mangé des aliments interdits en compagnie d'un homme incirconcis et d'un étranger. Mais Pierre a constaté que l'Esprit-Saint pouvait être reçu par les étrangers impurs et incirconcis tout aussi puissamment que par les Juifs circoncis et purs. Dieu n'exige pas des autres qu'ils soient pareils aux Juifs pour leur faire don de l'Esprit-Saint. Ces personnes étaient accueillies et bénies tout comme les Juifs. Les personnes homosexuelles peuvent donc également recevoir le don de l'Esprit-Saint.

### Questions

1. Quelles émotions ou quels sentiments avez-vous en lisant l'histoire de Ruth et de Gordon? Est-ce que leur relation vous semble bonne? Pourquoi? Connaissez-vous des gens dont la vie reflète le genre d'égalité dont parle Gordon? Comment sont-elles accueillies dans votre culture ou dans votre Église?
2. Est-ce que vos sentiments changent si dans l'histoire de Ruth et de Gordon on change le prénom de Gordon pour Naomi? Pourquoi? Qu'est-ce qui se passe dans votre culture ou dans votre Église si le couple est formé de Ruth et Naomi?
3. Dans votre expérience et dans l'expérience de votre communauté ou de votre organisation, y a-t-il eu des groupes ou des personnes qui, comme les gentils, étaient auparavant exclus ou non traités comme des égaux, mais qui sont à présent bien accueillis ou traités en égaux? Comment est-ce que cette transition s'est faite?

Le document de l'Église intitulé *Don - dilemme - promesse : réflexions sur la sexualité humaine* a été approuvé par le 30<sup>e</sup> Conseil général, à Morden, au Manitoba. Le rapport contient des « affirmations sur la sexualité et la personne; le mariage; l'intimité; le sexisme, la société et la personne; ainsi que sur l'orientation sexuelle<sup>13</sup> ». Il réaffirme que le mariage est un don de Dieu par lequel les chrétiens et les chrétiennes forment une alliance entre eux et avec Dieu; que dans le mariage nous promettons à l'autre de l'accompagner pour la vie, nous offrons la riche expression de notre affection et de notre sexualité, et nous nous engageons à prendre soin des enfants. Il reconnaît également que le mariage en tant qu'institution peut être un gage de stabilité pour la société, et que l'Église doit travailler à sauvegarder et protéger cette institution.

Le rapport poursuit en reconnaissant que parfois, les mariages échouent. L'Église Unie reconnaît que le mariage peut également être destructeur en tant qu'institution influencée par des attitudes culturelles patriarcales et oppressives. À propos de la sexualité, le document affirme que tous les êtres humains sont créés à l'image de Dieu, indépendamment de leur orientation sexuelle; nous sommes tous et toutes égaux<sup>14</sup>.

Le rapport aborde également les questions du célibat et de l'intimité entre adultes non mariés. Le célibat s'entend du choix délibéré de ne pas avoir de relations sexuelles, mais il permet l'intimité. Le document déclare que : « Nous affirmons que le célibat, comme choix libre, peut être l'expression de la volonté de Dieu et peut comprendre l'intimité émotionnelle<sup>15</sup>. » Le rapport poursuit en précisant que l'Église Unie a fait peu de choses pour comprendre et soutenir les personnes qui ont choisi le célibat, ou leur offrir des soins pastoraux. Parce qu'il s'agit d'un choix personnel, le célibat n'a jamais été imposé.

Qu'en est-il des personnes gaies et lesbiennes? Est-ce que l'Église pouvait approuver les relations entre personnes de même sexe non mariées (puisqu'elles ne pouvaient pas être mariées)? Dans les discussions, une personne homosexuelle pratiquante désignait une personne ayant des relations sexuelles intimes avec quelqu'un du même sexe. Le commentaire était dénigrant puisque personne ne décrivait les personnes hétérosexuelles non mariées ayant des relations sexuelles comme des *personnes hétérosexuelles pratiquantes*. Il visait aussi à diviser les *bonnes personnes homosexuelles* (célibataires) des *mauvaises personnes homosexuelles*.

13. « Chronologie de la question du mariage et des droits à l'égalité dans l'Église Unie du Canada », consulté le 9 mars 2009 à [https://egliseunie.ca/wp-content/uploads/2015/03/Ressources\\_Mariage\\_Chronologie\\_mariage\\_et\\_droits\\_%C3%A1\\_l-%C2%AEgalite.pdf](https://egliseunie.ca/wp-content/uploads/2015/03/Ressources_Mariage_Chronologie_mariage_et_droits_%C3%A1_l-%C2%AEgalite.pdf).

14. Alyson C. Huntly, *Of Love and Justice*, op. cit., p. 37–38.

15. *Don - dilemme - promesse*, op. cit., p. 74.

Le Conseil général de 1984 a donné aux personnes déléguées deux importantes occasions d'apprentissage. Diverses possibilités s'offraient à ces personnes pour faire elles-mêmes l'expérience des sujets à l'ordre du jour. L'une des options qui leur étaient proposées était de participer à The Invisible Christian Weekend [le week-end chrétien invisible]. À cette occasion, les personnes déléguées pouvaient passer le week-end avec des couples de gais et de lesbiennes, pratiquants ou non.

L'autre occasion d'apprentissage se faisait dans une tente installée près de la salle de réunion principale. La pasteure Lois Wilson, auparavant modératrice et plus tard sénatrice, a écrit qu'on les avait invités à s'y rendre à n'importe quel moment pour s'asseoir dans une atmosphère feutrée avec des hommes homosexuels qui racontaient leur histoire peut-être pour la première fois et échanger avec eux<sup>16</sup>.

Affirm avait de plus préparé une déclaration pour les personnes déléguées au Conseil général. L'organisme demandait d'être nommé membre correspondant, mais une petite majorité a refusé la demande. C'est également à l'occasion de ce Conseil qu'un autre groupe, Friends of Affirm, a été créé pour aider à soutenir Affirm.

La United Church Renewal Fellowship a fait une présentation à la délégation sur l'inclusion des personnes homosexuelles dans le ministère. Elle a déclaré qu'elle croyait que l'homosexualité pouvait être guérie grâce à Jésus et qu'il s'agissait d'un comportement appris, et elle a invité trois personnes présentes à témoigner à la délégation comment elles avaient été guéries. Elle a attribué l'échec d'une motion visant à permettre aux personnes homosexuelles d'accéder au ministère au fait que la délégation a entendu, pour la première fois – de la part de personnes elles-mêmes homosexuelles – comment il était possible d'être détourné de cette orientation sexuelle<sup>17</sup>.

Pendant les quatre années qui ont suivi, il y a eu d'autres débats, réunions et partages de faits vécus qui ont mené à la grande décision prise en 1988. Entre-temps, en 1985, Bob Smith est devenu le premier modérateur à rencontrer Affirm et Friends of Affirm.

Les synodes avaient demandé conseil pour savoir si oui ou non les personnes s'autodéclarant gais et lesbiennes pouvaient être pasteurs ou pasteures dans l'Église Unie du Canada. Susan Mabey, du Synode de Hamilton, s'était vu refuser l'ordination à cause de son orientation sexuelle. La Division du personnel ministériel et de la formation a créé un groupe de travail, travaillant à partir de l'Ouest canadien, pour étudier la question et faire les recherches connexes. Leur rapport intitulé *Sexual Orientation and Eligibility for the Order of Ministry [Orientation sexuelle et admissibilité à l'ordre ministériel]* a été publié en 1984.

Pour faire ce travail, le

**T** groupe de travail a sollicité des réponses à la question, étudié les Écritures, les traditions, ainsi que la théologie de l'Église Unie et celle d'autres Églises, et il a consulté diverses personnes, des groupes et des paroisses. [...] Le groupe de travail a aussi examiné l'expérience des personnes homosexuelles à la lumière de notre compréhension de Dieu comme un Dieu de justice, un Dieu qui accepte, un Dieu de Shalom (intégrité), et n'a pu trouver aucun argument biblique, théologique ou relevant de la moralité ou de la santé pour appuyer l'exclusion des gais et lesbiennes<sup>18</sup> ».

Ce rapport n'abordait pas les questions du célibat ni des personnes homosexuelles *pratiquantes*. Il faisait valoir que **T** « quelles que soient les normes sur le style de vie adoptées par l'Église [...], elles doivent reposer sur les mêmes principes sous-jacents qui s'appliquent à *tous* les membres de l'Église. [...] Nous considérons que la fidélité, l'amour et l'engagement à long terme font partie des principes clés à la base de toute relation de couple,

16. Lois Wilson, « Congratulations to Affirm United from United Church Moderators », *Consensus*, numéro du 25<sup>e</sup> anniversaire (novembre 2007), p. 14. Avec autorisation.

17. Laurie-Ann Zachar, *op cit.*

18. *Sexual Orientation and Eligibility for the Order of Ministry*, rapport de la Division du personnel ministériel et de la formation (Toronto : L'Église Unie du Canada, 1984), p. 3.

lesquels excluent la promiscuité, tant pour les personnes hétérosexuelles que les personnes homosexuelles<sup>19</sup> ». On ne peut pas avoir deux poids, deux mesures. On ne peut pas imposer le célibat à un groupe et pas à l'autre, ni refuser l'expression sexuelle à un groupe, mais pas à l'autre.

Le groupe de travail a aussi affirmé qu'en écoutant les récits de gais et de lesbiennes, il avait fait la connaissance de personnes qui possédaient les compétences pour accéder au ministère. Certains membres de l'Église Unie n'ont pas accepté le rapport. La United Church Renewal Fellowship s'est prononcée ouvertement contre le rapport et son interprétation des Écritures. Elle a cité des passages des Écritures condamnant *clairement* les pratiques homosexuelles, comme ceux de la Genèse 1,27, 2,24, 19,1–29; le Lévitique 18,22, 21,13; la Lettre aux Romains 1,18–32; la Première lettre aux Corinthiens 6,9–11; et la Première lettre à Timothée 1,9–11. Elle s'est aussi élevée contre toutes tentatives de se soustraire à l'autorité biblique en affirmant que ces passages sont trop anciens pour qu'on les respecte encore aujourd'hui, qu'ils sont trop peu nombreux ou confus, ou qu'ils ont été mal interprétés précédemment<sup>20</sup>.

### Écritures

Dans le rapport *Sexual Orientation and Eligibility for the Order of Ministry*, sous la rubrique *The God of Shalom – Wholeness and Illness* [Le Dieu de Shalom – plénitude et maladie], le groupe de travail fait référence à l'histoire de Pierre et de Corneille. Il fait aussi référence à la Lettre aux Galates 5,22–23.

*Au contraire, voici ce que l'Esprit-Saint produit : amour, joie, paix, patience, bonté, service, confiance dans les autres, douceur, maîtrise de soi. La loi n'est sûrement pas contre ces choses-là.*

Le rapport se penche également sur l'histoire de Sodome et Gomorrhe (Genèse 19). Après avoir consulté les études bibliques traitant de ce passage, le groupe de travail a reconnu que ce récit ne condamnait pas le comportement homosexuel; qu'il portait surtout sur l'inhospitalité, la violence et le viol collectif. Toutes les références bibliques à Sodome et Gomorrhe, y compris une référence par Jésus, parlent d'inhospitalité envers les étrangers et de la violence envers les messagers de Dieu.

Le code de sainteté désigne un ensemble complexe de lois présentées dans l'Exode, les Nombres, le Deutéronome, et le Lévitique. Le code contient des instructions et des interdictions concernant les rituels qui ont rendu une personne *impure*, c'est-à-dire inapte à entrer dans le temple pour faire ses dévotions. Il peut s'agir de porter certains types de vêtements, manger certains types d'aliments, et être en contact avec des hémopathies ou des maladies de peau. On cite souvent certains passages du Lévitique pour condamner une activité homosexuelle<sup>21</sup>.

*Un homme ne doit pas coucher avec un homme comme on couche avec une femme. C'est une conduite horrible.* (Lévitique 18,22)

*Si un homme couche avec un autre homme, comme on couche avec une femme, tous les deux ont fait une chose horrible. Il faut les faire mourir. Ils sont seuls responsables de leur mort.* (Lévitique 20,13)

Ces passages condamnent clairement la sodomie, mais ils ont été écrits il y a plus de 2 600 ans. La condamnation de l'acte peut relever davantage de l'inégalité de genre que du plan de Dieu. Cette activité avait pour effet de traiter l'homme comme s'il était une femme : elle était interprétée

19. *Ibid.*, p 15.

20. Lloyd G. Cumming, *op. cit.*, p. 103.

21. Alyson C. Huntly, *Of Love and Justice*, *op. cit.*, p. 20.

comme une forme d'humiliation et de subjugation. Les chrétiens et les chrétiennes ont rejeté d'autres parties du code de sainteté : pourquoi certains et certaines sentent-ils le besoin de s'accrocher à ces lois mais d'autres pas<sup>22</sup> ?

### Questions

1. Avez-vous déjà connu quelqu'un qui n'était pas, selon vous, une personne de foi, mais qui, par la grâce de l'Esprit-Saint, faisait connaître la parole de Dieu? Si oui, comment avez-vous réagi envers elle?
2. Est-ce que votre communauté ou votre organisation suit le code de sainteté du Lévitique? Sinon, quelles parties suivez-vous, et pourquoi ces parties et pas d'autres?
3. Comment est-ce que votre communauté ou votre organisation réagit au passage de Sodome et Gomorrhe? Que pensez-vous de l'interprétation donnée ci-dessus et pourquoi?

La Division du personnel ministériel et de la formation a accepté en 1984 le rapport du groupe de travail intitulé *Sexual Orientation and Eligibility for the Order of Ministry*. Le rapport a été diffusé dans l'Église sous la forme d'un encart payé par le Conseil général et inséré dans la revue *The United Church Observer*. Le 30<sup>e</sup> Conseil général a donné suite au rapport du groupe de travail et demandé qu'on effectue de plus amples études. Le résultat est le rapport intitulé *Toward a Christian Understanding of Sexual Orientation, Lifestyles and Ministry [Vers une compréhension chrétienne de l'orientation sexuelle, des styles de vie et du ministère]*. En 1984, les deux Divisions ont formé un groupe national de coordination de 13 personnes pour recevoir les commentaires des membres de l'Église Unie concernant le rapport de 1984, *Don - dilemme - promesse*. Plus de 500 groupes d'études locaux se sont réunis et plus de 200 réponses ont été reçues. La Division du personnel ministériel et de la formation et la Division de la mission au Canada ont rédigé par la suite un rapport.

Les membres ne sont pas parvenus à s'entendre sur les recommandations proposées. Le rapport *Toward a Christian Understanding of Sexual Orientation, Lifestyles and Ministry* affirme que :

**T** Les différences sont profondes et, dans certains cas, irréconciliables. [...] Certaines différences sont causées par la mésinformation ou un malentendu, ou parce que des expériences de vie différentes nous font voir le monde différemment.

Notre processus d'étude et de dialogue a révélé que même lorsqu'on éclaircit les malentendus et qu'on corrige la mésinformation, les opinions demeurent très différentes; nous découvrons que nous ne lisons pas la Bible de la même manière; nous n'avons pas la même perception du ministère; nous ne nous entendons pas sur la façon de connaître la vérité; nos attitudes à l'égard de la sexualité, de l'éthique et de la communauté sont fondamentalement différentes. Nous convenons cependant tous et toutes que l'Église doit avoir un centre moral et que ce noyau doit guider nos actions et nos décisions.

Comment alors vivre, agir et décider ensemble alors qu'il n'existe pas de consensus universel sur ces valeurs de base<sup>23</sup>?

22. *Sexual Orientation and Eligibility for the Order of Ministry*, op. cit., p. 22.

23. *Toward a Christian Understanding of Sexual Orientations, Lifestyles and Ministry*, op. cit., p. 11.

Les membres du groupe ont reconnu que leur travail était rendu difficile par la résistance encore présente chez les membres de l'Église dans leur ensemble. Leur rapport contenait les recommandations de onze des membres ainsi que deux déclarations dissidentes.

Les recommandations du rapport établissaient entre autres choses que toutes les personnes étaient créées à l'image de Dieu, quelle que soit leur orientation sexuelle (homosexuelle, bisexuelle, hétérosexuelle); que toute personne qui professe sa foi en Jésus-Christ et son obéissance à celui-ci peut devenir membre de l'Église Unie du Canada; que notre compréhension du mariage et de la famille a évolué au fil du temps et que

**T** les personnes adultes hétérosexuelles, gaies et lesbiennes peuvent avoir des comportements sexuels qui s'inscrivent dans le cadre d'une relation amoureuse à long terme, moralement responsable. Les critères utilisés pour déterminer si un comportement sexuel est moralement responsable sont les mêmes, quels que soient l'orientation ou l'état matrimonial<sup>24</sup>.

Ce rapport a dérangé et mis en colère beaucoup de membres de l'Église, y compris les deux groupes du mouvement de renouveau — la United Church Renewal Fellowship et Church Alive. Church Alive a contribué à former Community of Concern [Communauté se penchant sur un dossier préoccupant] en 1988 pour contester directement ce rapport et ses recommandations. Community of Concern a envoyé au 32<sup>e</sup> Conseil général, réuni à Victoria en 1988, une déclaration de dissidence signée par 32 000 personnes laïques, 1 022 pasteurs, pasteures et missionnaires, et quatre anciens modérateurs<sup>25</sup>. Avant la tenue de l'assemblée, un sondage mené par l'Église a révélé que seulement 28 pour cent des membres étaient en faveur de l'admission des personnes homosexuelles actives dans le ministère<sup>26</sup>.

Tant le rapport *Sexual Orientation and Eligibility for the Order of Ministry* que le rapport *Toward a Christian Understanding of Sexual Orientation, Lifestyles and Ministry Report* ont été remis à un comité de séance au 32<sup>e</sup> Conseil général. Après une longue discussion animée, le comité de séance a accepté les rapports à des fins d'information et il a préparé un nouveau document soumis pour approbation au Conseil général. Marion Best, qui est devenue par la suite modératrice et qui présidait le comité, se rappelle :

**T** Nous étions 24 à représenter une grande diversité d'opinions. Nous avons accepté d'arriver à un consensus, et de ne procéder à un vote que si le consensus était impossible.

Nous avons prié ensemble, réfléchi aux Écritures, expliqué comment nous étions arrivés à nos positions respectives, et nous avons écouté respectueusement ce que chacun et chacune d'entre nous avait à dire. Après trois jours de discussions, nous avons demandé au Conseil de réagir à plusieurs propositions. Tenant compte des 1 837 pétitions reçues de partout dans l'Église et des réponses des personnes déléguées, nous avons présenté notre dernière formulation atteinte par consensus<sup>27</sup>.

Le comité de séance n'a ni accepté ni rejeté le rapport *Toward a Christian Understanding of Sexual Orientations, Lifestyles and Ministry*. Le comité a déclaré qu'il s'agissait d'un document historique, mais qu'il n'était pas représentatif de la position actuelle de l'Église. Il a tenu compte de toutes les pétitions pour formuler sa propre déclaration.

Il a souvent été déclaré que ce document, *Membership, Ministry and Human Sexuality* [Statut de membre, ministère et sexualité], affirmait que les gais et lesbiennes avaient le droit d'être ordonnés et consacrés au ministère. Ce que ce document établissait en fait est que toute personne, quelle que soit son orientation, qui professe sa foi en Jésus Christ et son obéissance à celui-ci, est bienvenue dans l'Église Unie et peut en devenir membre à part entière. En tant que membres de l'Église Unie, les personnes s'autodéclarant gais et lesbiennes étaient admissibles à devenir pasteurs et pasteures, au même titre que les membres hétérosexuels.

---

24. *Ibid.*, p. 3–4.

25. Laurie-Ann Zachar, *op. cit.*

26. « The United Church of Canada and Homosexuality ». Consulté le 7 mars 2009 à [www.religioustolerance.org/hom\\_ucc.htm](http://www.religioustolerance.org/hom_ucc.htm).

27. Marion Best, « Congratulations... », *Consensus* (novembre 2007), p. 13.



Le document *Membership, Ministry and Human Sexuality* ajoutait que l'intention de Dieu en ce qui a trait à la sexualité, au célibat et à la chasteté des êtres humains n'est pas claire pour nous. Il demandait également qu'on procède à **T** « une étude dans toute l'Église sur l'autorité et l'interprétation des Écritures, ainsi que sur les prémisses théologiques et culturelles qui influent sur notre compréhension<sup>28</sup> ».

Après un long et sérieux débat qui s'est poursuivi jusque tard dans la soirée, le Conseil général a approuvé à 00 h 40 le rapport *Membership, Ministry and Human Sexuality*<sup>29</sup> par un ratio de près de trois contre un<sup>30</sup>. Quatre cents personnes déléguées ont participé au débat, la moitié était des membres du clergé, l'autre, des personnes laïques, et environ cinq étaient membres du personnel de l'organisation nationale de l'Église. Bien que fatiguées, les personnes déléguées ont continué à travailler, ont écouté les commentaires du Forum jeunesse et d'autres motions présentées portant sur le mariage et l'orientation. À 2 h 25, une motion d'ajournement a été proposée; la motion a été adoptée même si 118 personnes déléguées ont voté contre<sup>31</sup>.

**T** Un événement étrange s'était produit. La majorité des personnes déléguées étaient venues au Conseil avec un préjugé contre l'ordination [et la consécration] des personnes homosexuelles, mais avec un esprit ouvert. Ces personnes ont écouté les témoignages bouleversants de gays et de lesbiennes, membres dévots de l'Église; nombre d'entre elles rencontraient probablement pour la première fois de leur vie des personnes ouvertement homosexuelles; elles ont sondé leur âme et prié pour connaître la volonté de Dieu. Et la majorité a changé d'opinion<sup>32</sup>!

En 1992, Tim Stevenson du Synode de la Colombie-Britannique a été le premier homosexuel autodéclaré à être ordonné et, en 1994, Ken DeLisle a été consacré dans le Synode du Manitoba et du nord-ouest de l'Ontario.

Une importante déclaration sur le mariage dans *Membership, Ministry and Human Sexuality* affirme que **T** « Dieu désire que les relations humaines soient fidèles, responsables, justes et aimantes, et qu'elles apportent santé, guérison, et soutien de la communauté et de soi. » Ces critères doivent s'appliquer tant aux couples hétérosexuels qu'aux couples homosexuels<sup>33</sup>.

## Écritures

Le rappel dans *Membership, Ministry and Human Sexuality* voulant que l'intention de Dieu pour toutes les relations s'applique tant aux relations hétérosexuelles qu'aux relations homosexuelles fait écho à une section du document *Don - dilemme - promesse*. Ce document fait référence à la Bonne Nouvelle selon Jean 15,9–12 dans sa section sur le mariage.

*Je vous ai aimés comme le Père m'a aimé. Restez dans mon amour. J'ai obéi aux commandements de mon Père et je reste dans son amour. De la même façon, si vous obéissez à mes commandements, vous resterez dans mon amour.*

*Je vous ai dit cela pour que vous ayez ma joie et pour que votre joie soit complète. Voici mon commandement : aimez-vous les uns les autres, comme je vous ai aimés.*

28. *Membership, Ministry and Human Sexuality*, 32<sup>e</sup> Conseil général, brochure, Bureau du Conseil général (août 1988), p. 3.

29. Le site Web des archives de la Canadian Broadcasting Corporation contient une vidéo sur le débat et la décision. Voir : <https://www.cbc.ca/archives/entry/1988-united-church-allows-gay-ministers>

30. « The United Church of Canada and Homosexuality », *op. cit.*

31. Michael Riordon, *The First Stone* (Toronto : McClelland and Stewart, 1990), p. 159–160.

32. « The United Church of Canada and Homosexuality », *op. cit.*

33. *Membership, Ministry and Human Sexuality*, *op. cit.*, p. 2.

C'est Jésus qui nous rappelle l'alliance qui nous unit avec lui et le Créateur. Nos relations devraient exprimer cet amour par le respect, le soin, l'égalité et la justice. Dieu, par le pouvoir de l'Esprit, continue de nous appeler à vivre en relation et à exprimer l'amour de Dieu dans le monde. Nous sommes appelés à vivre cette relation tous et toutes : hommes, femmes, pécheurs et pécheresses, saints et saintes, personnes mariées, célibataires, personnes d'origine européenne, asiatique et africaine, personnes hétérosexuelles ou homosexuelles.

### Fait vécu

Henri et Jim sont deux veufs âgés de 85 ans. Le diabète a rendu Henri presque aveugle, tandis que Jim a les jambes et la mémoire qui flanchent. Au grand embarras de leurs enfants, les deux hommes ont demandé la permission de partager une chambre dans la résidence pour personnes âgées où ils vivent. Avec une candeur inhabituelle pour les deux, ils ont déclaré à leur famille respective qu'ils s'aiment beaucoup et souhaitent pouvoir se tenir la main et s'enlacer dans l'intimité de leur chambre.

### Questions

1. Quelles sont les conditions pour être membre à part entière de votre communauté ou de votre organisation? Est-ce que les membres à part entière peuvent devenir pasteurs ou pasteures, ou responsables? Dans le cas contraire, quels sont les critères utilisés pour déterminer l'admissibilité?
2. Dans le fait vécu ci-dessus, qu'est-ce qui gêne les familles de Henri et de Jim d'après vous? Ont-elles raison?
3. Quel lien feriez-vous entre le passage de l'Évangile et ce fait vécu? Comment est-ce que cette histoire reflète l'appel de Dieu dans nos relations?

En 1988, le Conseil général s'est penché sur la situation d'un autre groupe qui avait été traité moins qu'équitablement. Poursuivant sa quête d'égalité pour tous et toutes, le Conseil général a constaté ses échecs à respecter ce principe dans le passé. La même année, le Conseil général a adopté une motion demandant que l'Église Unie du Canada :

**T** Examine nos actions et reconnaisse le silence de notre Église pendant les années 1933 à 1945 sur l'Holocauste qui avait cours en Europe.

Prépare une étude à l'échelle de l'Église pour accroître la conscience des racines chrétiennes de l'antisémitisme et chercher des moyens d'être plus sensibles aujourd'hui à nos sœurs et à nos frères juifs dans notre prédication et dans notre discipline<sup>34</sup>.

Reconnaître que nous avons été loin d'être parfaits dans notre relation avec un groupe a aidé certaines personnes à se rendre compte que nous n'entretenions pas une bonne relation avec nos membres homosexuels.

Le racisme, l'apartheid et l'orientation sexuelle sont toutes des questions qui ont été abordées en 1990 par le 33<sup>e</sup> Conseil général, qui s'est tenu à London, en Ontario. Après beaucoup de colère et de frustration, et de sérieuses discussions publiques dans l'Église pendant deux ans, on a assisté à la réaffirmation de la déclaration de 1988, *Membership, Ministry and Human Sexuality*. L'archevêque anglican de l'Afrique du Sud, Desmond Tutu, était le conférencier invité à ce Conseil. On lui a demandé s'il voulait faire un commentaire sur l'Église Unie et son travail sur l'orientation sexuelle. Après un petit rire, il a répondu : « Vous ne me laisserez pas me défilier, n'est-ce pas? Écoutez, il est très difficile de demander à quelqu'un d'être patient quand votre pied est posé sur sa tête<sup>35</sup>. »

<sup>34</sup> *Record of Proceedings of the 32nd General Council, 1988, p. 163.*

L'année 1990 est aussi celle au cours de laquelle Affirm a été invité à s'entretenir officiellement avec l'exécutif du Conseil général. Cet organisme n'a jamais fait partie de la structure officielle de l'Église Unie, mais il a reçu des octrois de fonds et il a participé à divers projets éducatifs de l'Église.

### Écritures

*Mais maintenant, rejetez tout cela : colère, violence, méchanceté. Ne lancez plus d'insultes ni de paroles grossières! Ne vous mentez plus les uns aux autres. En effet, ce que vous étiez avant avec vos façons de vivre, vous vous en êtes débarrassés comme d'un vieux vêtement. Et, comme si vous aviez mis un vêtement neuf, vous êtes devenus une personne nouvelle. Cette personne se renouvelle sans cesse et elle ressemble de plus en plus à son Créateur. C'est ainsi que vous pourrez connaître Dieu pleinement. Maintenant, il n'y a plus des non-Juifs et des Juifs, des circoncis et des non-circoncis. Il n'y a plus des étrangers, des non-civilisés. Il n'y a plus des esclaves et des personnes libres. Mais il y a le Christ : il est tout et il est en tous. Dieu vous a choisis, il veut que vous soyez à lui et il vous aime. Donc, faites-vous un cœur plein de tendresse et de pitié, un cœur simple, doux, patient. Supportez-vous les uns les autres et pardonnez-vous si quelqu'un a un reproche à faire à un autre. Le Seigneur vous a pardonné, agissez comme lui ! Et surtout, aimez-vous : l'amour est le lien qui unit parfaitement. (Lettre aux Colossiens 3,8-14 BFC)*

### Fait vécu

En 1990, 26 personnes se sont réunies pendant quelques jours avant le Conseil général pour s'occuper des réponses à la déclaration de 1988. Certaines laïques, d'autres ordonnées, ces personnes venaient de partout au pays, avaient des conceptions théologiques, une orientation sexuelle et un âge différents. Elles devaient se pencher sur plus de 1 250 pétitions et lettres portant sur la déclaration *Membership, Ministry and Human Sexuality*. Ce groupe a poursuivi ses rencontres après le début du Conseil général.

Ces personnes ont tout partagé : prières, larmes, chants, rires, frustration et espoir. Elles avaient des opinions très différentes. Tout le monde voulait que des changements soient apportés au document. Toutes les pétitions et les lettres ont été lues et groupées par sujet. Le groupe a nommé les inquiétudes et déterminé comment y répondre.

Mais à la fin, lorsque le temps est venu de présenter le dernier rapport au Conseil général, la majorité des membres du comité a adopté la déclaration de 1988. La question a été posée : « Qu'est-ce que Dieu nous demande de faire maintenant? » Tout le monde savait que si on changeait une chose dans le document, l'Église en aurait pour deux à quatre ans de débat colérique, de mots blessants, et une plus grande division encore. Ce n'était pas ce que Dieu demandait à l'Église Unie de faire.

### Questions

1. Comment réagit votre communauté ou votre organisation lorsqu'il y a un conflit parmi ses membres?
2. Est-ce que le passage de la Lettre aux Colossiens est d'une quelconque aide?
3. Quelles ressources et pratiques vous aident à créer de l'harmonie dans votre communauté ou votre organisation?

35 Souvenir personnel raconté par Ken DeLisle, 2008.

# Chapitre 4

## Accès universel au mariage

« **T** Bien que les droits et les responsabilités associés au mariage puissent être étendus au moyen de régimes tels que les unions civiles ou les partenariats enregistrés, cela ne justifie pas d'exercer une discrimination à l'égard des couples de même sexe en niant toute la gamme des choix qui s'offre aux personnes hétérosexuelles<sup>1</sup>. »

Parallèlement à la décision de 1988 de ne pas empêcher une personne gaie ou lesbienne d'avoir accès à un ministère responsable et rémunéré, il restait à établir quelle relation pour les couples de même sexe serait acceptable pour l'Église et pour le pays. La sexualité, l'orientation et l'égalité pour tout le monde demeurent des questions complexes. Au moment où l'Église et le pays examinaient ces questions et que des décisions des tribunaux informaient la population canadienne des nouvelles décisions juridiques adoptées, l'Église Unie faisait face à un nouveau défi lié à la question du mariage homosexuel. Tout en poursuivant le travail sur les questions d'orientation, l'Église a continué d'examiner ses positions relativement à d'autres minorités. Il y a eu d'autres rapports, motions et commentaires sur le racisme, le sexisme et l'hétérosexisme au cours des années qui ont suivi.

La décision de 1988 et l'affirmation de 1990 de *Membership, Ministry and Human Sexuality* ont inauguré une période pendant laquelle l'Église Unie a tenté de calmer les peurs; a accru le soutien aux gays, lesbiennes et bisexuels membres de l'Église; a fait face aux paroisses menaçant de quitter l'Église; et a réagi aux répercussions du départ de certaines d'entre-elles. Il est évident que le nombre de membres de l'Église Unie a diminué en 1988 et en 1989. On ne sait par contre pas dans quelle mesure cette baisse est liée directement à la décision de 1988. Le nombre de membres était en baisse avant la publication de la déclaration, et on ne sait pas combien de nouveaux membres l'Église Unie a accueillis en raison de la décision.

Par suite de la réaffirmation par le Conseil général de la déclaration *Membership, Ministry and Human Sexuality* en 1990, le groupe de renouveau Church Alive a organisé une journée d'alliance à Burlington, en Ontario, pour les paroisses et les personnes s'opposant à l'inclusion des personnes homosexuelles. Community of Concern a organisé des événements semblables en Alberta et créé le Regroupement national des paroisses d'alliance l'année suivante<sup>2</sup>.

En 1991, Affirm avait approuvé un nouveau programme appelé paroisses inclusives (aujourd'hui, communautés inclusives) pour réunir les paroisses appuyant publiquement l'inclusion des gays et lesbiennes<sup>3</sup>.

En 1992, au 34<sup>e</sup> Conseil général, l'orientation sexuelle a été incluse dans une motion visant à établir une nouvelle charte sociale.

---

1. Alyson C. Huntly, *Of Love and Justice*, op. cit., p. 43.

2. Laurie-Ann Zachar, op. cit.

3. « A Brief History of Affirm United », *Consensus* (novembre 2007), p. 15.

**T** Le 34<sup>e</sup> Conseil général demande au Gouvernement du Canada et à toutes les administrations provinciales et territoriales d'assurer l'inscription d'une charte sociale dans la Constitution du Canada; que cette charte garantisse l'accès à des services sociaux, économiques et de santé de base pour tous et toutes, quels que soient le genre, les capacités, la race, l'âge, l'orientation sexuelle et le lieu de résidence; et que le gouvernement fédéral s'engage à maintenir des normes nationales et des subventions fédérales pour atteindre les objectifs de cette charte<sup>4</sup>.

Le même Conseil, souhaitant aider à mettre fin à toutes formes de discrimination, a reconnu la nécessité de mettre en œuvre des initiatives antiracistes, et a demandé que l'on crée des ressources documentaires antiracistes pour le culte et la formation<sup>5</sup>. Il a aussi demandé que soient créées des ressources documentaires pour les paroisses en réponse aux préoccupations liturgiques et pastorales entourant les unions ou les alliances de personnes de même sexe. À cet égard, la Division de la mission au Canada a publié en 1995 le document *Together in Faith [Ensemble dans la foi]* pour les paroisses qui souhaitaient être plus inclusives envers les gays et les lesbiennes, y compris pouvoir célébrer l'alliance des couples homosexuels. Le document contenait des ressources pour l'étude, le dialogue, la célébration et l'action. L'alliance n'était pas considérée comme un mariage légitime, mais plutôt comme l'union bénie par l'Église de deux personnes qui souhaitent s'engager à long terme l'une envers l'autre et envers Dieu.

L'organisme S'affirmer ensemble a été créé en 1994 lorsque Affirm et Friends of Affirm se sont regroupés. La même année, le Conseil général a remercié officiellement Affirm / S'affirmer ensemble pour son travail de promotion de la justice.

Trois ans plus tard, en 1997, l'Église Unie a publié *Que tous soient un*. Cet outil éducatif visait à mettre fin au racisme. C'est une question à l'égard de laquelle l'Église avait eu, au fil des ans, des résultats mixtes, comme le document le reconnaît.

Mais l'Église a activement aidé les Canadiens d'origine japonaise internés durant la Deuxième Guerre mondiale et, à la fin de la guerre, elle a demandé de mettre fin à la discrimination dans la loi sur la citoyenneté. Toutefois, les Églises canadiennes ne s'étaient à peu près pas prononcées sur la question des réfugiés juifs jusqu'en 1946. C'est alors qu'elles ont reconnu le mal qu'avait été l'Holocauste et ont appelé leurs membres à venir en aide aux personnes qui en avaient été victimes et à lutter contre l'antisémitisme.

Les cinquante dernières années ont permis une reconnaissance croissante de l'égalité de toutes les personnes. On le remarque par un nombre accru de propositions, politiques et responsabilités pour les membres du personnel, spécifiquement anti-racistes. Par exemple, l'Église a adopté comme politique de travailler en collaboration avec tous les groupes religieux.

Dans les années 70, le Conseil général a affirmé son appui à l'effort des peuples autochtones pour obtenir la juste reconnaissance de leurs titres et de leurs droits. En 1986, il a présenté ses excuses aux peuples autochtones pour les torts qui leur ont été causés dans le passé, et il a commencé à concrétiser ces excuses dans l'action. Le synode amérindien (All-Native Circle Conference - ANCC) a été créé pour appuyer l'autonomie des autochtones dans l'Église.

En 1988, le modérateur a présenté aux peuples autochtones et des Premières Nations des excuses pour « la détresse et la souffrance causées par l'implication de notre Église dans le système des pensionnats amérindiens... ».

En 1992, le Conseil général a déclaré que les personnes appartenant aux minorités ethniques et raciales devraient participer à la vie de l'Église et y être traitées comme les autres membres.

Le Conseil des ministères ethniques a été créé pour permettre à toutes ces paroisses de participer pleinement à la vie et à la mission de l'Église. Entre autres programmes, le Conseil

4. *Record of Proceedings of the 34th General Council*, 1992, p. 121.

5. *Record of Proceedings of the 36th General Council*, 1994, *That All May Be One*, p. 2.

## Chapitre 4 : Accès universel au mariage

des ministères ethniques coopère avec la Division de la mission au Canada pour appuyer les groupes qui font du travail et de l'éducation anti-raciste<sup>6</sup>.

*Que tous soient un* inclut également les affirmations de foi suivantes :

Nous croyons que nous sommes tous égaux devant Dieu.

Nous croyons que le racisme est un péché et qu'il contrevient à la volonté de Dieu pour l'humanité.

Nous croyons que le racisme est présent dans notre société et dans notre Église, et qu'il s'est manifesté à toutes les époques, de différentes manières et à divers degrés.

Nous croyons que la lutte contre le racisme nécessite un effort soutenu. Ainsi, notre politique anti-racisme n'est qu'une première étape. Elle fournit la base pour créer une Église où tous et toutes sont les bienvenus et se sentent accueillis, et où la diversité est aussi naturelle que l'air qu'on respire.

Nous croyons qu'il est possible de changer.

Nous croyons au pardon, à la réconciliation et à la transformation, ainsi qu'à la possibilité d'apprendre de notre histoire et de nos expériences<sup>7</sup>.

Comme d'autres groupes ayant souffert de discrimination dans l'Église Unie avaient trouvé leur voix, les personnes gaies, lesbiennes, bisexuelles et transgenres ont voulu aussi être entendues.

Dix ans après la décision de 1988, la Division de la mission au Canada de l'Église Unie était préoccupée par les récits et les commentaires qu'elle entendait de la part de personnes gaies, lesbiennes et bisexuelles dans le ministère ou qui étudiaient pour devenir membres de l'ordre ministériel. La Division s'est réunie avec la Division du personnel ministériel et de la formation et, ensemble, elles ont parrainé une consultation à Winnipeg en 1999.

Il s'agissait de la première et unique fois que les membres gaies, lesbiennes et bisexuels de l'Église Unie du Canada se réunissaient officiellement avec l'Église nationale<sup>8</sup>. Des efforts avaient été faits pour trouver une personne transsexuelle prête à témoigner, mais à l'époque, personne ne s'identifiait ainsi et une seule personne s'identifiait comme bisexuelle. Il n'y a pas de registre des personnes qui ont participé à la consultation, car toutes n'assumaient pas publiquement leur orientation. Le rapport de consultation intitulé *Lesbian, Gay and Bisexual Persons in Ministry [Personnes lesbiennes, gaies et bisexuelles dans le ministère]* contenait maints espoirs, récits, douleurs et célébrations.

### Fait vécu

**T** Ma compagne et moi avons conduit pendant plusieurs jours et pris plaisir à notre voyage à travers le pays lorsque nous avons aperçu en même temps le panneau menaçant qui annonçait la sortie vers ma nouvelle charge pastorale. Nous savions que c'était un endroit où au moins un tiers de la population nous haïssait, simplement parce que nous étions des femmes qui aimaient les femmes. Un lourd silence a rempli la camionnette. Comment pouvait-on parler de ce processus comme d'un *placement*? Je me sentais au contraire *déplacée*!

Le fait de me présenter ouvertement comme lesbienne dans le processus de placement créait une série particulière de difficultés pour moi-même, ma compagne et la charge pastorale; des difficultés que personne ne devrait avoir à vivre. J'étais placée dans un lieu où je n'étais pas désirée, non pas

6. *Que tous soient un : politique anti-racisme*, Église Unie du Canada, 2015, p. 4-5.

7. *Ibid.*, p. 1-2.

8. S'affirmer ensemble a participé officiellement à la consultation sur les partenariats, organisée par l'Église Unie en juin 2008, où une version antérieure de ce document avait été examinée.

à cause d'un manque de compétences, mais à cause de qui j'étais comme personne, de quelque chose qui faisait intrinsèquement partie de moi et qui ne pouvait pas être changé. Me faire dire « Ce n'est pas parce que tu n'es pas compétente ou pas assez compétente, mais à cause de ton mode de vie » me piquait au vif, surtout parce que ces paroles étaient censées me reconforter. Je peux me perfectionner ou apprendre de nouvelles compétences pour répondre aux besoins des autres, mais je ne peux pas et je ne veux pas changer qui je suis.

À notre grande déception, le placement a été pour nous un processus extrêmement déshumanisant à cause de l'homophobie, qui continue de blesser de nombreux membres de notre Église en les empêchant de répondre à l'appel de Jésus d'aimer et de respecter tous les êtres humains. Environ un tiers des membres de cette charge ont apostasié ouvertement et quitté l'Église, tandis que d'autres ont réduit leurs dons et leur soutien actif. Cette situation a occasionné des dommages émotionnels, spirituels et économiques qui pèsent lourd sur le reste de la communauté dévouée et sur moi-même. Être blessée par leurs lettres haineuses, me sentir souvent paralysée par leur regard glacial pendant les célébrations et les réunions, recevoir l'énergie négative de certaines personnes qui volent de petites parts de mon âme pendant que j'assiste à une réunion de l'Association nationale des femmes, et être prise au dépourvu devant leur peur et celle des autres membres de la communauté plus vaste, me faisaient douter que les lesbiennes soient un jour les bienvenues dans l'Église Unie.

Eh bien! Une année a passé, et c'est avec beaucoup de joie que je peux aujourd'hui déclarer que nous avons d'excellentes raisons de célébrer en tant que gens de foi. Nous avons travaillé avec diligence pour rebâtir la communauté, pour entrer sincèrement dans un ministère qui est inclusif et respectueux envers tous et toutes. Tristement, trop peu de gens ont changé d'opinion. Parce que les apostats ont refusé d'adoucir leur cœur de pierre et de laisser tomber leurs paroles de fierté, de haine et de peur, nous sommes maintenant aux prises avec une grave crise financière et un avenir incertain pour notre ministère dans cette charge pastorale.

Compte tenu de l'expérience traumatisante du placement, des difficultés que nous vivons dans ce ministère, et sans preuve d'un soutien concret de l'Église nationale, je me demande avec inquiétude si les gais et les lesbiennes seront un jour des partenaires bienvenus dans le ministère. Je me demande ce qu'il adviendra... avec espoir<sup>9</sup>.

## Écritures

Le rapport *Lesbian, Gay and Bisexual Persons in Ministry* comportait une pétition adressée au Conseil général traitant de langage haineux et oppressif. Cette pétition contenait des références aux Écritures pour expliquer son but. Voici un exemple de l'utilisation des Écritures par un groupe opprimé pour chercher la libération. Il est reproduit ici avec ses citations des Écritures et des commentaires sur les textes.

**T** PAR CONSÉQUENT, qu'il soit résolu que :

1) le paragraphe 505 b) du Manuel [de l'Église Unie du Canada] soit modifié par l'insertion après l'alinéa iv) d'un nouvel alinéa v) précisant que toutes les pétitions et résolutions [dans toutes les structures de l'Église Unie] contenant un langage haineux ou discriminatoire, que ce soit dans la section Attendu que ou dans la motion elle-même, doivent être exclues par toutes les instances de l'Église.

9. Auteure anonyme citée dans Ken DeLisle, dir. de la réd., *Lesbian, Gay and Bisexual Persons in Ministry* (Toronto : Division de la mission au Canada et Division du personnel ministériel et de la formation, L'Église Unie du Canada, 1999), p 14–15.

*Ne soyez pas injustes quand vous jugez au tribunal. Ne favorisez pas les pauvres. Ne soyez pas trop indulgents avec les gens importants, mais jugez votre prochain avec justice. Ne dites pas de choses fausses contre les gens de votre peuple. Ne faites pas condamner quelqu'un à mort en disant des mensonges contre lui. Le Seigneur, c'est moi. (Lévitique 19,15-16 BFC)*

Le langage est un outil qui peut reconforter, mettre au défi ou inciter quelqu'un à faire quelque chose. Un langage utilisé pour inciter à la haine ou pour opprimer un groupe peut conduire à la violence verbale et physique. Il peut aussi créer une si faible estime de soi chez la victime que celle-ci apprend à se haïr, et à haïr ce que Dieu a créé. Sa seule planche de salut, semble-t-il, est le suicide.

Utiliser délibérément le langage pour abaisser les autres ou discriminer un groupe est un péché, car vous mettez en danger les vies que Dieu a créées.

*Alors Dieu crée les humains à son image, et ils sont vraiment à l'image de Dieu. Il les crée homme et femme. Puis il les bénit [...] (Genèse 1,27-28)*

*C'est toi qui as créé ma conscience,  
c'est toi qui m'as tissé dans le ventre de ma mère.  
Seigneur, je te dis merci parce que tu m'as créé.  
Oui, mon corps est étonnant et très beau.  
Ce que tu fais est magnifique, je le reconnais.  
Quand tu me formais dans le secret,  
quand tu me brodais dans la profondeur de la terre,  
tu voyais tout, rien n'était caché pour toi.  
J'étais à peine formé, tu me voyais déjà! (Les Psaumes 139,13-16)*

En tant que fils et filles de Dieu, créés à l'image de Dieu, chacun de nous est profondément connu et profondément aimé par Dieu. En tant que frères et sœurs du Christ, nous partageons sa grâce salvatrice avec tous les croyants et croyantes. Opprimer ou discriminer un groupe racheté par le Christ et aimé par Dieu, c'est rejeter l'ordre d'aimer notre prochain comme nous nous aimons nous-mêmes. Dieu nous donnera la force de vivre pleinement ce commandement<sup>10</sup>.

### Questions

1. Quand, le cas échéant, votre communauté ou organisation a-t-elle éprouvé de la difficulté ou du mal à accueillir quelqu'un de nouveau, particulièrement dans un poste de leadership? Quel lien feriez-vous avec l'expérience du couple de lesbiennes qui a dû s'installer dans une communauté où il n'était pas le bienvenu?
2. Si le langage utilisé dans votre communauté ou si vos processus organisationnels ont été blessants pour une personne ou un groupe, comment cette situation a-t-elle été abordée?
3. Comment réagissez-vous aux commentaires ci-dessus sur le passage de la Genèse et les versets du Psaume 139 ?

10. Ken DeLisle, *op. cit.*, p. 46.



Le rapport sur la consultation de 1999, *Lesbian, Gay and Bisexual Persons in Ministry*, affirmait que :

**T** Dans les années qui ont suivi la décision prise par l'Église Unie en 1988, il y a eu beaucoup de conflits au sein de l'Église. Bien que le pire soit passé, la peur demeure. Il s'est créé ce qu'on pourrait appeler une culture du silence – une réticence à aborder les questions de justice autour de l'orientation sexuelle – de peur de rouvrir de vieilles divisions.

Les personnes lesbiennes, gaies et bisexuelles, et celles qui plaident en notre nom, sont réduites au silence<sup>11</sup>.

La consultation a mené à la formulation de 36 recommandations portant sur la formation, l'appel, le placement et le soutien dans le travail des étudiants et étudiantes, des candidats et candidates et des pasteurs et pasteuses gais, lesbiennes et bisexuels, ainsi que sur des ressources éducatives pour les paroisses, les synodes et les comités nationaux. Ces recommandations ont été envoyées aux deux divisions pour discussion et mise en œuvre. Toutefois, avant que des mesures ne puissent être prises, les structures du personnel et des membres élus ont été redessinées en 2002, et la majorité des recommandations a été perdue ou oubliée dans la transition vers la nouvelle structure de l'Église. S'affirmer ensemble affirme que les tentatives pour que la nouvelle structure traite spécifiquement des recommandations ou que l'on procède à une nouvelle consultation ont été infructueuses.

S'affirmer ensemble indique que la nouvelle structure du Bureau du Conseil général ne s'est pas occupée des recommandations ni d'une nouvelle consultation. Cependant, en 2009, le 40<sup>e</sup> Conseil général a approuvé une proposition visant à tenir une consultation sur les membres gais, lesbiennes, bisexuels, transgenres et berdaches<sup>12</sup> de l'Église Unie pour discuter de l'homophobie et de l'hétérosexisme dans l'Église.

L'Église a fait plus de progrès dans le domaine des politiques publiques. En 1999, l'Église Unie a commencé à participer à des comités consultatifs fédéraux et à des réunions publiques pour soutenir l'égalité des droits des couples homosexuels, y compris les droits à pension, aux prestations d'emploi, à la protection en matière de santé et à l'égalité dans leurs relations d'engagement durable. En 2000, le 37<sup>e</sup> Conseil général a affirmé que les orientations sexuelles humaines, qu'elles soient hétérosexuelles ou homosexuelles, sont un don de Dieu et font partie de la merveilleuse diversité de la création<sup>13</sup>. Par suite de l'approbation de la politique à la même assemblée du Conseil général, l'Église a soutenu la reconnaissance civile des relations entre personnes de même sexe.

En 2002, les tribunaux et les provinces ont commencé à approuver les mariages homosexuels. L'Église Unie, dans sa quête d'égalité et reconnaissant que les alliances entre personnes de même sexe peuvent être aussi sacrées et riches que les mariages entre personnes de sexe opposé, a commencé à soutenir publiquement les mariages entre personnes de même sexe, ce qui est devenu une politique approuvée lors du 38<sup>e</sup> Conseil général en 2003.

Un guide d'étude paroissial intitulé *Of Love and Justice [Amour et justice]* a été publié la même année. Un apport important de ce guide a été sa réponse à la question que beaucoup se posaient : Pourquoi le mariage? Les unions civiles ou les partenariats domestiques enregistrés ne sont-ils pas suffisants?

**T** Bien que les droits et les responsabilités associés au mariage puissent être étendus au moyen de régimes tels que les unions civiles ou les partenariats enregistrés, cela ne justifie pas d'exercer une discrimination à l'égard des couples de même sexe en niant toute la gamme des choix qui s'offre aux personnes hétérosexuelles. Tant que le gouvernement fédéral limite le mariage aux personnes hétérosexuelles, il envoie le message que les couples de même sexe sont en quelque sorte inférieurs à leurs homologues hétérosexuels. De plus, contrairement aux lois sur le mariage, les lois sur l'union civile et les partenariats enregistrés ne sont pas reconnues à l'extérieur de la province où elles ont été promulguées<sup>14</sup>.

---

11. *Ibid.*, p. 34.

12. Le terme *berdache* (on trouve aussi le terme *bispirituel*) est utilisé par de nombreuses Premières Nations pour désigner les membres de leurs communautés qui s'identifient en tant que gai, lesbienne, bisexuel ou transgenre.

13. Cité dans « The United Church of Canada and Homosexuality », *op. cit.*

14. Alyson C. Huntly, *Of Love and Justice*, *op. cit.*, p. 43.

Jackie Harper, alors membre du personnel national impliquée dans les ministères de la famille, a été interrogée sur les raisons pour lesquelles l'Église Unie du Canada appuyait les mariages homosexuels, et quelles seraient les conséquences pour les paroisses et autres confessions qui ne les appuyaient pas.

**T** Le fait que l'Église Unie rende les cérémonies de mariage accessibles aux personnes de même sexe membres de son Église tout en respectant le droit de ses membres qui sont opposés à de tels services lui permet d'avoir un apport unique et important à ce débat. [...] Le mariage religieux n'est pas, et ne peut pas être, visé par le projet de loi. Toutes les communautés de foi du Canada, quel que soit leur point de vue sur le mariage entre personnes de même sexe, ont le droit absolu de déterminer par elles-mêmes qui est admissible au mariage religieux au sein de leur communauté. Cela comprend le droit de déterminer si la communauté offrira des mariages religieux aux couples interconfessionnels, aux couples divorcés ou aux couples qui ne sont pas membres de la communauté<sup>15</sup>.

En 2005, l'Église s'est réjouie de la législation fédérale éliminant les obstacles juridiques au mariage entre personnes de même sexe. **T** « Le mariage sera renforcé, et non diminué, la liberté religieuse sera protégée, non menacée, et la société canadienne sera plus solide, et non affaiblie, grâce à cette loi<sup>16</sup> », a déclaré Jim Sinclair, secrétaire général.

Mais la législation n'a pas fait l'unanimité au sein de l'Église Unie. Le Regroupement national des paroisses d'alliance (RNPA) était l'un des dissidents. Dans une lettre adressée au premier ministre Jean Chrétien, le groupe a invoqué les Écritures comme **T** « la base de notre première et principale objection à la modification de la définition du mariage comme étant l'union d'un homme et d'une femme. Un certain nombre de passages, p. ex., Genèse 2,24; Matthieu 19,4-5; Bonne nouvelle selon Mathieu 10,7-8; Lettre aux Éphésiens 5,31 – expriment clairement l'intention de Dieu que le mariage soit limité aux couples hétérosexuels<sup>17</sup>. » Le RNPA avait affirmé précédemment :

**T** l'idée de la fidélité à vie dans le mariage et de la chasteté aimante dans le célibat comme il est énoncé dans le compte rendu des délibérations du 19<sup>e</sup> Conseil général de 1960.

Ayant été créés hommes et femmes, nous considérons le mariage chrétien comme un lien d'amour officiellement béni entre une femme et un homme, dans lequel les rapports sexuels renforcent le lien et peuvent engendrer une nouvelle vie pour poursuivre la race humaine.

Sachant que certaines personnes, en raison de leurs préférences sexuelles ou d'autres circonstances, sont tentées de s'engager dans des relations comportant des rapports sexuels en dehors du mariage, nous déclarons que nos paroisses ne tolèrent pas de telles relations, et ne leur accordent ni reconnaissance, ni sanction ni bénédiction officielles.

Bien que nous ne bénissions pas de telles relations, nos paroisses témoignent leur sollicitude pour toutes et tous, et recommandent toutes les personnes et toutes les relations à la miséricorde du Christ<sup>18</sup>.

Le 20 juillet 2005, le Canada est devenu le quatrième pays à reconnaître les mariages entre personnes de même sexe. La décision a été difficile, mais la loi reste en vigueur<sup>19</sup>.

---

15. « Same-Sex Marriage Legislation Offers a Win-Win Solution, Says The United Church of Canada ». Communiqué, 1<sup>er</sup> février 2005. Consulté le 7 mars 2009.

16. *Ibid.*

17. Lettre de Geoff Wilkins, président du conseil, 21 juillet 2003. Consulté le 21 juillet 2003.

18. Déclaration sur le mariage adoptée à l'Assemblée générale annuelle du Regroupement national des paroisses d'alliance le 27 mars 1992. Consulté le 7 mars 2009.

19. *Le mariage - la compréhension qu'en a l'Église Unie du Canada* (2019) présente l'histoire du mariage. [https://egliseunie.ca/wp-content/uploads/2015/03/Ressources\\_Mariage\\_Comprehension-Mariage.pdf](https://egliseunie.ca/wp-content/uploads/2015/03/Ressources_Mariage_Comprehension-Mariage.pdf).

L'un des défis est venu d'une large coalition de chefs religieux canadiens, y compris l'Alliance évangélique du Canada, dont le RNPA fait partie. Le RNPA a signé un appel des chefs religieux au Parlement canadien daté du 9 novembre 2006 demandant au gouvernement de revenir sur la décision de redéfinir le mariage. L'appel ne fait pas référence aux valeurs familiales, mais il aborde les préoccupations concernant la famille nucléaire et les enfants :

**T** Le mariage représente l'engagement de la société et sa reconnaissance réelle et symbolique du droit d'un enfant de connaître et d'avoir une mère et un père, comme l'a reconnu la Convention relative aux droits de l'enfant, ratifiée par le Canada. Bien que ce ne soit pas tous les couples mariés qui ont des enfants, le mariage est le contexte dans lequel la plupart des enfants naissent. C'est donc l'état dans lequel une femme et un homme deviennent des parents responsables, incarnent les différences et la complémentarité des sexes, et travaillent avec amour à confier ce qu'ils ont et ce qu'il y a de mieux en eux à leur progéniture. [...]

Redéfinir le mariage comme étant « entre deux personnes » éclipse l'essence et l'objectif du mariage; ce qui lie de l'intérieur le mariage, la complémentarité des sexes, la procréation et l'éducation des enfants s'en trouve perdu<sup>20</sup>.

L'Église Unie ne limite pas la définition de la famille à la mère, au père et aux enfants. Elle reconnaît qu'il existe divers types de familles, et elle offre son soutien et ses encouragements à toutes les familles.

## Écritures

*Quand David a fini de parler à Saül, Jonatan, le fils de Saül, s'attache à David de tout son cœur et il se met à l'aimer comme lui-même. Ce jour-là, Saül garde David auprès de lui, il ne le laisse pas retourner chez son père. Alors Jonatan fait un pacte d'amitié avec David, parce qu'il l'aime comme lui-même. Jonatan enlève le vêtement qu'il porte et il le donne à David avec son équipement de guerre. Il lui donne même son épée, son arc et sa ceinture. (Premier livre de Samuel 18, 1-4)*

*Alors Jonatan fait un accord d'amitié avec David et avec sa famille. Il dit : « Que le Seigneur se venge des ennemis de David! »*

*Jonatan demande aussi à David de faire un serment au nom de son amour pour lui. En effet, Jonatan aime David de tout son cœur. [...]*

*Saül se met en colère contre Jonatan et il lui dit : « Fils de chienne! Je le sais, tu as pris pour ami ce fils de Jessé. C'est ta honte et celle de ta mère! Mais écoute bien ceci : tant que David est vivant, tu ne seras pas en sécurité. Tu ne pourras pas être roi. [...]*

*Alors, le serviteur part, et David sort de sa cachette derrière le tas de pierres. Il s'incline trois fois jusqu'à terre devant Jonatan. David et Jonatan s'embrassent et ils pleurent beaucoup tous les deux. Ensuite, Jonatan dit à David : « Va en paix! Et souviens-toi du pacte d'amitié que nous avons fait au nom du Seigneur. Nous avons dit : "Que le Seigneur nous permette de rester toujours fidèles à ce pacte, toi et moi, et nos enfants après nous !" » (Premier livre de Samuel 20, 16-42)*

*Pourquoi sont-ils morts en pleine bataille ces courageux combattants? Jonatan est mort sur les collines. Pourquoi? Je suis rempli d'une tristesse profonde à cause de toi, mon frère Jonatan, toi, mon meilleur ami. Ton amitié était plus merveilleuse que l'amour des femmes. (Deuxième livre de Samuel 1, 25-26)*

20. « Déclaration on Marriage », consulté le 8 mars 2009. Avec autorisation.

### Questions

1. Quelles émotions provoque chez vous la lecture de l'histoire de David et de Jonatan?
2. Certains universitaires pensent qu'ils avaient une relation homosexuelle. Qu'ils aient été homosexuels ou bisexuels change-t-il quelque chose dans vos sentiments à l'égard de cette histoire?
3. Aviez-vous déjà entendu parler de cette histoire auparavant? Si non, pourquoi pensez-vous qu'on ne vous en a jamais parlé en chaire?

Comme elle l'a fait en 1962 au sujet du mariage des personnes divorcées, l'Église nationale a statué en septembre 2003 qu'aucun pasteur ni pasteure n'est tenu de célébrer un mariage homosexuel contre sa propre conscience. Si la paroisse veut approuver le mariage entre personnes de même sexe et que la conscience du pasteur ou de la pasteure ne lui permet pas de le faire, le membre du personnel ministériel peut refuser d'accomplir le service, mais doit aider à trouver une autre personne acceptant de le faire.

D'autre part, si le membre de l'ordre ministériel est favorable au mariage et que la paroisse ne l'est pas, il ou elle ne peut célébrer le mariage. Une partie du problème est que les membres de l'ordre ministériel sont consacrés, ordonnés ou reconnus par les synodes et sont donc responsables envers toute l'Église Unie ainsi qu'envers leur paroisse. Dans le même temps, ce sont les gouvernements qui reconnaissent les mariages entre personnes de même sexe qui délivrent les permis pour célébrer les mariages, de sorte que les pasteurs et les pasteures sont autorisés légalement à célébrer le mariage indépendamment de l'avis de la paroisse. Les pasteurs et les pasteures ont également pour rôle de servir l'Église et la communauté dans son ensemble.

Selon un autre argument :

**T** Deux poids, deux mesures sont ainsi créés puisque le personnel ministériel qui s'oppose à célébrer des mariages, ou des services d'alliance ou de bénédiction de couples homosexuels, est autorisé à suivre sa conscience tandis que le personnel ministériel se sentant obligé de se rendre disponible pour célébrer ces services ne peut pas suivre la sienne<sup>21</sup>.

Dans une longue lettre expliquant la décision, le modérateur Peter Short et le secrétaire général Jim Sinclair ont appelé l'Église à approfondir la réflexion :

Il y a espoir lorsque les Églises, faisant face à des problèmes potentiellement conflictuels, prennent le temps de réfléchir à « Quelle est la meilleure façon pour nous d'être les uns avec les autres? » Il s'agit d'une question cruciale dans une Église présentant une diversité d'opinions, ainsi qu'un riche mélange de cultures différentes ayant chacune sa compréhension du mariage. Cette Église a toujours accordé de l'importance à la liberté de choix. La lutte pour la justice est l'une des valeurs qui lui sont chères et, encore une fois, une partie de « qui nous sommes [...] ». Saint Paul parle des « parties du corps » et de leur relation complexe et essentielle. L'Église Unie du Canada est une église de concertation. Pendant que les paroisses et les responsables pastoraux débattent de la question du mariage entre personnes de même sexe, nous aurons de toute évidence besoin des prières et du soutien de l'Église en général. Nous sommes conscients que c'est déjà ce qui est en train de se produire et nous en sommes reconnaissants<sup>22</sup>.

21. *Record of Proceedings of the 39th General Council*, 2006, p. 223.

22. Commentaire sur le mariage entre personnes de même sexe de Jim Sinclair et Peter Short. Consulté le 9 juin 2009.

# Chapitre 5

## Où sommes-nous rendus et où allons-nous?

**T** « Pour chaque paroisse inclusive de l'Église Unie, il y en a 70 autres qui n'ont pas encore rendu leur accueil explicite ou qui excluent explicitement les minorités sexuelles et de genre<sup>1</sup>. »

Les questions d'orientation sexuelle, de sexisme, de racisme et de compétences ne sont pas encore réglées et l'égalité n'est pas encore une réalité. Le Conseil général a adopté des motions et soutient l'inclusion des gais, lesbiennes, bisexuels, transgenres et berdaches dans toutes les formes d'affiliation et de ministère. Il approuve et soutient le mariage entre personnes de même sexe.

En 1997, le 36<sup>e</sup> Conseil général a adopté une résolution<sup>2</sup> demandant à tous les synodes de l'Église Unie d'exhorter tous les conseils scolaires de leur juridiction à utiliser le terme *orientation sexuelle* dans leurs politiques de non-harcèlement, et à avoir des livres et d'autres ressources sensibles aux questions relatives aux minorités sexuelles dans toutes les bibliothèques. La résolution incitait tous les syndicats et associations d'enseignants et d'enseignantes à offrir une formation sur les questions relatives aux minorités sexuelles afin de promouvoir la tolérance. En 2003, le Bureau du Conseil général a publié un livret dont le titre décrit bien son contenu : *Lesbian, Gay and Bisexual Youth Issues in Canada : Action Resources for United Church Congregations [Questions touchant les jeunes gais, lesbiennes et personnes bisexuelles au Canada : ressources pour l'action dans les paroisses de l'Église Unie]*.

En même temps, toutes les paroisses ne soutiennent pas le mariage homosexuel. Ce sont les paroisses qui ont le dernier mot dans l'embauche du personnel ministériel et qui établissent leur propre politique de mariage. Si la paroisse est en faveur du mariage entre personnes de même sexe, mais pas le pasteur ou la pasteure, ce dernier ou cette dernière n'est pas tenu de célébrer la cérémonie, mais doit trouver une personne remplaçante. Si une paroisse n'approuve pas le mariage entre personnes de même sexe, mais le pasteur ou la pasteure oui, il lui est interdit de célébrer des mariages entre personnes de même sexe ailleurs.

Les personnes gais, lesbiennes, bisexuelles, transgenres et berdaches ont encore des difficultés à être placées (affectées à une paroisse), à être appelées ou embauchées en raison de leur orientation. La discrimination subsiste, mais les synodes, les consistoires ou districts et le personnel du Conseil général font des efforts pour améliorer l'égalité.

L'Église Unie du Canada compte encore des organisations qui ont des compréhensions théologiques différentes. Les organisations Church Alive, Community of Concern, le Regroupement national des paroisses d'alliance et S'affirmer ensemble restent toutes actives. Les deux dernières ont des programmes qui impliquent des affiliations paroissiales. L'Église Unie du Canada compte 3 362 paroisses<sup>3</sup>. Quarante-sept d'entre elles ont été nommées paroisses inclusives par S'affirmer ensemble<sup>4</sup>, et le Regroupement national des paroisses d'alliance compte

1. Alyson C. Huntly, « Alyson's Angle », *Consensus* (novembre 2007), p. 3. Avec autorisation.

2. *Record of Proceedings of the 36th General Council*, 1997, p. 710.

3. « Congregations and Courts of The United Church of Canada ». Consulté le 2 mars 2009 à <https://www.united-church.ca/community-faith/welcome-united-church-canada/congregations-and-councils-united-church>.


4. « List of Affirming Ministries ». Consulté le 7 mars 2009 à <https://www.united-church.ca/search/locator>, rubrique *Affirming Ministries*. Aussi, en français : <https://saffirmerensemble.ause.ca/communaut-es-inclusives/vous-cherchez-une-eglise/>

## Chapitre 5 : Où sommes-nous rendus et où allons-nous?

75 paroisses membres<sup>5</sup>. Plus de 3 000 paroisses ne se sont pas prononcées publiquement pour ou contre l'inclusion des personnes des minorités sexuelles dans leur ministère.

Ces luttes causent encore beaucoup de souffrance. Quelles que soient les préoccupations locales et personnelles, cette question amène des gens à quitter l'Église Unie du Canada. Des membres des groupes de renouveau se sont lassés et sont allés vers d'autres confessions. Certaines personnes gaies, lesbiennes, bisexuelles, transgenres et berdaches en ont également eu assez de lutter pour l'égalité et ont quitté l'Église Unie.

L'Église devra dans l'avenir faire des efforts pour travailler avec les personnes transgenres et berdaches. En 1999, aucun membre de l'Église ne s'identifiait comme transgenre, et une seule personne s'identifiait comme bisexuelle. Ce n'est pas le cas aujourd'hui. S'affirmer ensemble compte maintenant des représentantes et des représentants bisexuels et transgenres dans son conseil. Il n'y a pas de représentant berdache. Malgré les progrès réalisés par les berdaches, il est encore très difficile pour certains groupes culturels, dont certaines Premières Nations, de discuter des questions d'orientation sexuelle et d'identité de genre dans leur culture.

En novembre 2008, l'exécutif du Conseil général a confirmé la participation et le ministère des personnes transgenres, et a donné son feu vert à la poursuite des travaux. Le Comité consultatif sur la justice de genre du Conseil général a ensuite créé un groupe de travail composé de personnes transgenres au sein de l'Église Unie. Le groupe a rendu compte de l'évolution de l'éducation et de la défense des droits civils et humains, et a fait des suggestions supplémentaires au 41<sup>e</sup> Conseil général en 2012. En août 2009, le 40<sup>e</sup> Conseil général a également confirmé la participation et le ministère des personnes transgenres, et il a soutenu leurs droits civils et humains. Il a encouragé toutes les parties de l'Église Unie à  « découvrir ce que vivent et expriment les personnes transgenres » et à engager un dialogue avec ces personnes. Il est probable que les prochains Conseils généraux recevront des motions traitant des préoccupations relatives aux transgenres.

La notion de *transgenre* est plus facile à définir qu'à comprendre. L'identité de genre fait référence à notre sentiment inné et profondément ressenti d'être un homme, une femme, les deux, ou ni l'un ni l'autre. Elle peut être différente du sexe biologique qui nous est assigné à la naissance. Beaucoup de personnes qui vivent cette expérience se désignent elles-mêmes comme *transgenres*. Ce que la plupart des gens trouvent difficile, c'est de faire la distinction entre le genre et l'identité de genre. Le genre (masculin et féminin) est une construction sociale qui définit socialement les rôles des hommes et des femmes. Ceux-ci peuvent différer d'une culture à l'autre. L'identité de genre individuelle, cependant, est fixée dans le cerveau avant la naissance d'un enfant et guide l'enfant dans la façon de se comporter et d'interagir avec les autres. Lorsqu'il y a une discordance entre le sexe physique et l'identité de genre, cela crée de la confusion, de la tension et de l'anxiété à l'intérieur et entre les individus et leur culture environnante. Les moyens de résoudre cette tension varient. Certains chercheront un soulagement par la chirurgie (avec un taux de réussite de près de 98 pour cent), qui permet de mettre leur corps en harmonie avec leur cerveau. D'autres trouveront cette harmonie par d'autres moyens d'expression du genre.

Tout le monde ne réussit pas, ce qui entraîne souvent une plus grande dépression et des tentatives de suicide – souvent le premier signe que ça ne va pas du tout. Comment pouvons-nous soutenir et fournir de l'aide aux personnes transgenres qui se retrouvent souvent ostracisées par leur famille, même par leurs propres communautés religieuses? Comment les accueillons-nous dans notre Église?

Le débat sur la question de savoir si les paroisses devraient ou non être en mesure de prendre la décision générale de refuser le mariage à un groupe particulier qui peut légalement se marier (c'est-à-dire les couples de même sexe) a également été porté devant le 40<sup>e</sup> Conseil général. Le Conseil a refusé de prendre une décision qui remettrait en cause la politique de l'Église selon laquelle les paroisses sont responsables par l'intermédiaire de leurs anciens et anciennes, ou du conseil de paroisse, en consultation avec le personnel de leur ministère, de décider quelles cérémonies seront observées et lesquelles ne le seront pas. Toutefois, le Conseil général a également déclaré que

---

5. « NACC Facts ». Consulté le 2 mars 2009.

**T** dans toutes les questions ayant trait à la doctrine, au culte, aux membres et à la gouvernance, l'Église Unie du Canada s'oppose à la discrimination contre toute personne sur la base des facteurs suivants : âge, ascendance, couleur de la peau, handicap, origine ethnique, langue, état civil, pays d'origine, race, orientation sexuelle, statut socioéconomique ou toute autre raison servant à dévaloriser une personne<sup>1</sup>.

La même déclaration appelle à l'élaboration de **T** « ressources éducatives qui aideront les assemblées décisionnelles et les paroisses à reconnaître comment elles discriminent » et prévoit « faire de la place à tous ceux et celles qui feraient partie du corps du Christ au sein de l'Église Unie du Canada ».

L'Église continue d'apprendre des expériences de vie de ses membres, l'Esprit continue de s'exprimer par l'entremise de nos traditions, et l'histoire et la raison ont un effet sur notre avenir. C'est dans ce contexte que notre compréhension des Saintes Écritures et de leur sens dans nos vies continuera d'évoluer et de grandir.

Des membres de certains de nos partenaires nous parlerons encore de l'oppression et de l'homophobie dans leurs confessions et leurs cultures. D'autres partages et dialogues auront une incidence sur nos discussions et nos actions au fur et à mesure que nous travaillerons ensemble sur cette question.

## Faits vécus : de l'espoir face à l'avenir

Ces derniers faits vécus nous montrent le chemin parcouru et celui qu'il nous reste à parcourir.

Tout d'abord, en 2006, l'exécutif du Conseil général, agissant sur une motion du Conseil général, s'est excusé auprès des femmes qui avaient été désunies et auprès de celles qui avaient été forcées d'abandonner leurs droits d'ordination lorsqu'elles se mariaient.

**T** « Nous sommes peinés de notre vision limitée et culturellement conditionnée de l'appel des femmes à Te servir. Nous sommes désolés des politiques et des pratiques qui ont empêché les femmes d'avoir accès au ministère et qui ont bafoué leurs dons. Nous nous repentons des injustices qui ont laissé de nombreuses femmes au chômage, dans la pauvreté, et exclues des assemblées décisionnelles. Nous renions le sexisme qui continue de s'infiltrer doucement et régulièrement dans nos points de vue et nos pratiques envers les femmes en général et envers les femmes dans le ministère<sup>2</sup> ».

Deuxièmement, dans un passé pas si lointain, les pasteures et les pasteurs homosexuels étaient inexistantes, et on n'aurait pas discuté positivement de l'homosexualité en public ni à l'école. Et pourtant, dans une paroisse rurale desservie par un pasteur ouvertement gai, deux événements indiquent à quel point la paroisse l'a bien accueilli et accepté.

1. Une jeune membre de l'Église appartient au groupe de soutien des gais, lesbiennes, bisexuels et transgenres de son école secondaire. Lorsque l'enseignante qui dirige le groupe fait un commentaire sur la façon dont la plupart des Églises n'acceptent pas les pasteurs gais et les pasteures lesbiennes, la jeune parle de son pasteur. L'enseignante est surprise et elle invite le pasteur à venir à l'école pour s'entretenir avec la classe.
2. Un autre jeune membre dit à son père : « Je ne sais pas si j'aime les filles ou les garçons. » Le père répond : « Ça ne fait aucune différence pour moi ; mon souhait est que tu sois heureux. Peut-être aimerais-tu en parler avec notre pasteur. »

6. L'Église Unie du Canada, 40<sup>e</sup> Conseil général 2009, Arctic Commission #6, « The United Church of Canada Commitment to Inclusion ».

7. Caryn Douglas, *op. cit.*, p. 10.

Pour terminer, voici un fait vécu qui rend compte de l'aspect positif de l'acceptation des personnes transgenres en tant qu'égaux dans une paroisse.

L'histoire de Del et Mary, des personnes transgenres, et de la Emmanuel Howard Park United Church, à Toronto, est racontée dans le livre de Cheri DiNovo intitulé *Que(e)rying Evangelism [Interrogation de l'évangélisme et personnes queer]*. Le livre raconte comment la paroisse a accueilli véritablement ces deux personnes, et fait état de la douleur et des difficultés éprouvées par les parties concernées. Del et Mary sont devenus une présence joyeuse et bienvenue dans la paroisse. Loin de la peur et de l'incompréhension de toutes les parties, une famille différente a été formée pour partager la parole de Dieu dans le monde qui l'entoure.

Cette expérience doit être, et sera, répétée dans d'autres lieux au fil des ans. Il y a de l'espoir.

### Écritures

*Tous, vous avez été baptisés dans le Christ et vous êtes devenus semblables à lui. Il n'y a donc plus de différence entre les Juifs et les non-Juifs, entre les esclaves et les personnes libres, entre les hommes et les femmes. En effet, vous êtes tous un dans le Christ Jésus. Et si vous appartenez au Christ, vous êtes donc la famille d'Abraham, vous êtes héritiers comme Dieu l'a promis. (Lettres aux Galates 3,27-29)*

### Questions

1. Avez-vous fait l'expérience ou entendu parler d'une situation dans laquelle une paroisse ou une communauté a tout d'abord rejeté une personne pour ensuite l'accueillir? Comment le changement s'est-il produit?
2. Comment le leadership est-il partagé dans votre communauté ou dans votre organisation? De quelles façons le leadership est-il représentatif de la diversité des membres et de quelles façons il ne l'est pas?
3. Relativement à la sexualité et à la justice, quels sont, selon vous, les défis auxquels fait face votre communauté ou votre organisation à court terme et à long terme?

### Dernière réflexion

*Mais le maître de la loi veut montrer que sa question est juste. Il demande à Jésus : « Et qui est mon prochain? » Jésus répond : « Un homme descend de Jérusalem à Jéricho. Des bandits l'attaquent. Ils lui prennent ses vêtements, ils le frappent et ils s'en vont en le laissant à moitié mort. Par hasard, un prêtre descend aussi sur cette route. Quand il voit l'homme, il passe de l'autre côté de la route et continue son chemin. Un lévite fait la même chose. Il arrive à cet endroit, il voit l'homme, il passe de l'autre côté de la route et continue son chemin. Mais un Samaritain en voyage arrive près de l'homme. Il le voit, et son cœur est plein de pitié pour lui. Il s'approche, il verse de l'huile et du vin sur ses blessures et il lui met des bandes de tissu. Ensuite, il le fait monter sur sa bête, il l'emmène dans une maison pour les voyageurs et il s'occupe de lui. Le jour suivant, le Samaritain sort deux pièces d'argent, il les donne au propriétaire de la maison, et il lui dit : "Occupe-toi de cet homme. Ce que tu dépenseras en plus pour lui, je le rembourserai moi-même quand je reviendrai par ici." » Et Jésus demande : « À ton avis, lequel des trois voyageurs a été le prochain de l'homme attaqué par les bandits? » Le maître de la loi répond : « C'est celui qui a été bon pour lui. » Alors Jésus lui dit : « Va, et toi aussi, fais la même chose! » (Bonne nouvelle selon Luc 10, 29-37)*



## Questions

1. Si vous étiez la personne laissée à moitié morte sur la route, quel genre de personne serait le plus susceptible de ne pas s'arrêter pour vous aider?
2. Et si le samaritain était homosexuel ou la samaritaine, lesbienne?
3. Et si la victime était un gai ou une lesbienne? Vous arrêteriez-vous pour l'aider? Pour quelles raisons?

# Annexe A

## Chronologie de l'Église Unie du Canada

- 1925 Union des Églises : les Églises méthodistes, congrégationalistes, et la plupart des Églises presbytériennes (ainsi que les Églises locales d'Union) s'unissent pour former L'Église Unie du Canada.
- 1929 Le droit canadien reconnaît que les femmes sont des personnes.
- 1932 *The Meaning and Responsibility of Christian Marriage* [La signification et la responsabilité du mariage chrétien]
- 1936 Ordination de Lydia Gruchy
- 1946 *Christian Marriage and Christian Home* [Mariage chrétien et foyer chrétien]
- 1960 *Toward a Christian Understanding of Sex, Love, Marriage* [Vers une compréhension chrétienne de la sexualité, de l'amour et du mariage]
- 1962 *Marriage Breakdown, Divorce, Remarriage : A Christian Understanding* [L'échec du mariage, le divorce et la famille : une compréhension chrétienne]  
*Gainful Employment of Married Women* [Emplois rémunérateurs des femmes mariées]
- 1966 Formation de The United Church Renewal Fellowship
- 1974 Formation de Church Alive
- 1975 *The Permanence of Christian Marriage* [La permanence du mariage chrétien]
- 1977 Le 27<sup>e</sup> Conseil général établit que le pasteur ou la pasteure et la paroisse locale sont responsables du mariage
- 1980 *In God's Image... Male and Female : A Study on Human Sexuality* [À l'image de Dieu... homme et femme : une étude sur la sexualité]
- 1982 Formation de Affirm
- 1984 *Don - dilemme - promesse*  
Formation de Friends of Affirm  
*Sexual Orientation and Eligibility for the Order of Ministry* [Orientation sexuelle et admissibilité à l'ordre ministériel], rapport de la Division du personnel ministériel et de la formation

- 1988** Formation de Community of Concern  
*Toward a Christian Understanding of Sexual Orientations, Lifestyles and Ministry [Vers une compréhension chrétienne de l'orientation sexuelle, des styles de vie et du ministère]*, rapport de la Division du personnel ministériel et de la formation et de la Division de la mission au Canada  
Membership, Ministry and Human Sexuality [Statut de membre, ministère et sexualité]
- 1991** Formation du Regroupement national des paroisses d'alliance
- 1992** Affirm commence le programme des paroisses inclusives.  
Ordination de Tim Stevenson  
Autorité et Interprétation des Écritures
- 1994** Affirm et Friends of Affirm s'unissent pour former S'unir ensemble.
- 1995** *Together in Faith [Ensemble dans la foi]*
- 1996** La United Church Renewal Fellowship et le Regroupement national des paroisses d'alliance s'unissent.
- 1999** *Lesbian, Gay and Bisexual Persons in Ministry [Personnes lesbiennes, gaies et bisexuelles dans le ministère]*, rapport de la Division du personnel ministériel et de la formation et de la Division de la mission au Canada
- 2000** Le 37<sup>e</sup> Conseil général appuie la reconnaissance civile des unions de personnes de même sexe.
- 2003** Le 38<sup>e</sup> Conseil général appuie les mariages entre personnes de même sexe.  
Of Love and Justice [Amour et justice]  
Les pasteurs et pasteures peuvent choisir de ne pas célébrer de mariages homosexuels si cela va à l'encontre de leur conscience.
- 2005** Le Canada devient le quatrième pays à reconnaître le mariage homosexuel.  
Le mariage – la compréhension qu'en a l'Église Unie du Canada
- 2009** Le 40<sup>e</sup> Conseil général confirme la pleine participation des personnes transgenres à l'Église et au ministère.
- 2012** L'exécutif du Conseil général reconnaît la différence entre l'identité de genre et l'orientation sexuelle, et confirme que l'identité de genre n'est pas un obstacle à devenir membre de l'Église Unie du Canada ni à participer au ministère.

# Annexe B

## Chronologie des événements sociaux et politiques au Canada

- 1841** Le *Code criminel* du Canada impose la peine de mort aux hommes qui ont des relations sexuelles avec des hommes. La sodomie est demeurée passible de la peine de mort jusqu'en 1869.
- 1892** Une loi ayant une portée plus vaste, ciblant toute activité sexuelle des hommes homosexuels (*grossière indécence*) a été adoptée en 1892, et s'inscrivait dans une vaste mise à jour du droit criminel. Des modifications apportées au *Code criminel* en 1948 et en 1961 ont servi à cataloguer les hommes homosexuels comme des *psychopathes sexuels criminels* et des *criminels sexuels dangereux*, et prévoyaient des peines d'emprisonnement d'une durée indéterminée.
- 1948** Le rapport Kinsey utilise une échelle à six points pour mesurer le comportement sexuel, où 0 correspond à un comportement strictement hétérosexuel, et 6, à un comportement strictement homosexuel. Le rapport laisse entendre que 10 pour cent de la population est strictement homosexuelle et qu'une petite partie est strictement hétérosexuelle.
- 1950** Le gouvernement canadien commence à faire le tri de son personnel pour en supprimer les homosexuels.  
Jim Egan est le premier activiste canadien à demander la modification des lois anti-homosexuels.
- 1953** Le *Code criminel* du Canada est modifié pour interdire les actes de *grossière indécence* entre femmes.  
Le gouvernement canadien adopte une modification à la *Loi sur l'immigration* du Canada qui interdit aux personnes homosexuelles étrangères d'entrer au Canada. Le Parlement canadien ne retire cette interdiction qu'en 1977.
- 1964** Fondation de l'Association for Social Knowledge, le premier organisme gai canadien, à Vancouver
- 1967** George Klippert, un homosexuel à Pine Point, dans les Territoires-du-Nord-Ouest, est catalogué criminel sexuel dangereux et condamné à la prison à vie, sentence qui est confirmée par la Cour suprême du Canada. Il est libéré en 1971.
- 1969** Le Parlement canadien approuve un projet de loi omnibus modifiant le *Code criminel* et décriminalisant en réalité certaines pratiques sexuelles (*grossière indécence*, *sodomie*) commises entre adultes consentants (âgés d'au moins 21 ans) dans l'intimité et ne se limitant pas aux personnes homosexuelles. Le premier ministre, Pierre Trudeau, affirme que l'État n'a pas sa place dans la chambre à coucher des gens.  
Émeutes au Stonewall, à New York
- 1971** Première manifestation homosexuelle au Canada, à Ottawa

- 1973** L'association américaine de psychiatrie déclare que l'homosexualité n'est pas un trouble mental. Par conséquent, l'homosexualité a été retirée du Manuel diagnostique et statistique des troubles mentaux.
- 1977** L'Assemblée nationale du Québec ratifie la Charte des droits et libertés de la personne pour inclure l'orientation sexuelle comme motif illégal de discrimination. Le Québec devient la première juridiction en Amérique du Nord et seulement la deuxième dans le monde, après le Danemark, à interdire la discrimination fondée sur l'orientation sexuelle.
- 1981** Deux cent quatre-vingt-six hommes sont arrêtés lors de descentes dans quatre bains publics de Toronto et accusés d'avoir été dans une maison de débauche commune. La plupart sont finalement acquittés.
- 1982** La Chambre des communes du Canada joint une charte des droits à la Constitution canadienne, mais refuse d'interdire l'orientation sexuelle comme motif de discrimination.  
Le premier sidéen canadien est diagnostiqué. (Le tout premier diagnostic n'a été fait qu'en 1981 aux États-Unis, bien que les chercheurs trouvent maintenant des indices du VIH dès les années 1930.)
- 1986** La librairie Little Sister's de Vancouver est accusée par l'Agence des douanes d'importer de la pornographie. Au procès, le tribunal conclut que les agents ciblent les expéditions à la librairie et que les mêmes publications, lorsqu'elles sont destinées à d'autres libraires non gaies, sont livrées sans délai. Le procès et les appels se poursuivent jusqu'en 2000, et la décision de la Cour suprême du Canada impose la preuve de l'obscénité à l'Agence des douanes.
- 1996** La Charte canadienne des droits et libertés est modifiée pour inclure l'interdiction de la discrimination fondée sur l'orientation sexuelle.  
Le gouvernement du Québec modifie la Charte des droits et libertés de la personne afin d'éliminer la discrimination à l'égard des couples de même sexe pour les régimes d'assurance collective, les pensions et tous les autres régimes d'avantages sociaux.
- 1997** Le *Code criminel* du Canada est modifié afin d'inclure l'orientation sexuelle des personnes comme motif possible de crimes haineux.
- 1999** L'Assemblée nationale du Québec modifie diverses dispositions législatives qui accordent l'égalité des droits aux conjoints de fait homosexuels. La Loi élimine la discrimination dans 28 lois québécoises.
- 2000** La Chambre des communes du Canada modernise les lois du Canada en ce qui concerne les avantages et les obligations, qui accordent des droits égaux et des responsabilités égales aux conjoints homosexuels de fait. Cette loi omnibus élimine la discrimination dans 64 lois fédérales.

- 2002** La société américaine de pédiatrie affirme dans l'édition de février 2002 de sa revue que les enfants élevés dans un environnement homoparental se développent tout aussi bien que ceux élevés dans un environnement hétéroparental. Elle conclut également qu'il serait bénéfique pour les enfants que leurs deux parents soient reconnus officiellement, et elle encourage les législateurs à prendre les mesures nécessaires pour le faire. L'association américaine de psychiatrie adopte la même position. L'Assemblée nationale du Québec adopte le projet de loi 84, qui donne aux couples de même sexe l'accès à une institution équivalente au mariage et reconnaît leur droit d'être parents.
- 2003** Plusieurs arrêts de la Cour supérieure et de la Cour d'appel de la Colombie-Britannique, de l'Ontario et du Québec affirment que le fait de définir le mariage comme l'union entre un homme et une femme contrevient à la Charte canadienne des droits et libertés. Le gouvernement canadien demande conseil à la Cour suprême sur la question du mariage entre personnes de même sexe.
- 2004** Le fait que le gouvernement canadien n'interjette pas appel des décisions rendues par les Cours d'appel de la Colombie-Britannique, de l'Ontario et du Québec entraîne la célébration de mariages entre personnes de même sexe dans ces provinces. La Cour suprême donne une réponse unanime au gouvernement fédéral en déclarant qu'il peut et doit légaliser les mariages entre personnes de même sexe. Elle affirme aussi que ni Ottawa ni les provinces ne peuvent forcer les autorités religieuses à célébrer les mariages homosexuels contre leur volonté si cela contrevient à leurs croyances ou à leurs traditions.
- 2005** Le 28 juin 2005, la Chambre des communes adopte le projet de loi C-38 qui reconnaît le mariage civil entre personnes de même sexe. Le Sénat adopte le projet de loi C-38 en juillet. La nouvelle loi entre en vigueur le 20 juillet, faisant du Canada le quatrième pays à reconnaître les mariages entre personnes de même sexe.
- 2006** Une motion déposée par le gouvernement conservateur du Canada nouvellement élu pour rouvrir le débat sur le mariage entre personnes de même sexe est rejetée à la Chambre des communes par un vote de 175 contre 123. Le parlement sud-africain adopte un projet de loi accordant aux couples de même sexe le droit légal de se marier ou d'avoir une union civile, ce qui en fait le premier pays africain à approuver le mariage homosexuel.
- 2008** L'Argentine accorde aux membres des couples homosexuels le droit de recevoir la pension du conjoint décédé, à condition de pouvoir prouver que le couple a vécu ensemble pendant au moins cinq ans.

---

Source : principalement le Comité des droits des gais et lesbiennes de la Centrale des syndicats du Québec (CSQ)  
[http://www.lacsq.org/fileadmin/user\\_upload/csq/documents/documentation/enjeux\\_sociaux/diversite\\_sexuelle/rapport\\_historique\\_condition\\_homosexuelle.pdf](http://www.lacsq.org/fileadmin/user_upload/csq/documents/documentation/enjeux_sociaux/diversite_sexuelle/rapport_historique_condition_homosexuelle.pdf).

# Annexe C

## Utilisation des textes à des fins d'étude biblique

Selon la durée de votre étude biblique ou la fréquence de vos rencontres, vous pouvez envisager diverses possibilités et les adapter à vos besoins.

### Option A

Commencez avec l'étude du document *Autorité et Interprétation des Écritures* ([https://egliseunie.ca/wp-content/uploads/2015/03/Ressources\\_Theologie\\_Autorit-%C2%AEInterpr-%C2%AEtation-%C3%ABcritures-Final.pdf](https://egliseunie.ca/wp-content/uploads/2015/03/Ressources_Theologie_Autorit-%C2%AEInterpr-%C2%AEtation-%C3%ABcritures-Final.pdf)). Demandez aux participants et aux participantes de votre groupe s'ils sont d'accord avec l'approche de l'Église Unie du Canada à l'égard des Écritures et leurs raisons.

Si votre Église a une déclaration écrite sur le sujet, obtenez-en une copie et comparez-la avec celle de l'Église Unie. Sur quoi les deux sont-elles d'accord? Où sont les principales différences? Pourquoi y a-t-il ces différences?

### Option B

Discutez de tous les passages des Écritures inclus dans *Vers la pleine inclusion : l'orientation sexuelle et l'identité de genre au sein de l'Église Unie du Canada*, et utilisez les questions présentées dans le document ou créez vos propres questions pour la discussion.

### Option C

Commencez par discuter des Écritures citées dans ce document qui se rapportent au genre, au sexisme ou à d'autres questions que les questions d'orientation (p. ex., celles liées au pouvoir, à la morale et à la culture). Au fur et à mesure que les participants et les participantes établissent un lien de confiance et se sentent en sécurité, examinez et discutez des passages qui traitent de l'orientation sexuelle.

## La réflexion d'un partenaire : l'homosexualité et les études bibliques

par Diego León Acevedo Peña<sup>1</sup>

Les grands progrès réalisés dans les études bibliques au cours des dernières décennies sont dus, dans une large mesure, au dialogue fructueux avec d'autres disciplines et à l'incorporation active de méthodes et d'instruments venant surtout des sciences sociales et de la linguistique.

Le chemin parcouru à ce jour nous permet de considérer d'un autre œil la relation entre les Écritures sacrées et les minorités sexuelles, en particulier les personnes homosexuelles :

1. L'interprétation erronée de textes tels que ceux de Sodome et Gomorrhe, qui sont aujourd'hui rendus plus clairs grâce à l'analyse intratextuelle et contextuelle.
2. Le faible niveau de pertinence avec lequel le sujet est traité dans l'Ancien et le Nouveau Testament.
3. La compréhension du contexte social nous permet d'obtenir un profil du lectorat prévu des textes et de reconnaître les différences historiques dans l'exercice des relations homogénétales<sup>2</sup>.

À cet égard, il est important de reconnaître que de telles relations ont pris une grande variété de formes à travers les siècles et dans différentes cultures<sup>3</sup>. En tant que telles, les relations homogénétales dans les peuples autour d'Israël étaient liées à l'idolâtrie, et dans le peuple hébreu, de telles relations ont constitué un obstacle aux efforts menés pour maintenir un taux de natalité acceptable. En même temps, la compréhension de la conception comme d'un processus commencé par la semence de la vie que seul l'homme possédait a fait du gaspillage de sperme quelque chose d'abominable.

De même, dans les cultures grecques et romaines antiques, ces relations étaient gérées socialement par des structures injustes qui ont mené à la dégénérescence dans la pédophilie, l'éphébophilie, et l'esclavage sexuel. La condamnation de ces actes n'est donc pas surprenante. Mais un nouveau concept de relations homoérotiques a donné lieu à l'utilisation du terme *homosexuel* au cours de la seconde moitié du XIX<sup>e</sup> siècle. Ce terme allait remplacer des mots et des concepts comme *sodomie* ou *inversion*, qui ont tous deux exprimé une condamnation sociale de toute sexualité non hétéronormative; les termes signalaient *l'anomalie* et la *dysfonction* de ceux que l'on décrivait ainsi. Cette *anomalie* a été considérée comme valable non seulement dans le discours religieux, mais aussi dans le discours scientifique jusqu'à la seconde moitié du XX<sup>e</sup> siècle.

Le mot *homosexuel*, tel que nous le comprenons aujourd'hui, désigne une condition d'orientation sexuelle exclusivement ou principalement vers les personnes du même sexe. Cette orientation est exercée entre des personnes qui sont égales devant la loi et qui agissent librement et de plein gré.

1. L'auteur est membre de Confraternidad, un groupe œcuménique chrétien pour les personnes des minorités sexuelles à Medellín, en Colombie. Il est également étudiant à PROMESA, une école de théologie œcuménique à Medellín et à Bogotá. Ce texte est un extrait d'une conférence intitulée *Identité homosexuelle et spiritualité chrétienne*, présentée à la Rencontre œcuménique des agents et des agentes de pastorale : Identités, spiritualité et accompagnement pastoral dans un contexte de conflit, 25-26 mai 2006, organisée par le Réseau œcuménique de la Colombie et le Conseil des Églises de l'Amérique latine. Les textes sont publiés par le Réseau œcuménique de la Colombie : *Memorias : Encuentros agentes de pastoral*. Cet extrait en français est une traduction de la traduction anglaise du texte original espagnol.
2. Pour Acevedo, les *relations homogénétales* font référence aux relations sexuelles-génitales entre des personnes de même sexe.
3. Catéchisme de l'Église catholique 2357.



# Annexe D

## Utilisation des textes à des fins de dialogue social et politique

Cette ressource est principalement d'ordre religieux, mais l'histoire qu'elle raconte se déroule dans l'environnement social et politique canadien. Chaque sphère – religieuse, sociale, politique – influence les autres. Les représentants et représentantes des partenaires mondiaux qui ont assisté à la consultation sur les partenariats de l'Église Unie du Canada en juin 2008 nous ont demandé d'examiner comment ce rapport pourrait être utilisé pour faciliter les discussions dans des contextes non religieux et à l'étranger. Le défi est le suivant : tout comme l'Église Unie est différente des autres confessions, chaque pays a son propre contexte politique et social.

En examinant l'histoire du Canada sous l'angle de l'orientation sexuelle et de l'identité de genre, nous soulevons des questions propices à la discussion dans d'autres contextes. Les facteurs qui ont contribué à une plus grande participation des personnes appartenant à des minorités sexuelles dans la vie sociale, politique et religieuse au Canada ne s'appliquent pas nécessairement dans d'autres contextes, mais une partie de ce que nous avons appris peut être utile ailleurs. N'hésitez pas à utiliser ces commentaires et ces questions de quelque façon que ce soit pour encourager le dialogue.

1. Le Canada était une colonie façonnée politiquement et religieusement par ses dirigeants européens. Les membres des Premières Nations (autochtones) étaient considérés comme ayant besoin d'être *civilisés* en devenant des citoyens chrétiens. Les Premières Nations avaient leur propre compréhension de la sexualité et des rôles de genre, y compris le concept de berdaches (ou personnes bispirituelles)<sup>1</sup>.
  - Votre pays a-t-il été contrôlé par une puissance étrangère ou par une religion qui n'était pas indigène à votre pays?
  - Comment votre place dans la société ou l'histoire affecte-t-elle votre compréhension culturelle ou religieuse de la sexualité, du genre et des relations entre personnes de même sexe?
2. Comment, dans votre pays, considère-t-on les relations sexuelles intimes entre personnes de même sexe? Est-ce la même chose pour les hommes et pour les femmes? Quelles sont les lois actuelles sur ce genre de relation?
3. Aujourd'hui, la culture occidentale – les médias, la musique, les documents, les idées, les valeurs – a une forte influence sur d'autres cultures du monde. A-t-elle influencé la compréhension de la sexualité dans votre pays? Certaines personnes croient que l'homosexualité est un enjeu occidental et que les personnes homosexuelles n'existent pas dans leur culture. Êtes-vous d'accord?
4. Au Canada, les opposants au mariage entre personnes de même sexe ont dit que cela nuirait aux valeurs familiales traditionnelles et à la famille nucléaire – le père, la mère et les enfants. Dans votre contexte, quelle structure familiale pourrait être considérée comme la norme (nucléaire, élargie, recomposée, autre)? Quelles sont les valeurs ancrées à l'égard de la famille?
5. L'American Academy of Pediatrics [société américaine de pédiatrie] affirme que les enfants élevés dans un environnement où un parent ou les deux sont homosexuels se développent tout aussi bien que ceux élevés dans un environnement hétérosexuel. Elle conclut également qu'il serait bénéfique pour les enfants que leurs deux parents soient reconnus légalement. Qu'en pensez-vous?
6. Les membres des minorités sexuelles au Canada (gais, lesbiennes, bisexuels, transgenres, etc.) sont devenus actifs pour protéger leurs droits d'avoir des lieux de vie, de travailler et de recevoir des services d'institutions publiques. Est-ce que les membres des minorités sexuelles de votre communauté possèdent ces droits? Pour quelles raisons pensez-vous que ces personnes devraient avoir ces droits ou, au contraire, ne pas les avoir?

---

1. *Berdache* est le terme qu'utilisent de nombreuses Premières Nations pour désigner leurs membres qui s'identifient en tant que gai, lesbienne, bisexuel ou transgenre. Le terme *personne bispirituelle* est aussi utilisé dans ce sens.

7. En 1981, une nouvelle maladie a été diagnostiquée chez les hommes gais. Ce cancer gai a plus tard été identifié comme le syndrome d'immunodéficience acquise (sida). Cette maladie affecte de nombreuses personnes de toutes les orientations sexuelles, mais son étiquette précoce comme une maladie homosexuelle est restée. Comment le sida est-il décrit dans votre pays? Quelle est son incidence sur les femmes, les personnes qui ont besoin de transfusions sanguines et d'autres groupes? L'homophobie (peur des homosexuels) contribue-t-elle à la propagation ou au traitement (ou à l'absence de traitement) de la maladie?

# Annexe E

## Perspectives de la famille chrétienne au Canada et dans le monde

### Au Canada

Jim Loney, membre canadien des Artisans chrétiens pour la paix et du mouvement des travailleurs et des travailleuses catholiques, a été kidnappé et détenu pendant quatre mois en Irak en 2005. Le Séminaire uni lui a décerné un prix spécial le 7 mai 2008, à Montréal. Dans son discours de réception, Jim Loney a parlé du fait d'être homosexuel en ces termes<sup>1</sup> :

**T** J'appartiens à un groupe qui a longtemps été forcé de vivre sur les terres obscures de la honte, du dégoût de soi, de l'humiliation existentielle, et de l'opprobre moral. Un groupe qui a été réduit au silence, méprisé, moqué, raillé, rendu invisible, psychanalysé, incarcéré, fouetté, frappé, battu, brûlé, pendu. Un groupe qui n'a parfois pas d'autre choix que de croire ce qu'on dit de lui, qu'il est *intrinsèquement déficient*, souffre d'une *dépravation grave*, est une *menace pour les fondements de la famille et la stabilité de la société*, et donc prétend être ce qu'il n'est pas et se languit dans des placards suffocants, ou s'autodétruit dans des fêtes, ou avec des drogues, des lames de rasoir. [...]

Nous savons ce que c'est que de vivre dans la peur et le tremblement de ce que nous pourrions être. Nous savons ce que c'est que d'être exclus, marginalisés, méprisés, chassés. Nous connaissons la terreur dans notre corps et notre âme de tout risquer pour vivre nos désirs, et proclamer voici qui je suis et voici la personne que j'aime. Mais le pire, peut-être, c'est que nous savons nous haïr nous-mêmes.

Mais Jim Loney a ajouté que l'expérience de l'exclusion donne aux membres des minorités sexuelles une perspective privilégiée.

Nous pouvons voir, du lieu de l'exclusion, ce qu'est l'inclusion réelle; du lieu de la honte, ce qu'est la dignité; du lieu de l'oppression, ce qu'est la libération [...] la respiration et les battements du cœur à l'image de Dieu dans notre désir sacré d'aimer et d'être aimé, femme et femme, homme et homme, donnant ensemble naissance à encore plus d'amour.

### De la Colombie

PROMESA, le programme ministériel public d'études théologiques, fonctionne en Colombie en tant que campus de l'Université biblique latino-américaine à San José, au Costa Rica. Cette dernière est également partenaire de l'Église Unie. À propos de l'orientation sexuelle, PROMESA déclare ce qui suit :

**T** Au cours des trois dernières années [jusqu'en 2006], PROMESA a vécu un processus de sensibilisation qui nous a poussés à élargir nos horizons en matière de genre. Divers facteurs nous ont amenés à emprunter de nouvelles voies dans ce domaine.

---

1. James Loney, « When a People in Darkness See a Great Light », discours de réception, Séminaire uni, 7 mai 2008. Texte consulté le 8 mars 2009. Avec autorisation.

D'une part, nous entendons la demande des femmes pour que les hommes entreprennent leur propre réflexion sur la masculinité. Certains travaux de la communauté théologique latino-américaine (CETELA) et la présence de PROMESA dans le cours intensif de la Bible en 2004 ont contribué à affirmer ce besoin. À cela nous ajoutons le travail accompli à Medellín par le groupe sur le genre avec le Collectif œcuménique des spécialistes de la Bible (CEDEBI) qui a insisté sur la nécessité d'approfondir la réflexion sur le genre, au-delà de la perspective féministe, pour y inclure les questions de masculinité et d'environnement.

D'autre part, nous nous sommes rapprochés des personnes et des groupes minoritaires dont les orientations de vie sont différentes de celle des hétérosexuels; cela nous a conduits à élargir les horizons du genre, ouvrant une nouvelle veine dans la réflexion biblique-théologique qui a à voir avec la question de l'homosexualité.

Nous reconnaissons que cette dernière question est non seulement nouvelle, mais aussi difficile à aborder. Les Églises et les institutions théologiques ont été portées par le moralisme et les préjugés. Malgré la difficulté et les risques que cela implique, nous avons adopté le thème en sachant que nous discernons derrière ce mouvement la force de l'Esprit qui nous appelle à assumer une attitude pastorale plus en harmonie avec la grâce libératrice de l'Évangile. C'est un chemin sur lequel nous avançons sans certitudes, mais où nous voulons avancer guidés par la logique de l'amour et de l'Esprit pour le bien de la vie humaine partagée et d'un christianisme vraiment inclusif<sup>2</sup>.

## De l'Afrique du Sud

Vers la fin de 2006, l'Afrique du Sud est devenue le premier pays d'Afrique et le cinquième du monde à légaliser le mariage homosexuel. Le 7 septembre 2006, le secrétaire général du Conseil sud-africain des Églises, Edwin Makue, s'est joint au débat public en envoyant la lettre ouverte suivante aux présidents des Commissions parlementaires des portefeuilles des affaires intérieures et de la justice, et de l'évolution constitutionnelle :

### **Le Conseil des Églises de l'Afrique du Sud**

affirme que chaque personne est également digne et importante. En tant que Sud-Africains et Sud-Africaines, nous sommes fiers que notre société soit fondée sur une Constitution qui respecte les droits fondamentaux humains de tous les peuples et promet à tous et à toutes une protection égale devant la loi. Nous nous sentons appelés par notre foi et nos convictions à contribuer au débat public sur la réforme de la *Loi sur le mariage*, comme l'exige la Cour constitutionnelle, en exprimant une motivation religieuse à l'égalité du mariage.

### **L'impératif moral d'une révision de la Loi sur le mariage, 1961**

Nous reconnaissons qu'il est nécessaire de procéder à un examen complet et à la transformation de toutes les lois de l'époque de l'apartheid, y compris la *Loi sur le mariage*, à la lumière de notre Constitution démocratique si nous voulons vivre ensemble en tant que société unie, malgré nos différences et notre diversité. Nous nous rappelons avec honte le rôle que les lois telles que la *Loi sur l'interdiction des mariages mixtes* et la *Loi sur l'immoralité* ont joué dans l'ingénierie sociale de la domination raciale. Nous sommes également attristés que les mariages célébrés selon les rites musulmans, hindous et africains coutumiers n'aient pas bénéficié d'un statut juridique égal à celui des mariages chrétiens. Dans le cadre de cet examen qui a trop tardé, nous devons également étudier comment notre société reconnaît et protège les relations d'engagement entre personnes de même sexe.

---

2. Traduction française de la traduction anglaise d'un document remis le 31 mars 2006 à Jim Hodgson, coordonnateur régional des programmes pour les Caraïbes et l'Amérique centrale, unité JMRCE. Avec autorisation.

## **Les chrétiens et les chrétiennes ont différents points de vue sur le mariage et l'homosexualité**

Nous ne prétendons pas parler au nom de tous les chrétiens et de toutes les chrétiennes. Il n'y a pas une perspective *chrétienne* unique sur le mariage. Nous sommes inquiets du malentendu généralisé voulant que les personnes qui s'opposent à l'égalité des droits au mariage parlent au nom d'une *Église chrétienne* monolithique. Différentes confessions ont des compréhensions et des politiques différentes régissant le mariage et le divorce, et celles-ci ont évolué au fil du temps. Le point de vue catholique romain, par exemple, repose sur la croyance que le mariage est un sacrement qui ne peut pas être annulé. Dans cette tradition, le divorce est donc totalement inacceptable et n'est jamais reconnu. Les traditions protestantes et réformées tiennent le mariage en haute estime, mais dans certaines situations, elles permettent à contrecœur le divorce lorsqu'il représente un moindre mal. Certaines Églises considèrent que les hommes et les femmes sont également responsables des décisions du foyer, tandis que d'autres perpétuent une tradition selon laquelle l'homme est le chef de famille et la femme est encouragée à jouer un rôle de soutien et, en fin de compte, servile. Dans les deux cas, les Églises concernées considéreraient que leurs positions s'ancrent dans des principes scripturaires.

La plupart des Églises soutiennent actuellement l'union d'un homme et d'une femme comme seul modèle valable pour le mariage chrétien. Il y a en même temps un nombre croissant de voix dissidentes dans toutes les confessions – des gens qui considèrent que la validation égale des unions homosexuelles et hétérosexuelles est compatible avec leur compréhension de l'inclusivité exprimée par l'amour inconditionnel appelée la grâce de Dieu.

Les chrétiens et les chrétiennes ont des points de vue tout aussi divers sur l'homosexualité. Aujourd'hui, la plupart des Églises acceptent les preuves irréfutables que l'orientation sexuelle (par opposition au comportement sexuel) est une composante de l'identité sur laquelle les personnes exercent peu ou pas de choix conscient. En général, elles s'opposent à la discrimination à l'égard des homosexuels. Cependant, cette acceptation est parfois subordonnée au célibat. Certains chrétiens et chrétiennes ont du mal à concilier cette conditionnalité avec une compréhension de la sexualité comme un don de Dieu qui a le potentiel de renforcer et d'enrichir les relations humaines intimes.

## **Les Écritures parlent à chaque génération différemment**

Tout comme il n'y a pas un seul point de vue sur le mariage, il n'y a pas non plus une interprétation unique des Écritures faisant autorité. Nous considérons la Bible comme la parole vivante de Dieu. À ce titre, elle est donc capable de parler à l'humanité à différents moments et dans différents lieux et circonstances. Les quelques passages les plus souvent lus comme des condamnations de l'homosexualité reposaient sur la compréhension dominante de la nature humaine au moment où ils ont été écrits. Ils doivent être lus et interprétés dans leur contexte historique et culturel. Ils ne devraient pas être appliqués de façon simpliste à la société contemporaine, pas plus que les anciennes façons d'expliquer le monde naturel, également évidentes dans les Écritures, ne devraient servir à rejeter les conclusions tirées de siècles de recherche scientifique.

Plus important encore, nous devons comparer nos interprétations de ces textes avec les principaux messages qui émergent clairement et puissamment de l'Évangile : l'admonition du Christ d'aimer Dieu et d'aimer ses voisins, ainsi que sa compassion particulière pour les pauvres, les marginalisés et les opprimés.

## **L'Église et l'État ont des responsabilités différentes**

L'Église doit continuer de se débattre avec les Écritures pour discerner la volonté de Dieu en ce qui concerne les questions morales et théologiques associées aux relations entre personnes de même sexe, en particulier lorsqu'elles touchent les questions d'ordination et de mariage religieux. Le fait que la plupart des confessions chrétiennes ne soient pas prêtes actuellement

à bénir les unions entre personnes de même sexe ne devrait pas nécessairement être la raison d'être de l'inaction du gouvernement. La responsabilité du gouvernement, dans une démocratie laïque, n'est pas d'interpréter la Bible mais la Constitution. Il a le devoir de mettre à l'épreuve la législation par rapport aux principes constitutionnels et de protéger également les droits de tous les citoyens et citoyennes. Dans un même temps, l'État doit défendre la liberté religieuse en veillant à ce que les Églises conservent le contrôle des décisions concernant les rites et les sacrements religieux, y compris les aspects religieux du mariage.

### Principes éthiques pour l'égalité de mariage

Cela ne veut pas dire que les chrétiens et les chrétiennes (et d'autres personnes de foi) n'ont aucun rôle à jouer dans l'établissement d'un consensus national sur le mariage. Nos traditions religieuses nous donnent un aperçu moral du rôle et de la signification du mariage qui demeurent pertinents pour la réforme législative.

Le mariage religieux est pour nous une alliance que deux personnes forment publiquement avec Dieu, et un engagement au partage, à la sollicitude, à la fidélité et au soutien mutuels. Les mariages heureux font du bien à la communauté en créant des familles stables et durables qui nourrissent à la fois le couple et leurs enfants. Ils facilitent le développement humain et la participation sociale et économique en augmentant la capacité des gens à contribuer au bien commun. Nous apprécions ces caractéristiques du mariage religieux, quelle que soit la capacité de procréation des deux personnes impliquées; nous croyons que l'intérêt national est également servi en enchâssant ces valeurs dans les politiques publiques régissant les unions civiles.

En outre, nous voyons notre compréhension théologique de l'égale dignité de tous les êtres humains s'exprimer laïquement dans la clause d'égalité de la Constitution et dans le principe de la protection égale des droits de la personne contenu dans les lois d'application générale. Dans le cas de la révision de la *Loi sur le mariage*, le défi consistera à maintenir d'une part un juste équilibre entre les principes constitutionnels de liberté d'expression religieuse et d'association volontaire, tout en favorisant d'autre part une coexistence saine avec les clauses d'égalité.

Cela exige une réflexion créative et la reconnaissance des avantages de la protection de la différence et de la diversité. Notre histoire nationale illustre trop douloureusement la folie et l'injustice de créer des mécanismes juridiques et administratifs multiples pour remplir essentiellement les mêmes fonctions pour différentes catégories de personnes. Les institutions séparées sont rarement, voire jamais, égales. Leurs chances d'avoir une incidence égale sont encore réduites si elles sont intégrées dans une société qui reste touchée par les préjugés et la discrimination. Nous croyons par conséquent que l'État devrait élaborer un cadre juridique unique capable de reconnaître et de protéger les droits légaux de tous les conjoints qui souhaitent déclarer leur engagement l'un envers l'autre, indépendamment de leur sexe ou de leur foi, ou de la tradition culturelle dans laquelle leur union est reconnue ou validée.

### Conclusion

À la lumière de ces principes, nous exhortons le Parlement à agir rapidement pour concilier la législation existante sur le mariage avec les dispositions de l'article 9 de la Constitution dans les délais prescrits par la Cour constitutionnelle. Nous espérons que, ce faisant, le Parlement s'abstiendra d'imposer aux communautés religieuses tout devoir qui les empêcherait de célébrer et de bénir les unions d'une manière compatible avec leurs croyances respectives. Nous sommes prêts à contribuer de façon constructive à ce processus en offrant nos propres évaluations de la législation proposée<sup>3</sup>.

---

3. Edwin Makue, « Open Letter on Marriage ». Consulté le 8 mars 2009. Avec autorisation.

## De l'Inde

Le 2 juillet 2009, la Haute Cour de New Delhi a abrogé l'article du *Code pénal* qui criminalisait l'activité homosexuelle entre adultes consentants. À l'appui de sa décision, le juge a moins évoqué les précédents juridiques occidentaux que les traditions indiennes d'inclusion.

**T** « Cette Cour croit que la Constitution indienne reflète cette valeur profondément ancrée dans la société indienne, a écrit le juge S. Muralidha. Ceux et celles qui sont perçus par la majorité comme *déviants* ou *différents* ne sont pas exclus ou ostracisés à cet égard. Lorsque la société peut faire preuve d'inclusivité et de compréhension, ces personnes peuvent être assurées d'une vie de dignité et de non-discrimination. »

De telles décisions judiciaires n'apparaissent pas en vase clos. Depuis de nombreuses années, les groupes représentant les minorités sexuelles et leurs alliés organisent et encouragent une étude plus approfondie des questions de genre.

Vikas Adhyayan Kendra (VAK) est un partenaire de l'Église Unie du Canada. VAK est une organisation laïque bénévole qui a été créée en 1981 comme lieu de rencontre pour les universitaires et les militants sociaux. Ce groupe considère **T** « les gens comme des sujets et des créateurs de l'histoire » et travaille par une réflexion critique à renforcer les luttes des gens pour réaliser un ordre social juste et plus humain.

Lorsque Ajit Muricken, membre du personnel du VAK, est venu au Canada en juin 2008 pour participer à la consultation de l'Église Unie avec des partenaires mondiaux, il a parlé de la stratégie de VAK visant à intégrer les préoccupations des minorités sexuelles dans le courant dominant : **T** « La question doit faire partie du programme de toutes les organisations populaires qui se consacrent à l'établissement d'une société pluraliste et démocratique qui respecte véritablement les droits de tous les êtres humains, a-t-il déclaré. Les Églises et autres organisations fondées sur la foi devraient faire des droits des lesbiennes et des homosexuels un sujet pour le clergé et les membres laïcs, et les intégrer dans la formation. »

# Remerciements

Nous remercions toutes les personnes qui ont participé à la préparation de ce document.

Auteur principal : Ken DeLisle

Membres du sous-groupe des ressources du Gender Justice and Partnership Monitoring Committee [Comité de suivi de la justice et des partenariats] : Gail Allan, Alyson Huntly, Beth Dollaga, Wendy Gichuru, Jim Hodgson, Shelly Manley-Tannis, Christie Neufeldt, Choice Okoro, Robin Sherman, Sarah Shepherd, Bill Thomas, Kim Uyede-Kai

Participants et participantes au sous-groupe de l'orientation sexuelle et des partenariats de la Consultation sur les partenariats de juin 2008 : Abla Aranki, Daniel Benson, Michael Blair, Marion Davis, Cathyann Hoyle, Wilson MacLennna, Shelly Manley-Tannis, Andrea Mann, Florence Morson, Ajit Muricken, Harry Oussoren, Ken Peters, June Sekella, Dave Spence, Bill Thomas, Michael Wallace



Depuis sa fondation en 1925 jusqu'à aujourd'hui, l'Église Unie du Canada a évolué dans sa compréhension de la sexualité et du mariage. L'article 20 des Principes de l'Union de l'Église affirmait l'inviolabilité du mariage et le caractère sacré de la famille. En 2003, l'Église Unie a demandé au gouvernement fédéral de reconnaître le mariage entre personnes de même sexe.

Au moyen de faits vécus, de passages des Écritures et de questions donnant matière à réflexion, le présent document présente le parcours de l'Église Unie vers la pleine inclusion des minorités sexuelles. Il décrit comment l'Église a prié, débattu, combattu, protesté, plaidé, réfléchi, étudié, entendu et évolué dans le contexte de la foi.

*Vers la pleine inclusion* est un outil de dialogue qui vous invite à participer à la conversation en cours.

